



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 21 mai 2014**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**10.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**10.004** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 avril 2014, à 8 h 30

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1144119001

Conclure avec Aquam Spécialiste Aquatique Inc., pour le groupe 3 (montant estimé: 110 932,08 \$, taxes incluses), et Cleartech Industries Inc., pour le groupe 4 (montant estimé: 94 967,07 \$, taxes incluses) deux ententes-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de produits chimiques et accessoires pour piscines - Appel d'offres public 14-13297 - (7 soumissionnaires)

**20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334009

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Odotech pour les services de mise à jour, de mise en oeuvre et de maintenance du système Odoview à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, d'une durée de 5 ans, au montant total de 143 718,75 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 14 mai 2014, 8 h 30, à l'article 20.003

**20.003** Contrat de construction

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1144332002

Accorder un contrat à la firme Les Entreprises Daniel Robert Inc. pour l'aménagement de l'entrée principale et d'une aire de jeu au TAZ - Autoriser une dépense de 411 577,39 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public DSAP - AO 1401 - (8 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.004** Contrat de construction

CM Pierrefonds-Roxboro, Direction des travaux publics - 1143903013

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage, bordures, trottoirs sur les rues Chestnut, Woodland et Brunet dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 354 657,82 \$, taxes incluses (contrat 2 314 657,82 \$ + incidences 40 000 \$) - Appel d'offres public ST-14-06 - (4 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.005** Contrat de construction

CE Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics - 1146446001

Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc., pour la construction d'un égout unitaire (combiné) dans la rue Ropery, de la rue du Centre à la rue Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 243 699 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211404 - (8 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.006** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1144822023

Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc., pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 4 065 908,57 \$ (contrat: 3 637 908,57 \$ + incidences: 428 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 226203 (7 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 20.017 et l'article 60.003

**20.007** Contrat de construction

CE Service des grands parcs\_ verdissement et du Mont-Royal - 1141246006

Autoriser une dépense additionnelle de 47 213,93 \$ taxes incluses pour l'achèvement des travaux dans le cadre du contrat accordé à « NMP Golf Construction inc. », aux fins d'exécution des travaux de drainage agricole au parc agricole du Bois-de-la-Roche, majorant ainsi le coût du contrat de 373 016,63 \$ à 420 230,56 \$, taxes incluses, majorant la dépense totale à 448 974,31 \$

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**20.008** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1134822057

Accorder un contrat à Maskimo Construction inc., pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste, (réalisation du train de l'est), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 3 492 051,40 \$ (contrat: 3 183 151,40 \$ + incidences: 308 900,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 233505 (6 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.004

**20.009** Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145950001

Accorder un contrat de conception-construction au Groupe Décarel inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic dans l'arrondissement d'Outremont (bâtiment 1194) - Dépense totale de 15 634 222,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres 13 - 5688 (3 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.005

**20.010** Contrat de services professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1145322001

Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Hydro-Québec, pour la réalisation des plans et devis relatifs aux besoins électriques du projet intégré du SRB Pie-IX et au déplacement d'une partie d'une ligne électrique souterraine, pour la somme maximale estimée à 528 000 \$, taxes incluses / Approuver la proposition d'avant projet à cette fin

**20.011** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.012** Entente

CE Service de l'Espace pour la vie - 1130348002

Approuver le projet de protocole d'entente entre le RIRÉRST, la Ville de Sorel-Tracy et la Ville de Montréal relativement à leur coopération pour la préservation de la biodiversité du Lac Saint-Pierre

**20.013** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.014** Immeuble - Acquisition

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1130783001

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de l'Université de Montréal, un terrain d'une superficie de 14 003,8 m<sup>2</sup>, situé à l'ouest de l'intersection formée par les avenues Atlantic et Durocher, à l'extrémité nord-est de l'arrondissement d'Outremont, aux fins d'implantation d'une cour de services, pour la somme de 4 420 788,75 \$, incluant les taxes de vente applicables / Inscrire au registre du domaine public de la Ville le lot 5 364 656 du cadastre du Québec

**20.015** Immeuble - Acquisition

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1121027001

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert à des fins de rue de la Société canadienne d'hypothèques et de logement agissant pour et au nom de la Caisse de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Immeubles WCB limitée, une lisière de terrain d'une superficie totale de 657,9 m<sup>2</sup>, située du côté sud-est du boulevard Henri-Bourassa Ouest, au nord-est de l'intersection de ce boulevard et du boulevard Cavendish, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 143 291,94 \$, taxes incluses

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 7 mai 2014, 8 h 30, à l'article 20.017

**20.016** Immeuble - Aliénation

CE Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles - 1144184007

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Diana Cynthia Di Pardo le lot 5 029 875 du cadastre du Québec situé dans le prolongement de la rue Blaise-Pascal, à l'angle de la rue Narcisse-Dionne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 10 910 \$ / Fermer et retirer du domaine public la rue Blaise-Pascale projetée constituée du lot 5 029 875 du cadastre du Québec. / Autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à signer une Déclaration de règlement hors Cour de la requête en mandamus de feu Michael Masone et Mme Diana Cynthia Di Pardo en Cour supérieure du Québec, le tout à titre de règlement du dossier / Abroger la résolution CE13 1767

**20.017** Immeuble - Servitude

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1141246009

Approuver un projet d'acte de servitude aux termes duquel l'Université de Montréal, la Corporation de l'École polytechnique de Montréal et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada représentée par le Conseil national de recherches du Canada créent, en faveur de la Ville de Montréal, à titre gratuit, une servitude de construction et de passage public permettant de poursuivre le projet du chemin de ceinture (tronçons 4A - 4B) et de relier l'intersection des chemins Queen-Mary et Decelles au parc du « Troisième Sommet » par un sentier piétonnier, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.006

**20.018** Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1140015002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 208 000 \$ à quatorze organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2014 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015

**20.019** Subvention - Contribution financière

CE Service de l'environnement - 1146717001

Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$, en provenance du budget de fonctionnement, au Groupe Écosphère afin de soutenir leurs activités dans le cadre du Projet Écosphère

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**20.020** Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1144407001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 255 500 \$ à vingt-six organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2014 de l'Entente MCC/Ville 2012-2015

**20.021** Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1140679001

Accorder un soutien financier total de 179 500 \$ à trente-neuf organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de quarante projets, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2014

**20.022** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique - 1143931003

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au Conseil des créateurs de mode du Québec pour l'organisation et la promotion du Cabinet éphémère - boutique nomade des créateurs, du 27 au 29 mai 2014, à l'Arsenal, à l'occasion de C2-MTL, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.023** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1140744001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 200 000 \$ à 5 organismes pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.024** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1140668001

Abroger la résolution CG13 0294 du 29 août 2013 / Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 223 699,14 \$ à la Ville de Montréal-Ouest pour le remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de Ville de Montréal-Ouest à partir du Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011 / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

**20.025** Entente

CG Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1141246005

Approuver une entente avec la Ville de Longueuil concernant le paiement des services de navettes entre Montréal et Longueuil pour l'année 2014 et mandater le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, de la Direction générale adjointe à la qualité de vie, pour gérer l'entente intermunicipale - Dépense totale de 425 628,28 \$ pour le paiement des services de deux navettes fluviales pour la saison 2014

*Compétence d'agglomération :* Transport collectif des personnes

## 30 – Administration et finances

**30.001** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service du développement économique - 1140881001

Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal / Approuver les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants »

*Compétence d'agglomération :* Programmation ainsi que toute modification à celle-ci selon l'entente avec le MAMOT

**30.002** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Le Plateau-Mont-Royal, Direction du développement du territoire - 1142583003

Mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur d'emplois du Plateau Est

**30.003** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1141143002

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des relations gouvernementales, du 29 mai au 2 juin 2014, à Niagara Falls (Ontario), afin d'assister au 77e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé : 2 364,20 \$

**30.004** Administration - Nomination de membres

CE LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement - 1142358002

Reconduire le mandat des membres représentant l'employeur sur le comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle

**30.005** Administration - Nomination de membres

CG Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1144055001

Désigner madame Mary Deros, conseillère de la Ville dans le district de Parc-Extension et monsieur Louis Bérard, commissaire au développement économique à titre de représentants de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord)

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

**30.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos



**30.007** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**30.008** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**30.009** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics ingénierie et aménagement urbain - 1143152002

Autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$, en provenance du PTI de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève vers le PTI du Service de l'eau, dans le cadre de l'octroi du contrat des services professionnels pour la réalisation de plans, devis, documents d'appel d'offres et la surveillance avec résidence des travaux pour le projet de prolongement du réseau d'égouts sanitaire et pluvial sur la rue des Ormes, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

**30.010** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs - 1141502001

Autoriser un financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 600 000\$ pour le projet de mise à niveau de l'aréna Rodrigue-Gilbert

**30.011** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 40 – Réglementation

**40.001** Règlement - Avis de motion

CM Verdun , Direction du développement du territoire\_ des études techniques et des services aux entreprises - 1145291001

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 (13-031) » afin de modifier les dispositions liées aux garanties bancaires exigées

**40.002** Règlement - Avis de motion

CG Service des finances , Direction Planification stratégique - 1143843008

Adopter un Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014) (RCG 14-005)

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

**40.003** Règlement - Avis de motion

CG Service des finances , Direction Planification stratégique - 1143843009

Adopter le Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2014)

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

## **50 – Ressources humaines**

**50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**50.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 60 – Information

**60.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**60.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**60.003** Dépôt

CE Service du greffe - 1143624020

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822023 - Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc., pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 4 065 908,57 \$ (contrat: 3 637 908,57 \$ + incidences: 428 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 226203 - 7 soumissionnaires

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.006

**60.004** Dépôt

CE Service du greffe - 1143624021

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822057 - Accorder un contrat à Maskimo Construction inc., pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste. (Réalisation du train de l'est). Arrondissement: Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 3 492 051,40 \$ (contrat: 3 183 151,40 \$ + incidences: 308 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233505 - 6 soumissionnaires.

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.008

**60.005** Dépôt

CE Service du greffe - 1143624022

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145950001 - Accorder un contrat de conception-construction au Groupe Décarel inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 15 634 222,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres 13 - 5688 (3 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.009

**60.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>29</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>7</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>16</b>

CE : 10.002

2014/05/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.003  
2014/05/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 30 avril 2014 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE14 0686**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 30 avril 2014 en y retirant les articles 12.001 et 12.002 et en y ajoutant l'article 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---



**CE14 0687**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Les services de construction Démo-Spec inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de la démolition partielle de la Maison Berri, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 88 151,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation ;
- 2 - d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1132124003

---

**CE14 0688**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 413 343,57 \$, taxes incluses, pour les travaux de réparation du mur de soutènement du Chemin de Trafalgar, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les entreprises de construction Ventec inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 397 377,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-12131 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1140541001

---

**CE14 0689**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de contrat entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal relative à l'octroi d'une aide financière à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol pour une étude de caractérisation environnementale réalisée sur un terrain municipal, soit une partie du lot 3 362 295 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'urbanisme et du développement économique à signer ce projet de contrat pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1141179001

---

**CE14 0690**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier 10 000 \$ à Conférence régionale des élus de Montréal, pour l'année 2014, pour la prolongation des travaux d'élaboration du Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015);
- 2 - d'approuver le projet de convention de partenariat, entre la Ville et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1130302003

---

**CE14 0691**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter, en vertu de l'article 33 de la Charte de la Ville de Montréal de madame Joan Esar, veuve de feu monsieur Jacques de Tonnancour, de messieurs Laurent LeSage et Julien Delisle et de madame Vanessa Bérubé des dons de spécimens d'insectes pour l'Insectarium de Montréal, d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 169 006,85 \$;
- 2 - d'autoriser l'émission, par le Service des finances, de reçus officiels aux fins d'impôt aux donateurs, pour un montant total de 169 006,85 \$, conformément aux règles fiscales applicables;
- 3 - d'approuver les projets de convention de donation des collections d'insectes de madame Joan Esar, veuve de feu M. Jacques de Tonnancour, ayant une valeur de 52 464,85 \$, de monsieur Laurent Lesage, ayant une valeur de 33 248 \$, de monsieur Julien Delisle ayant une valeur de 20 384 \$ et de madame Vanessa Bérubé ayant une valeur de 62 910 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1133942002

---

**CE14 0692**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues de la Rousselière et Forsyth dans le secteur du poste de quartier 49 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles vers l'intersection de la 81<sup>e</sup> Avenue et de la rue Notre-Dame, située également dans le secteur du poste de quartier 49 du même arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1134480001

---

**CE14 0693**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 ;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2014 à Les Arts et la Ville au montant de 11 497,50 \$, taxes incluses ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1144248003

---

**CE14 0694**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 1 455 000 \$ en provenance du budget réservé aux priorités de l'Administration vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir le projet de Plan d'action canopée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1146620002

---

**CE14 0695**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Christian Vermette au poste de directeur général de BIXI MONTRÉAL aux conditions déterminées par le conseil d'administration de BIXI MONTRÉAL.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1144368004

---

**CE14 0696**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 26 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006), l'ordonnance no 2 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - Région Île de Montréal, d'une valeur de 2 354,80 \$, avant taxes, pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard, les 5 et 8 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1141543001

---

**CE14 0697**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) » dans le but de refléter les modifications apportées à la réorganisation administrative de 2014.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1141353001

*RCE 14-004*

---

**CE14 0698**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer madame Carole Paquette à titre de Directrice de service - Grands parcs, verdissement et Mont-Royal, dans la classe salariale FM11 (113 760 \$ - 142 200 \$ - 170 640 \$), à la Direction générale adjointe - Qualité de vie, pour une période indéterminée, conformément à l'article 2 « Mandat de cadre de direction » des *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal* (CE13 1651) et conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1145904011

---

**CE14 0699**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de résilier le contrat de travail de M. Roger Croteau, directeur - bureau de gestion de projets à compter du 30 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1145981001

---

**Levée de la séance à 11 h**

70.001

---

Les résolutions CE14 0686 à CE14 0699 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville



**Dossier # : 1144119001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Aquam Spécialiste Aquatique Inc., pour le groupe 3 (110 932,08 \$), et Cleartech Industries Inc., pour le groupe 4 (94 967,07 \$) des ententes-cadres collectives d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de produits chimiques et accessoires pour piscines, suite à l'appel d'offres public # 14-13297 - (7 soum.)

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes- cadres, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de produits chimiques et des accessoires pour piscines ;
2. d'accorder à Aquam Spécialiste Aquatique Inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 3, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres # 14- 13297 et au tableau de prix reçus ci-joint ;
3. d'accorder au seul soumissionnaire Cleartech Industries Inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 4, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres # 14- 13297 et au tableau de prix reçus ci-joint ;

<u>Firmes</u>	<u>Groupes</u>
Aquam Spécialiste Aquatique Inc.	3
Cleartech Industries Inc.	4

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-15 09:22

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144119001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Aquam Spécialiste Aquatique Inc., pour le groupe 3 (110 932,08 \$), et Cleartech Industries Inc., pour le groupe 4 (94 967,07 \$) des ententes-cadres collectives d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de produits chimiques et accessoires pour piscines, suite à l'appel d'offres public # 14-13297 - (7 soum.)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'ententes- cadres collectives pour une période de 24 mois pour la fourniture de produits chimiques et d'accessoires divers pour les piscines. Cet appel d'offres est un projet réalisé à la demande des arrondissements qui désiraient faire un regroupement d'achats de plusieurs des articles requis pour opérer les piscines municipales afin d'en réduire les coûts et d'assurer une facilité d'approvisionnement. La Direction de l'approvisionnement a commencé à offrir des ententes - cadres aux arrondissements et aux unités d'affaires depuis 2009.

Les premiers contrats datent de 2009. Les firmes Aquatechno Spécialistes Aquatiques Inc., pour le groupe 1 (223 519,45 \$) et Aqua Solutions (2004) Inc., pour les groupes 2 et 3 (97 209,02 \$)

Les derniers contrats datent de 2011. Les firmes suivantes étaient les différents adjudicataires : Aqua Solutions (2004) Inc. 61 418,31 \$ - RBF International Itée : 155 853,59 \$ - John Meunier Inc. : 120 023,11 \$ - Aquatechno Spécialistes Aquatiques Inc. : 74 594,03 \$ . La période de validité des soumissions était de 120 jours du calendrier. Le dernier contrat est échu le 14 décembre 2013. Les délais pour le renouvellement du nouveau contrat sont dus à la rotation du personnel, les délais administratifs : demande d'avis du contentieux etc...Les impacts majeures résultent à la négociation à la pièce des utilisateurs, alourdissement du processus d'approvisionnement. Aucun de ces contrats contenait une clause de prolongation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE11 1942 - 30 novembre 2011 - Octroi des ententes précédentes pour les produits chimiques pour piscines, suite à l'appel d'offres public 11- 11763, avec Aquatechno Spécialistes Aquatiques Inc., pour le groupe 1 (223 519,45 \$) et Aqua Solutions (2004) Inc., pour les groupes 2 et 3 (97 209,02 \$)

CE09 0850 - 27 mai 2009 - Octroi des ententes précédentes pour les produits chimiques pour piscines, suite à l'appel d'offres public 09- 10966, avec Aqua Solutions (2004) Inc. 61 418,31 \$ - RBF International Itée : 155 853,59 \$ - John Meunier Inc. : 120 023,11 \$ - Aquatechno Spécialistes Aquatiques Inc. : 74 594,03 \$

## DESCRIPTION

Fourniture sur demande de produits chimiques et accessoires divers pour piscines. Les produits visés sont : l'acide muriatique, l'acide cyanurique, l'algicide 600, chlore libre en sachet, l'hypochlorite de sodium 12% format 20 litres etc...

## JUSTIFICATION

Ces produits chimiques ainsi que les accessoires sont nécessaires pour l'entretien et le bon fonctionnement des piscines situées dans tous les arrondissements.

La conclusion d'ententes- cadres permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant un volume économique profitable.

Aucun des soumissionnaires n'avait soumis un prix pour tous les articles composant les groupes 1 et 2. Suite à un avis juridique du service du contentieux, le processus et la recommandation d'octroi pour les groupes 1 et 2 ont été annulés.

L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

Tableau de GDD normalisé, groupe 3 :

Soumissions conformes	Total
Aquam Spécialiste Aquatique Inc.	110 932,08 \$
Piscines Soucy Inc.	134 394,97 \$
Dernière estimation réalisée (\$) :	115 000,00 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(4 067,92 \$)
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	-3,54%

Tableau de GDD normalisé, groupe 4 :

Soumissions conformes	Total
Cleartech Industries Inc.	94 967,07 \$
John Meunier Inc.	104 143,53 \$
Dernière estimation réalisée (\$) :	100 000,00 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(5 032,93 \$)
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)	-5,03%

## **Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles** **Direction de l'approvisionnement**

### **Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**



**Appel d'offres no. : 14- 13297**

**Titre : FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES & ACCESSOIRES POUR PISCINES**

**Description et usage : Produits chimiques et accessoires pour les piscines**

**Date de lancement : 15 janvier 2014**

**Date d'ouverture : 5 février 2014**

**Preneurs du cahier des charges (13) :**  
**Aquatechno spécialistes aquatiques inc.**  
**Aquam spécialiste aquatique inc.**  
**John Meunier inc.**  
**RBF international ltée**  
**Brenntag Canada inc.**  
**Clartech industries inc.**  
**Corporation Krypton Scien Tek inc.**  
**Distribution ASI**  
**Les Produits Chimiques Erpac inc.**  
**Magnus**  
**Piscines Soucy inc.**  
**Val-Mar Eau de Gamme inc.**  
**Wood Wyant inc.**

**Soumissionnaires (7) :**  
**Aquatechno Spécialistes Aquatiques Inc.**  
**Aquam Spécialiste Aquatique Inc.**  
**Clartech Industries Inc.**  
**RBF international ltée**  
**John Meunier Inc.**  
**Piscines Soucy Inc.**  
**Val-Mar Eau de Gamme Inc.**

**Analyse des soumissions :**

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence ( prévention de la collusion et la fraude ).

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons pu constater qu'aucune des firmes n'a pu soumissionner pour la totalité des articles du bordereau de soumission. L'octroi est effectué par groupe d'articles, au plus bas soumissionnaire conforme. Suite à un avis juridique, le processus et la recommandation d'octroi ont été annulés pour les groupes 1 et 2 respectivement.

**Tableau de prix :** (voir pièce jointe)

**Montant estimé des ententes.**

**Groupe 3**  
**Aquam Spécialiste Aquatique Inc**

**96 483,65 \$ + TPS (5%) 4 824,18 \$ + TVQ (9,975%) 9 624,24 \$ = 110 932,08 \$**

**Groupe 4**  
**Clartech Industries Inc**

**82 598,02 \$ + TPS (5%) 4 129,90 \$ + TVQ (9,975%) 8 239,15 \$ = 94 967,07 \$**

**Adjudicataires recommandés :**

Conclure avec chacune des firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaire conforme pour les biens mentionnés en regard de leur nom, des ententes- cadres d'une durée de 24 mois pour la fourniture sur demande de produits chimiques et des accessoires de piscine.

<b><u>Firmes</u></b>	<b><u>Groupes</u></b>
Aquam Spécialiste Aquatique Inc.	3
Cleartech Industries Inc.	4

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'ententes- cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Tous les arrondissements de la Ville et les services centraux pourront bénéficier de ces ententes- cadres.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 472 000,00 \$, avant les taxes, pour les 24 mois de la durée du contrat. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des arrondissements et des services centraux participants et du montant adjugé lors du précédent contrat.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur des historiques de consommation et sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion des ententes- cadres seulement.

Dans l'ensemble, comparativement à l'entente précédente, nous remarquons une variation à la hausse de 8,57 % pour ces produits, pour les 24 mois de la durée du contrat; soit une augmentation moyenne annuelle de 4,29 %. L'augmentation du coût du transport est un des facteurs qui explique cette augmentation.

Le contrat est octroyé par groupe d'articles, pour les groupes 1 et 2 les soumissionnaires n'ont pas soumis de prix pour tous les articles composant ces groupes. Pour les groupes 3 et 4, les soumissionnaires ont soumis des prix pour tous les articles. Chaque groupe a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme en comparant les soumissionnaires entre eux sur les prix soumis pour les mêmes articles. Par contre, l'octroi s'est fait sur l'ensemble des articles que le soumissionnaire nous a soumis pour chaque groupe.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence de ces ententes- cadres alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de ces ententes et des modalités d'achat convenues.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission de deux ententes- cadres d'une durée de 24 mois auprès de chacun des adjudicataires suite à l'adoption de la présente résolution.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eddy DUTELLY  
Agent d'approvisionnement niveau II

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-03-25

Richard DAGENAIS  
Chef de section

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Serge OUELLETTE  
Directeur par intérim

**Tél :** 514-868-4433

**Approuvé le :** 2014-05-15



**Dossier # : 1143334009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Odotech pour les services de mise à jour, de mise en oeuvre et de maintenance du système Odoview à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, d'une durée de 5 ans, au montant total de 143 718,75 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Fournisseur exclusif.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré d'une durée de 5 ans à Odotech, pour les services de mise à jour, de mise en oeuvre et de maintenance du système Odoview à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, soit pour une somme maximale de 143 718,75 \$, taxes incluses, conformément à sa proposition 140411 - 01SL de avril 2014;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2014-04-16 08:25

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

---

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143334009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Odotech pour les services de mise à jour, de mise en oeuvre et de maintenance du système Odoview à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, d'une durée de 5 ans, au montant total de 143 718,75 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Fournisseur exclusif.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les activités inhérentes à l'opération d'une vaste station d'épuration telle que celle de la Ville de Montréal sont la source de problématiques olfactives touchant les quartiers résidentiels à proximité de la Station.

L'air émanant des bassins d'eaux usées de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) transporte des gaz odorants laissant échapper plusieurs formes de gaz dont le plus nocif, le H<sub>2</sub>S. Ce gaz est aussi présent dans les eaux usées sous forme dissoute et est émis à l'atmosphère principalement dans les procédés de la Station qui subissent une aération ou une intense turbulence.

C'est donc dans cette perspective de respect des concitoyens et des réglementations depuis 1999 qu'un programme de gestion des odeurs est en oeuvre. En effet, les gestionnaires de la Station ont pris conscience de la problématique d'émission d'odeurs en 1998 lors du début d'une séquence de températures estivales battant des records de chaleur et de temps sec. Ces conditions étaient alors propices à la génération de mauvaises odeurs et le nombre de plaintes d'odeurs provenant des citoyens habitant à proximité de la Station a augmenté de façon très marquée.

Un plan d'action a alors été amorcé afin de mesurer l'impact des odeurs sur le voisinage de la Station. Ce plan comportait les volets suivants :

- la recherche des différentes sources possibles d'odeurs dans le périmètre de la Station;

- la modification des méthodes d'opération et d'entretien pour diminuer ou empêcher les émissions de mauvaises odeurs;
- la recherche de produits et de technologies de traitement des odeurs;
- la mise en place d'une politique de relation communautaire.

Tous les éléments du plan d'action ont alors été mis en marche. En partenariat avec la firme Odotech, des mesures de niveaux et de types d'odeurs émanant du site de la Station ont été mesurées.

Aujourd'hui, le plan d'action de suivi des plaintes des citoyens et de gestion des odeurs est bien implanté et comprend différents volets :

- la gestion des plaintes et des observations provenant de citoyens : communication avec les citoyens et suivi des plaintes;
- les tournées quotidiennes d'inspection du site de la Station;
- la mise en place, suivi et entretien d'unités de traitement des odeurs;
- le verdissement du site;
- le suivi continu des odeurs par un stagiaire à chaque été, la période la plus problématique.

La présente demande vise à octroyer un contrat de gré à gré à la firme Odotech pour effectuer la mise à jour et la mise en oeuvre du système Odoview ainsi que la mise à niveau de plusieurs équipements de mesure existants fournis par cette compagnie dans les années antérieures ainsi que la maintenance du système pour les cinq prochaines années. La firme Odotech s'est engagée à respecter les prix pour toute la durée du contrat.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Bon de commande 663757 - 19 août 2011 - émission d'un bon de commande de 17 300 \$ (plus les taxes applicables) à la firme Odotech pour l'entretien et la vérification du système OdoWatch® en place;

Bon de commande 522315 - 6 juillet 2010 - émission d'un bon de commande de 38 000 \$ (plus les taxes applicables) à la firme Odotech pour l'entretien et la vérification du système OdoWatch® en place;

Bon de commande 356494 - 19 mars 2003 - émission d'un bon de commande de 43 468.81 \$ (plus les taxes applicables) à la firme Odotech pour la fourniture et l'installation de 4 nez électroniques.

### **DESCRIPTION**

Le présent contrat inclut:

- la remise en fonctionnement du système de suivi en continu des odeurs OdoWatch ;
- l'intégration de neuf sources fixes de suivi des odeurs afin de générer, avec les données météo, un panache d'odeurs en temps réel;
- l'installation de l'outil Odoview<sup>MC</sup> afin de faire la gestion et le suivi des plaintes reliées aux odeurs;
- le changement de l'interface de AERMOD V3 à AERMOD V4 ou CALPUFF;
- le raccordement à la station météo d'Environnement Canada.

et des services de maintenance du système pour les cinq prochaines années :

- la visite mensuelle de vérification;
- la réparation du système;
- la vérification à distance du bon fonctionnement du système;
- les vingt heures d'assistance technique par année;
- l'inspection annuelle du système.

## **JUSTIFICATION**

Les nez électroniques et le système OdoWatch<sup>®</sup> sont une technologie développée et exclusive à la compagnie Odotech dont elle détient les brevets canadiens. Toute l'infrastructure a été acquise de cette compagnie au cours des années passées et est en opération mais avec une technologie plus ancienne. De plus, le personnel de l'entretien de la Station n'a pas les connaissances adéquates pour assurer la maintenance préventive du système.

Le système mis à jour permettra de produire des rapports sur l'émission des odeurs en intensité et selon la direction des vents. Cette approche permet d'effectuer une analyse plus objective de l'émission d'odeurs de la Station. Or, une approche objective des plaintes met en confiance les citoyens face aux analyses des différentes situations problématiques.

De plus, l'implantation de la nouvelle technologie OdoView<sup>MC</sup> permettra une interaction améliorée avec les citoyens puisqu'elle permettra l'implantation de moyens de communication modernes et efficaces, tel que l'accès aux données via une application disponible sur téléphone intelligent ou par internet.

Finalement, puisque le contrôle des nuisances olfactives à la Station a grandement évolué au fil des ans, une mise à niveau est requise afin que le système OdoWatch<sup>®</sup> de la Station soit adéquat et fonctionnel et que la gestion du programme et le suivi des odeurs puissent continuer.

Après vérification, la firme Odotech n'est pas inscrite au registre des entreprises non admissibles (RENA). La firme a, de plus, fourni son attestation de Revenu Québec en date du 3 avril 2014 (annexée en pièces jointes).

L'entreprise n'a pas à obtenir une autorisation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. Par ailleurs, cette entreprise ne détient pas une telle autorisation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût pour les services de mise à jour et de mise en œuvre du système Odoview à la Station d'épuration des eaux usées est de 143 718,75 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un montant net pour l'agglomération de 129 638,78 \$ lorsque diminué des ristournes provinciale et fédérale.

Cette dépense est assumée à 45,6 % par le PTI 2014-2016 et à 54,4 % par le budget de fonctionnement 2015 à 2018 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

### **1. Dépense assumée par le programme triennal d'immobilisations**

La dépense de 65 535,75 \$, taxes incluses, soit un coût net de 59 115,10 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	<b>Total</b>
Investissements nets	59
Réserve de l'eau de l'agglomération	59
Emprunt net	0

## 2. **Dépense assumée par le budget de fonctionnement**

Cette portion de dépense sera priorisée aux budgets de fonctionnement 2015 à 2018 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 78 183,00 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 70 523,28 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense sera imputée comme suit :

**Division :** Entretien

**Objet de dépenses :** Entretien et réparation - infrastructures municipales / général

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La communication avec les citoyens est un des aspects les plus importants de la gestion des odeurs. En effet, deux rencontres d'information sont organisées chaque année afin de présenter les moyens mis en place à la Station afin de maintenir et même d'améliorer la situation au niveau des odeurs.

Les citoyens font également partie du groupe d'observateurs des odeurs. Une procédure de gestion des odeurs est en place afin de répondre rapidement aux citoyens constatant de mauvaises odeurs pouvant provenir de la Station. Les gestionnaires de la Station doivent donc identifier si la source des mauvaises odeurs est réellement la Station et si tel est le cas, agir à la source afin d'éliminer les mauvaises odeurs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**



Durée des services : juin 2014 à mai 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-03-13

Richard FONTAINE  
Directeur - Direction de l'épuration des eaux usées



**Dossier # : 1144332002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Les Entreprises Daniel Robert Inc. pour l'aménagement de l'entrée principale et d'une aire de jeu au TAZ - Autoriser une dépense de 411 577,39 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public DSAP - AO 1401 - 8 soumissions. Autoriser un virement budgétaire au Service de la diversité sociale et des sports au montant de 371 000,00 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 411 577,39 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de l'entrée principale et d'une aire de jeu au TAZ, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Entreprises Daniel Robert Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 394 331,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DSAP - AO 1401;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-06 18:57

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1144332002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Les Entreprises Daniel Robert Inc. pour l'aménagement de l'entrée principale et d'une aire de jeu au TAZ - Autoriser une dépense de 411 577,39 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public DSAP - AO 1401 - 8 soumissions. Autoriser un virement budgétaire au Service de la diversité sociale et des sports au montant de 371 000,00 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le TAZ est un équipement municipal dont la gestion a été octroyée par contrat à un organisme à but non lucratif du même nom dont la mission vise la pratique du patin à roues alignées, de la planche à roulettes et du vélo BMX. Il œuvre au chapitre de la prévention et de l'intégration sociale des jeunes par la pratique de sports d'action, ainsi que par des activités culturelles et sociales associées au style de vie lié à la pratique de ces sports. En mai 2012, la Ville de Montréal est devenue propriétaire de l'immeuble du TAZ. Le Service de la diversité sociale et des sports souhaite revoir et compléter les aménagements extérieurs autour de l'immeuble afin d'offrir une expérience de qualité aux usagers et aux visiteurs du TAZ dans le respect de sa mission sportive et récréative.

Par conséquent, le projet vise à améliorer l'image et l'attractivité du TAZ par un aménagement extérieur complet du site qui sera en synergie avec l'édifice et son environnement, notamment le parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) et le Centre de soccer de Montréal localisé au nord du TAZ. Suite à l'élaboration d'un plan d'aménagement global du site, les aménagements extérieurs seront réalisés par phases selon les disponibilités budgétaires et les priorités de l'Administration municipale.

<b>Étapes faisant l'objet du présent dossier</b>	<b>Date de début prévue</b>	<b>Date de fin prévue</b>
Aménager l'entrée principale et une aire de jeu destinée aux enfants	Mai 2014	Août 2014
<b>Étapes à venir</b>	<b>Date de début prévue</b>	<b>Date de fin prévue</b>
Compléter l'aménagement des stationnements Nord et Sud	Juin 2015	Septembre 2015

Implanter de nouvelles installations récréo-sportives et compléter le paysagement	Aucune date prévue	Aucune date prévue
---	--------------------	--------------------

La Ville a décidé de ne pas donner suite à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'entrée principale et d'une aire de jeu pour enfants lancé à l'automne 2013 (voir résolution CE13 1731), car les deux soumissions reçues excédaient l'estimation réalisée à l'externe et le budget prévu en 2013.

Un nouvel appel d'offres public (DSAP - AO1401) a été lancé pour la réalisation de ces travaux le 5 mars 2014, via le site internet SÉAO et le journal La Presse. Trois (3) addenda ont été publiés sur SÉAO (le 19 mars 2014 pour le premier et le 24 mars 2014 pour les derniers). Les soumissions ont été ouvertes le 26 mars 2014. Les soumissionnaires ont disposé de 22 jours civils pour préparer et déposer une soumission. Le délai de cautionnement des soumissions est 180 jours civils.

Au préalable, une nouvelle estimation du projet a été réalisée afin de respecter le budget disponible en 2014.

Le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer le contrat à la firme Les Entreprises Daniel Robert Inc., le plus bas soumissionnaire conforme selon l'analyse des soumissions reçues.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 0409 - 19 mars 2014 autoriser les virements budgétaires entre projets au Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE14 0212 - 19 février 2014 autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour réaliser les travaux d'aménagement de l'entrée principale et d'une aire de jeu destinée aux enfants sur le site du TAZ.

CE13 1731 - 27 novembre 2013 ne pas donner suite à l'appel d'offres public DSAP - AO1301 visant l'aménagement de l'entrée principale et d'une aire de jeu pour enfants sur le site du TAZ.

CE13 1174 - 14 août 2013 autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour réaliser les travaux d'aménagement de l'entrée principale et d'une aire de jeu destinée aux enfants sur le site du TAZ.

CE13 0747 - 29 mai 2013 approuver un projet de convention par lequel Groupe Rousseau Lefebvre, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les aménagements extérieurs au TAZ, pour une somme maximale de 57 142,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-12789 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CM13 0133 - 25 février 2013 modifier le Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville (CM12 0767-1) en y ajoutant un montant supplémentaire de 42 001 000 \$ pour l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif relevant des services centraux et des arrondissements.

### **DESCRIPTION**

Un plan d'aménagement global du site du TAZ a été élaboré pour servir de plan directeur pour les divers aménagements extérieurs devant contribuer à améliorer les activités et la visibilité du TAZ et offrir des installations récréo-sportives attrayantes et adéquates ainsi qu'un environnement agréable et sécuritaire. Ce plan sera réalisé par phases. L'aménagement d'une aire de jeu pour enfants constitue la première phase de réalisation de ce plan. L'aire de jeu occupera un terrain non aménagé en façade du bâtiment à la limite avec la piste cyclable du parc du CESM. Le concept consiste en une série de buttes à l'intérieur desquelles tous les jeux s'insèrent et s'emboîtent offrant ainsi une expérience dynamique, associée aux valeurs du TAZ. Les équipements de jeu choisis offriront un défi supérieur et une difficulté augmentée aux enfants de 5 à 12 ans auxquels ils s'adresseront.

Pour l'aspect sécuritaire, les aires de protection et les dégagements requis ont été pris en compte pour les équipements de jeu. Les surfaces amortissantes intégrées à l'aire de jeu seront conformes aux normes en vigueur. De plus, les déplacements dans l'aire de jeu seront orientés de façon à minimiser les conflits potentiels avec le sentier d'accès principal du TAZ, de même que le sentier récréatif du CESM. Dans le cas de ce dernier, une barrière végétale est également prévue (rosiers) entre les deux espaces; les accès aux deux extrémités sont limités. Aussi, pour des raisons de sécurité, aucun équipement pour la pratique de la planche à roulettes n'est prévu dans les limites de cette aire de jeu. Toujours dans l'objectif d'assurer la sécurité des jeunes et de leurs familles, des bollards seront disposés entre l'allée menant vers l'entrée principale du bâtiment et le stationnement, empêchant ainsi les véhicules de passer sur cette allée.

À noter que le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal a contribué à l'orientation et à la validation du projet dans le sens d'une intégration au parc du CESM. Enfin, les plans du projet ont été analysés par les membres du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Villeray -- Saint-Michel -- Parc-Extension à la séance du 15 octobre 2013 et ont été approuvés à la séance du conseil d'arrondissement du 19 novembre 2013 (CA13 14 0402) dans le cadre d'un Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

Le montant des contingences a été fixé à 10 % du coût des travaux eu égard aux imprévus que peut engendrer notamment la nature des sols.

Le montant des incidences (15 000 \$ avant taxes) servira essentiellement à payer les frais du laboratoire de contrôle de la qualité et les panneaux de chantier.

Trois addenda ont été publiés :

<b>N° de l'addenda</b>	<b>Date de publication</b>	<b>Portée de l'addenda</b>
Addenda 1	19 mars 2014	Modification apportée à la partie synthétique de la surface de jeu (section correspondante du devis et du formulaire de soumission modifiée; dessin de détail révisé). Modification mineure à deux autres sections du devis et des plans (annulation d'un détail non pertinent, précision à la section appareils de jeu). Volet administratif : annulation d'un point des clauses administratives normalisées et ajout à l'annexe 1 du devis des formulaires manquants.
Addenda 2	24 mars 2014	Ajout d'une annexe 4 au devis montrant les sondages de caractérisation des sols. Volet administratif : formulaire 1 - Cautionnement de soumission modifié (conformer le formulaire à la durée de 180 jours exigée au devis).
Addenda 3	24 mars 2014	Volet administratif : corrections mineures sur le formulaire 1 - Cautionnement de soumission et le formulaire 2 - Lettre d'engagement.

La publication des addenda 2 et 3 48 heures avant l'ouverture des soumissions n'a pas eu d'impact sur les soumissions reçues puisqu'il s'agissait d'une correction mineure aux formulaires et non pas d'une modification au contenu du projet comme cela a été le cas pour l'addenda 1 pour lequel les soumissionnaires ont eu huit jours calendrier pour s'ajuster. Les addenda 2 et 3 n'impliquaient pas que les soumissionnaires aient plus de temps pour réviser leurs soumissions. Par conséquent, la prolongation du délai d'ouverture des soumissions n'était pas nécessaire.

Au terme de l'appel d'offres public (du 5 au 26 mars 2014), huit (8) entrepreneurs ont déposé des soumissions : Les Entreprises de construction Ventec Inc., Urbex Construction Inc., LV Construction, Constructions Calteq Inc., 2633-2312 Québec Inc. (Arthier Construction), Construction Morival Ltée, Les Entreprises Daniel Robert Inc., Construction Piravic Inc.

Six (6) de ces soumissions sont jugées conformes : LV Construction, Constructions Calteq Inc., 2633-2312 Québec Inc. (Arthier Construction), Construction Morival Ltée, Les Entreprises Daniel Robert Inc. et Construction Piravic Inc.

Hormis les huit (8) soumissionnaires, la liste publique des commandes consultée sur le SÉAO indique cinq (5) autres preneurs de cahier de charges (Construction S. Forget Inc., E2R Inc., L.M.L. Paysagiste et Frères Inc., Meikor Inc. et Terrassement R. Hamelin Inc.). Les raisons de non-dépôt de soumissions ne sont pas connues.

## JUSTIFICATION

Sur un total de treize (13) preneurs de cahier de charges, huit (8) ont soumissionné (62%), alors que cinq (5) n'ont pas soumissionné (38%).

Sur les huit (8) soumissions déposées, deux (2) ont été jugées non conformes : Les Entreprises de construction Ventec Inc., le soumissionnaire le plus élevé et Urbex Construction Inc., le soumissionnaire le plus bas. Ces deux soumissionnaires ne se sont pas conformés aux instructions de l'addenda 1 quant aux modifications apportées au formulaire de soumission, au devis et au plan de détail concernant la surface de jeu. Cette modification, touchant au contenu du projet, est suffisamment importante pour ne pas accepter les soumissions qui l'ont omis, d'autant que les soumissionnaires ont eu huit (8) jours calendrier (du 19 mars à 11 h 50 au 26 mars à 14 h 00).

La variation des prix entre le plus bas soumissionnaire, Urbex Construction Inc., et le deuxième plus bas soumissionnaire, Les Entreprises Daniel Robert Inc., est de 5%. Ainsi, l'impact en terme de prix pour la Ville n'est pas significatif.

Les résultats de l'appel d'offres sont :

Soumissions conformes	Coût de base	Contingences de construction	Total
Les Entreprises Daniel Robert Inc	358 482,85 \$	35 848,29 \$	394 331,14 \$
2633-2312 Québec Inc. (Arthier Construction)	386 720,14 \$	38 672,02 \$	425 392,16 \$
LV Construction	389 706,61 \$	38 970,67 \$	428 677,28 \$
Construction Calteq Inc	405 254,68 \$	40 525,47 \$	445 780,15 \$
Construction Piravic Inc	418 592,93 \$	41 859,30 \$	460 452,23 \$
Construction Morival Ltée	421 612,95 \$	42 161,30 \$	463 774,25 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	484 556,39 \$	48 455,64 \$	533 012,03 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			436 401,20 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			10,67 %

<i>(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100</i>	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	69 443,11 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)</i>	17,61 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	-138 680,89 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>(la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)</i>	-26,02 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	31 061,02 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100</i>	7,88 %

Tous les coûts indiqués comprennent les taxes.

L'écart de -26 % (-138 680,89 \$) avec l'estimation réalisée à l'externe s'explique par des prix bas dus à la période très favorable de la sollicitation du marché. En effet, comparé à l'appel d'offres précédent annulé (DSAP AO 1301), où 2 soumissions ont été reçues sur 10 preneurs déclarés du cahier de charges, le présent appel d'offres a permis de recevoir 8 soumissions sur 13 preneurs déclarés du cahier de charges. La concurrence a donc pleinement joué cette fois-ci permettant des prix plus bas en faveur de la Ville.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 16 janvier 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Daniel Robert Inc, est le suivant : 1647-2862-08.

Le présent contrat ne découle pas d'un appel d'offres visé par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. L'adjudicataire n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre du présent contrat. Cependant, l'adjudicataire en détient une, datée du 27 janvier 2014, obtenue dans le cadre d'un autre contrat public (voir en pièce jointe).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une dépense totale de 411 577,39 \$ taxes incluses doit être autorisée, qui comprend les contingences et des frais incidents au montant de 17 246,25 \$, taxes incluses. cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

Un montant de 394 331,14 \$ taxes incluses sera accordé à Les Entreprises Daniel Robert Inc. pour la réalisation des travaux requis pour l'aménagement de l'entrée principale et d'une aire de jeu au TAZ. Ce montant inclut des contingences de 35 848,29 \$, taxes incluses.

Le projet d'aménagements extérieurs au TAZ fait partie de la liste des projets acceptés au montant supplémentaire de 42 M\$ au PTI 2013-2015 (CM13 0133 et CE14 0409) pour l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif. Un soutien financier global de 500 000 \$ est prévu

pour ce projet. Une partie de ce budget a servi à réaliser une nouvelle signalisation de l'immeuble et à payer les honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis du projet d'aménagement de l'entrée principale et d'une aire de jeu au TAZ.

Un virement budgétaire de 371 000 \$, net de taxes, sera effectué du sous-projet PTI 2013 du 42 M\$ vers le sous-projet PTI 2014 - Programme de développement d'installations sportives du Service du développement social et des sports. Au terme de ce virement budgétaire, le solde du soutien financier de 500 000 \$ accordé en 2013 sera de 26 629,28 \$. Ce solde permettra de payer les honoraires professionnels de surveillance des travaux.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les aménagements prévus contribueront aux objectifs de développement durable notamment en matière de gestion des eaux de surface, de revêtement, de recyclage, de conservation et de protection de l'environnement.

En plus de préserver le couvert arborescent existant, notamment les essences nobles, le concept paysager favorisera une plantation confirmant le caractère prédominant et premier du parc du CESM. Par ses plantations, il affirmera la voie d'accès vers l'édifice, agrémentera le stationnement existant tout en le maintenant sécuritaire, fonctionnel et sans affecter sa capacité ni sa configuration. Les plantes indigènes seront privilégiées.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'aménagement de l'aire de jeu et de l'entrée du TAZ valorisera indéniablement ce dernier et permettra d'attirer plus de jeunes. L'impact sur la fréquentation sera certainement notable puisque l'installation prévue s'adresse particulièrement aux jeunes familles avec enfants. Les équipements de jeu, sélectionnés notamment pour développer la coordination et l'équilibre, permettront aussi une initiation des petits aux sports sur roues qui est la vocation première du TAZ. Les activités du TAZ seront maintenues durant les travaux prévus avec toutes les mesures de sécurité qui seront requises à l'adjudicataire sur le site. Si le dossier décisionnel est reporté, l'aire de jeu ne pourra être livrée assez tôt pour profiter aux enfants une partie de la saison estivale 2014. Si le dossier est refusé, le TAZ perdra l'opportunité d'avoir un attrait supplémentaire pour les jeunes. Les jeunes familles et leurs enfants y perdront ainsi un lieu de jeu, de détente et d'agrément appréciable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il y a une opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : fin mai 2014

Fin des travaux : fin août 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**



Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services  
aux entreprises (Marc-André HERNANDEZ)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Diane MARTIN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Djaffer HELLEL  
conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Luc DENIS  
Chef de division

Le : 2014-04-03

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514-868-5066  
**Approuvé le :** 2014-05-06

**Dossier # : 1143903013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage, bordures, trottoirs sur les rues Chestnut, Woodland et Brunet dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 354 657,82 \$, taxes incluses (Contrat 2 314 657,82 \$ + incidences 40 000 \$) - Appel d'offres public ST-14-06 (4 soumissionnaires)

**Vu la résolution CA14 29 0142 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 5 mai 2014 :****Les membres du Conseil d'arrondissement recommandent au Conseil municipal :**

- 1- d'autoriser une dépense de 2 354 657,82 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage, bordures, trottoirs sur les rues Chestnut (du cul-de-sac à la rue Richer), Woodland (de la rue Chestnut au 5111 rue Woodland) et Brunet (entre le boulevard Gouin et la rue Chestnut), dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de soumission soit pour une somme maximale de 2 314 657,82 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-14-06;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 9,35 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 220 160,51 \$.

**Signé par** Dominique JACOB **Le** 2014-05-12 09:45**Signataire :**

Dominique JACOB

---

Directeur d'arrondissement  
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143903013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage, bordures, trottoirs sur les rues Chestnut, Woodland et Brunet dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 354 657,82 \$, taxes incluses (Contrat 2 314 657,82 \$ + incidences 40 000 \$) - Appel d'offres public ST-14-06 (4 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la gestion stratégique des réseaux (DGSRE) d'eau encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Toutefois, dans certaines situations, il peut alors être plus approprié de procéder à des travaux de remplacement.

Selon les résultats du PIP (Plan d'intervention partiel), la DGSRE et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets les plus prioritaires à être réalisés dans le cadre du PTI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGSRE dans la sélection des projets en profitant de l'occasion des travaux souterrains pour bonifier les interventions avec des travaux additionnels sur le réseau de drainage, la réfection complète des chaussées au-delà des tranchées, la réfection complète de trottoirs et/ou l'ajout de bordures, etc.

Dans le cadre du Programme de réfection du réseau routier local 2014, la Division de la gestion des actifs de voirie de la Direction des infrastructures a mis à la disposition de notre arrondissement un budget de 1 904 000 \$. Le présent contrat représente une phase de réalisation de ces travaux de réfection de rues.

Un appel d'offres public a été lancé le 25 mars 2014 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 10 avril 2014, laissant ainsi un délai de 17 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Un addenda a été publié en date du 2 avril 2014 portant sur le remplacement de la formule de soumission dans le but de corriger le nombre de jours à prévoir pour la validité du cautionnement de soumission soit, de 120 à 140 jours.

Les annonces ont paru dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. La validité des soumissions est de 140 jours suivant la date d'ouverture.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Le contrat ST-14-06 consiste en des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements services, pavage, bordures, trottoirs sur les rues Chestnut, Woodland et Brunet.

#### **Travaux assumés par la DGSRE et le PRR**

<b>Nom de la rue</b>	<b>Longueur estimée Aqueduc (m.l.)</b>	<b>% représentant le coût de la DGSRE</b>
Chestnut (du cul-de-sac à la rue Richer)	430	30,05 %
Woodland (de la rue Chestnut au 5111 rue Woodland)	450	31,45 %
Brunet (entre le boulevard Gouin et la rue Chestnut)	105	7,34 %

Toutes les rues identifiées sont justifiées techniquement, car les conduites présentent des défaillances reconnues par le MAMROT. En effet, elles présentent un ou plusieurs des problèmes suivants :

- le taux de bris des conduites d'aqueduc est supérieur à 3/km/année sur une base de 5 ans;
- une problématique récurrente d'eau rouge.

Un montant équivalent à 10% du contrat a été prévu pour les contingences et est inscrit au bordereau de soumission. Un montant de 40 000 \$ est prévu pour couvrir les incidences (toutes taxes incluses) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, un suivi environnemental, etc.

Les entrepreneurs suivants se sont procuré le cahier d'appel d'offres et quatre (4) entrepreneurs ont déposé des soumissions:

Construction DJL inc.  
Construction G-nesis inc.  
Construction S. Forget inc.  
Groupe Hexagone s.e.c.  
L'Écuyer & Fils Ltée  
Les Constructions et Pavage Jeskar inc.  
Les Pavages Dorval inc.  
Les Entreprises Michaudville inc.  
Roxboro Excavation inc.  
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.  
Pavages D'Amour inc.

Les principales raisons du désistement des entrepreneurs n'ayant pas soumissionné se résument à un manque de temps ou à des prix donnés en sous-traitance.

## JUSTIFICATION

Sur un nombre de onze preneurs de cahier des charges, quatre entrepreneurs ont déposé une soumission incluant la lettre d'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers mais seuls trois soumissionnaires sont jugés conformes. La soumission de Les Entreprises Michaudville inc. est non conforme pour prix non proportionnés.

L'analyse des prix soumis révèle qu'ils sont généralement inférieurs à notre estimation en excluant la soumission la plus élevée. L'item où les baisses sont plus notables se retrouve dans les matériaux pour l'éégout pluviale et le reprofilage de fossé.

<b>Firmes soumissionnaires conformes</b>	<b>Prix</b>	<b>Contingence</b>	<b>Total</b>
<b>1- Roxboro Excavation inc.</b>	<b>2 104 234,38 \$</b>	<b>210 423,44 \$</b>	<b>2 314 657,82 \$</b>
2- Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	2 309 830,50 \$	230 983,05 \$	2 540 813,55 \$
3- Pavages D'Amour inc.	2 690 415,00 \$	269 041,50 \$	2 959 456,50 \$
Estimation interne	2 329 675,19 \$	232 967,52 \$	2 562 642,71 \$
<b>Coût moyen des soumissionnaires reçues</b> <i>(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)</i>			<b>2 604 975,96 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b> <i>((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			<b>12,54 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</b> <i>(la plus haute - la plus basse)</i>			<b>644 798,68 \$</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)</b> <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			<b>27,86 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b> <i>(la plus basse conforme - estimation des professionnels)</i>			<b>(247 984,89) \$</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b> <i>((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation x 100)</i>			<b>(9,68) %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b> <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			<b>226 155,73 \$</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)</b> <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			<b>8,90 %</b>

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Les validations requises voulant qu'aucun des soumissionnaires ne soit sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites. L'adjudicataire recommandé "Roxboro Excavation inc." no de licence 1258-2003-97, a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 1er avril 2014 avec sa soumission. L'entrepreneur a reçu en date du 31 octobre 2013, une lettre de l'Autorité des Marchés Financiers l'autorisant à contracter avec un organisme public sous la décision 2013-CPSM-0214 (lettre jointe aux présentes).

Suite à la vérification et l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à Roxboro Excavation inc. le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc et de voirie sont de 2 314 657,82 \$ (toutes taxes incluses) et majorés de 40 000 \$ (toutes taxes incluses) pour frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, un suivi environnemental, etc. Les coûts assumés par la DGSRE se résument aux travaux d'aqueduc, de la voirie et de l'aménagement situés au-dessus des conduites à remplacer. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et la Division de gestion des actifs de voirie du Service des infrastructures du transport et de l'environnement, assument les travaux de réfection d'une partie des trottoirs ou des bordures, de la chaussée ailleurs qu'au-dessus des conduites à remplacer, ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs.

Pour ce projet, la dépense totale sera assumée à 68,84 % par la DGSRE, 21,81 % par la Division de gestion des actifs de voirie et le coût résiduel de 9,35 % est financé par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

## **DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO**

### **PROVENANCE ET IMPUTATION**

#### **PTI - Arrondissement**

Emprunt autorisé par règlement CA29 0051

Projet Simon:

Imputation : SIMON 6420-2011051-800800-03103-57201-000000-0000-152324-000000-17025-00000

Réfection de la chaussée - diverses rues

Sous projet	Crédits	Contrat	Dépense
1455713001	195 217,42 \$	216 420,51 \$	216 420,51 \$

Emprunt autorisé par le règlement CA 29 0051

Imputation : SIMON 6420-2011051-800800-03103-57401-000000-0000-152326-000000-17025-00000

Services professionnels - diverses rues

Sous projet	Crédits	Incidences	Dépense
1455713002	3 373,58 \$	3 740,00 \$	3 740,00 \$

## **DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE**

La dépense de 1 620 946,44 \$ taxes incluses soit un coût net de 1 462 139,50 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 462 139,50 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

## **DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DIVISION DE GESTION DES ACTIFS DE VOIRIE**

La dépense totale sera financée à 21,81 % par la Division gestion des actifs de voirie du Service des infrastructures du transport et de l'environnement. Cela représente 504 826,87 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux et 8 724,00 \$ pour les frais incidents. Le coût pour les travaux de pavage est de 429 137,56 \$ et le coût pour les travaux de bordure et trottoir est 75 689,31 \$ (toutes taxes incluses).

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites à même les interventions de la fonction finances et la Direction de la comptabilité et du contrôle financier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1% selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants:

- Réduction des fuites et des coûts d'entretien reliés;
- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

En contrepartie, le refus ou report de l'octroi de ce contrat aura comme conséquence d'augmenter la probabilité de fuite sur la conduite d'aqueduc avec les risques suivants:

- Interruption en eau potable;
- Contamination potentielle;
- Coûts élevés en période d'urgence et pour cause de conditions climatiques défavorables.

L'impact sur la circulation locale en raison des travaux sera minimisé par des accès temporaires aux propriétés privées.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : juin 2014

Fin des travaux : octobre 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Nathalie THOMAS)

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Nana-Doris SADOU)

Avis favorable avec commentaires :  
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Lorraine CREVIER)

Avis favorable :  
Eau , Direction (Alain DUBUC)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy LEMAIRE  
Secrétaire de direction pour  
Sylvain Marcoux, ing.  
Chef de division Infrastructures

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-15

Claude LACHANCE  
Directeur(trice) - trav. pub. en arr. (arr. 60  
000)

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DUFORT  
Directeur général adjoint  
**Tél :** 514-872-7791  
**Approuvé le :** 2014-05-02



**Dossier # : 1146446001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat aux Entreprises de Construction Ventec inc., pour la construction d'un égout unitaire (combiné) dans la rue Ropery, de la rue du Centre à la rue Saint-Charles - Dépense totale de 243 699,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211404 - (8 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense de 243 699,00 \$, taxes incluses, pour la construction d'un égout unitaire (combiné) dans la rue Ropery, de la rue du Centre à la rue Saint-Charles, comprenant tous les frais incidents;

1. D'accorder à Les entreprise de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 238 920,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211404;
2. Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense assumée par l'arrondissement dans un pourcentage de 89,05 % et par la ville centrale pour le pourcentage restant de 10,95 %.

**Signé par** Erick SANTANA **Le** 2014-05-13 09:41**Signataire :**

Erick SANTANA

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146446001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat aux Entreprises de Construction Ventec inc., pour la construction d'un égout unitaire (combiné) dans la rue Ropery, de la rue du Centre à la rue Saint-Charles - Dépense totale de 243 699,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211404 - (8 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tri-axe Développement Inc. construit un immeuble d'habitation de trois étages, comprenant cinq logements, au 1218, rue Ropery dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce tronçon de la rue Ropery, situé entre les rues du Centre et Saint-Charles, ne possède pas de conduite d'égout. Il est donc nécessaire d'exécuter des travaux relatifs à la construction d'une conduite d'égout afin de permettre la réalisation de ce projet immobilier.

Le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013) de la Ville de Montréal prévoit l'obligation de procéder à la signature d'une entente entre l'arrondissement et les promoteurs pour tout projet résidentiel sur un terrain non desservi qui nécessite la mise en place d'infrastructures municipales. Une telle entente est intervenue entre le promoteur et l'arrondissement. Une révision à l'entente sera présentée au conseil d'arrondissement du 6 mai 2014 (voir la section « Décisions antérieures »).

Cette entente contient un échéancier par lequel la Ville s'engage à fournir les raccordements de services au promoteur en juillet 2014.

Les plans et devis pour la construction de la conduite d'égout et les raccordements de services pour le 1218, rue Ropery ont été préparés par la Direction des infrastructures, Division conception des travaux. Une demande d'autorisation a été transmise au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

L'appel d'offres a été publié sur SÉAO le 9 avril 2014 et s'est terminé le 28 avril 2014 à 14 h.

L'arrondissement assurera la surveillance des travaux de construction.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sommaire ADDENDA - résolution à venir

D'autoriser la modification de l'entente avec Tri-axe Développement Inc., pour des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation d'un projet résidentiel sur le lot 1 380 993, correspondant au 1218, rue Ropery dans le quartier Pointe-Saint-Charles (dossier 1133823004).

Deux modifications sont apportées à l'entente soient :

- l'échéancier des travaux d'infrastructure qui était joint à l'entente, dont la fin des travaux est reportée de mai 2014 à juillet 2014, conséquemment à un retard de la Ville dans l'échéancier;
- étant donné la courte période prévue pour les travaux, il apparaît opportun de retirer l'obligation contraignant le promoteur à verser à la Ville le coût total des travaux lors de l'octroi des contrats pour la réalisation de ces derniers, puisque la Ville devait lui rembourser le coût qu'elle doit assumer lorsque les travaux seraient réalisés.

Résolution: CA13 22 0401 - 1er octobre 2013

D'autoriser la signature d'une entente avec Tri-axe Développement Inc., pour des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation d'un projet résidentiel sur le lot 1 380 993, 1218 rue Roperly dans le quartier Pointe-Saint-Charles (dossier 1133823004).

Résolution : CA13 22 0141- 2 avril 2013

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Yves Samuel - architecte, déposés et estampillés en date du 14 mars 2013 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour la construction du bâtiment situé au 1218, rue Roperly (GDD #1134824003).

## **DESCRIPTION**

Les travaux inclus au contrat sont divisés en deux sous-projets reflétant les deux payeurs et se détaillent comme suit :

sous-projet 1455736100

- la construction d'une conduite d'égout unitaire de 72 mètres de longueur;
- services d'eau et d'égout pour un immeuble.

sous-projet 1461213511

- abandon d'une conduite d'égout unitaire.

À la demande de la DGSRE, nous profitons du projet de construction sur la rue Roperly pour faire une intervention à l'angle de la rue du Centre : l'abandon d'une conduite d'égout unitaire. Cette intervention permet de régler une problématique d'obstruction dans une conduite.

### Contingences, déboursés et incidences

Des contingences prévues au bordereau de soumission sont de 10 % pour le premier sous-projet et de 15 % pour le deuxième.

Aucun déboursé prévu à ce contrat.

Les frais incidents ont été évalués à 2 % du coût du contrat pour couvrir les travaux suivants :

- installation de deux affiches liée aux opérations de communication;
- contrôle de qualité et de matériaux par un laboratoire mandaté par l'arrondissement.

### Appel d'offres

L'appel d'offres public no 211404 a été publié via le système électronique d'appels d'offres ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)) afin de pourvoir à la réalisation des travaux susmentionnés. Les soumissions ont été reçues à l'Hôtel de Ville jusqu'à l'ouverture fixée au 28 avril 2014 à 14 h. La durée

de l'appel d'offres a été de 18 jours. Il y a eu 19 preneurs de cahier des charges et 8 soumissions ont été reçues.

## JUSTIFICATION

Lors du processus d'appel d'offres, 19 entreprises ont commandé le cahier des charges. La liste est fournie en pièce jointe. Nous avons reçu 8 soumissions.

Aucun formulaire d'avis de désistement n'a été reçu.

Parmi les preneurs de cahier des charges, 3 ne sont pas listés à l'Autorité des marchés financiers (AMF) et 1 est sous-traitant. Ce qui donne un taux de réponse de 8/15, soit 53 %.

Ce taux de réponse ne soulève pas de préoccupation, particulièrement pour un petit projet comme celui-ci et considérant l'avancement de la saison.

Toutes les soumissions reçues sont conformes.

Le tableau suivant reflète les résultats de la soumission. Tous les montants incluent les taxes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Les Entreprises de Construction Ventec inc.	216 166,63	22 753,95	238 920,58
Le Groupe Vespo (NOTE 1)	223 928,07	23 522,80	247 450,87
Construction Fermont International Ltée	224 060,98	23 581,43	247 642,41
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.	252 158,90	25 896,14	278 055,05
9045-6823 QUÉBEC INC. F.A.S.R.S. Les paysagistes Damiano	256 971,19	27 010,82	283 982,01
Les Pavages Chenail inc.	262 156,72	28 493,16	290 649,88
ZS Travaux et Gérance inc.	267 684,80	27 533,06	295 217,86
Civisol inc. (NOTE 2)	417 353,33	43 917,23	461 270,56
Dernière estimation réalisée			250 116,62
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			292 898,65
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			22,6
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			222 349,98
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			93,1
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-11 196,04
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-4,5
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			8 530,29
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3,6

NOTE 1 La soumission de Le Groupe Vespo présente des erreurs dans le calcul des

contingences.

prix de soumission présenté: 247 451,03

pris de soumission corrigé: 247 450,87

NOTE 2 La soumission de Civisol inc. présente des erreurs dans le calcul des contingences.

prix de soumission présenté: 461 041,18

pris de soumission corrigé: 461 270,56

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée est de moins de 10 %.

Les travaux prévus au contrat ne présentent pas de complexité ou risques particuliers.

L'adjudicataire possède son attestation de l'Autorité des marchés financiers depuis le 22 août 2013 (copie en pièce jointe). Il n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ (contrat de construction) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

En particulier, l'adjudicataire n'est pas sur la Liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC (mise à jour 25 avril 2014).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût des travaux est partagé entre l'arrondissement et la DGSRE. L'arrondissement défrayera les coûts du premier sous-projet détaillé dans la section « Description » alors que la DGSRE se chargera du deuxième sous-projet. Lors des décomptes et advenant des imprévus, la répartition sera effectuée selon la nature des travaux et les sections du bordereau.

#### **Coûts du contrat et dépenses incidentes, taxes incluses**

<b>Composante du coût du contrat</b>	<b>Total du contrat</b>	<b>Portion Arrondissement</b>	<b>Portion DGSRE</b>
Soumission de Les Entreprises de Construction Ventec inc.	238 920,58	212 762,79	26 157,79
<b>Dépenses incidentes (2,0%)</b>	4778,42	4 255,26	523,16
<b>Total</b>	243 699,00	217 018,05	26 680,95

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une intervention ponctuelle sur le réseau d'égout existant, à proximité des travaux requis pour le nouvel immeuble résidentiel, a été incorporée au projet (part financée par la DGSRE). Cette intervention permet de corriger une problématique du réseau actuel. Cette approche d'intégration permet de réduire les coûts globaux de travaux et les perturbations socio-environnementales en diminuant le nombre d'interventions.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'arrondissement s'est engagé à construire les infrastructures municipales pour desservir le développement du 1218, rue Roper. L'entente intervenue entre les parties comporte un échéancier qui fixe la livraison des services d'eau et d'égout en juillet 2014. La durée prévue pour les travaux est de 45 jours. Pour respecter son entente,

l'arrondissement doit faire en sorte que les travaux débutent le plus tôt possible en juin.

Les travaux ne requièrent pas de fermeture complète des rues. Le surveillant s'assurera que les résidents sont avisés des travaux, que l'Entrepreneur suive le calendrier convenu pour la réalisation et respecte le devis de circulation inclus dans le cahier des charges.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les opérations de communication seront assurées par l'arrondissement. Elles comporteront la distribution d'un avis aux résidents et l'installation de deux affiche - une à chaque extrémité du chantier. De plus, un agent de communication assurera la mise à jour du site internet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Résolution du CE: 21 mai 2014

Octroi du contrat pour travaux de construction: 26 mai 2014

Réunion de démarrage: 2 juin 2014

Avis aux résidents et mise à jour du site internet: 9 juin 2014

Début des travaux 16 juin 2014

(sous réserve de l'obtention de l'autorisation du MDDEFP)

Fin des travaux du 1er sous-projet: 23 juillet 2014

Fin des travaux: 30 juillet 2014

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane CARON  
Chef de division, Études techniques  
Préparé par Annie Boutin, ing.  
Tél : 875-9308

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-04-29

Richard CÔTÉ  
Directeur Travaux publics p.i.



**Dossier # : 1144822023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc., pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 4 065 908,57 \$ (contrat: 3 637 908,57 \$ + incidences: 428 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 226203 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 065 908,57 \$, taxes incluses, pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce., comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les entreprises de construction Ventec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 637 908,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 226203 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal AYLWIN **Le** 2014-04-04 15:34

**Signataire :** Chantal AYLWIN

\_\_\_\_\_  
Directrice infrastructures  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144822023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc., pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 4 065 908,57 \$ (contrat: 3 637 908,57 \$ + incidences: 428 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 226203 - 7 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet du chemin de ceinture, projet majeur de développement, est situé dans le site patrimonial du Mont-Royal. Il s'inscrit dans les grands objectifs du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR), soit assurer la protection et la mise en valeur du Mont-Royal et rendre la montagne accessible et accueillante. Le chemin de ceinture, composé de six tronçons, vise à créer un circuit sécuritaire et continu pour les cyclistes et les piétons. La boucle projetée d'une dizaine de kilomètres, dont plus de la moitié sont déjà accessibles, traverse les territoires du parc du Mont-Royal, du cimetière Notre-Dame-des-Neiges (cimetière NDDN) et de l'Université de Montréal (UdeM).

L'ensemble de ce projet, réparti en quatre phases, a fait l'objet d'une consultation publique en juin 2008. Les deux premières phases ont été réalisées. La troisième est scindée en deux lots d'exécution soient les tronçons 4A et B, dans le secteur de l'UdeM (l'objet du projet actuel) et les tronçons 4C et 5, dans le Parc du Troisième Sommet, dont la construction est complétée. Les travaux de la phase 4 (tronçon 6 - sans la passerelle) ont été entrepris à l'automne dernier et rendront le secteur du bois d'Outremont, situé dans le parc du Mont-Royal, plus accessible. Le Conseil du Patrimoine a émis, le 19 décembre 2012, un avis favorable au projet d'aménagement des tronçons 4A et B.

Le projet du chemin de ceinture s'inscrit dans le cadre de l'Entente de développement culturel qui lie le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal.

Principalement localisé sur la propriété de l'UdeM, entre les façades des pavillons universitaires et la limite du cimetière NDDN, le secteur d'intervention consiste en un long corridor allant de l'intersection Decelles / Queen-Mary jusqu'au Parc du Troisième Sommet, dont la pente est, par endroits, très forte et où la voie véhiculaire domine. Un sentier de 1,2 km destiné aux piétons y sera aménagé en déplaçant une portion de la route vers les bâtiments de l'UdeM, créant ainsi une « bande verte » conviviale pour les promeneurs. Le réseau piétonnier actuel est discontinu et ne permet pas d'envisager une promenade agréable pour accéder au Parc du Troisième Sommet depuis l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Une entente entre l'Université de Montréal / Polytechnique / Centre National de Recherche Canadienne et la Ville est convenue entre les représentants des parties. Elle fera l'objet d'un projet d'acte de servitude soumis au conseil d'agglomération prévu le 29 mai 2014 (dossier 1141246009 préparé par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal).

La description de cette servitude finale sera produite par la ville une fois les travaux complétés.

Par ailleurs, l'acte de servitude de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame signée en faveur de la Ville, suite à l'accord de développement survenu en 2005 (CM05 0256), devra être amendé lorsque les travaux d'aménagement seront terminés pour intégrer les modifications apportées à ces limites.

La Direction des grands parcs et du verdissement a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

	<b>Coûts</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
<b><u>Étapes terminées :</u></b>		2006 2008	2008 2010
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Tronçon 1 : Parc du Mont-Royal, secteur Côte-Placide</li> <li>· Tronçons 2 et 3 : de Remembrance à l'entrée Decelles du cimetière NDDN (GDD:1091075009)</li> <li>· Tronçons 4C et 5 (GDD: 1113751004)</li> <li>· Tronçons 4A et B : secteur chemin Polytechnique UdeM (GDD 1094560002)</li> </ul>	Intégré au projet de la Côte Placide Services professionnels : 200 000 \$ Travaux : 2 900 000 \$  Travaux : 3 290 000 \$ Services professionnels génie externe : 210 000 \$	2011 2012	2013 2013
<b><u>Étapes en cours de réalisation :</u></b>	Services professionnels : 436 000 \$ Travaux : 2 053 811,58 \$	2010 2013	2014 2015
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Tronçons 4 et 5 : de Decelles au boulevard Mont-Royal (GDD:1101246007)</li> <li>· Tronçon 6 bois Outremont : (GDD:1131246006)</li> </ul>			
<b><u>Étape préalable au présent contrat</u></b>		Mai 2014	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Approuver un projet d'acte de servitude aux termes duquel l'Université de Montréal, la Corporation de l'École polytechnique de Montréal et Sa</li> </ul>			

Majesté la Reine du Chef du Canada représentée par le Conseil national de recherches du Canada créent, en faveur de la Ville de Montréal, à titre gratuit, une servitude de construction et de passage public permettant de poursuivre le projet du chemin de ceinture (tronçons 4A - 4B) et de relier l'intersection des chemins Queen-Mary et Decelles au parc du « Troisième Sommet » par un sentier piétonnier, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte. (dossier 1141246009).			
<b>Étape faisant l'objet du présent contrat :</b> · Chemin de ceinture du Mont-Royal, secteur de l'Université de Montréal (Tronçons 4A et B)	Travaux : 4 065 908,57 \$	Automne 2014	Novembre 2015
<b>Étapes à venir :</b> · Tronçon 6 (passerelle Camilien-Houde) Concours · Tronçon 6 (passerelle Camilien-Houde) Services professionnels · Tronçon 6 (passerelle Camilien-Houde) Travaux		2014 2015 2016	2015 2017 2017

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 3 février au 5 mars 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 3 juillet 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 29 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 19 février 2014: Report de la date d'ouverture, passant du 26 février au 5 mars 2014 afin de préparer l'addenda #2;
- Addenda no 2 émis le 25 février 2014: Modification de l'article «Réhabilitation environnementale» pour « gestion des sols et matériaux excavés», annulation de la garantie de 2 ans supplémentaires pour les arbres, modification de type de clôture de protection des végétaux et la modification de l'épaisseur de la fondation granulaire pour les surfaces en pierres plates

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0393 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat à URBEX construction inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont - Dépense totale de 2 053 811,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 6435 - (8 soumissionnaires). (1131246006);

CG13 0371 - 17 septembre 2013 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1132662003);

CE12 2018 - 12 décembre 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont du parc du Mont-Royal (1121246015);

CG11 0321- 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à les Excavations Super inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement des tronçons 4C et 5 du chemin de ceinture du Mont-Royal – Dépense totale de 3 291 110,20 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 6306 (1113751004);

CE10 1657 - 20 octobre 2010 - Approuver un projet de convention avec Planex Consultants inc. pour préparer les documents pour la réalisation des travaux d'aménagement des tronçons 4 et 5 du chemin de ceinture du mont Royal, pour un montant total de 435 999 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11357 (1101246007);

CG10 0200 – 20 mai 2010 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'Université de Montréal, pour une période de 50 ans, à des fins de parc à caractère naturel, un terrain d'une superficie d'environ 13,42 hectares dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, constitué d'une partie des lots 2 177 237, 2 177 240, 2 177 244, 2 177 245 et 2 861 465 du cadastre du Québec, le tout aux termes et conditions stipulés au projet de bail (1094962006);

CG10 0201 – 20 mai 2010 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de La Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, pour une période de 45 ans, à des fins de parc à caractère naturel, un terrain d'une superficie de 97 240,80 mètres carrés, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué du lot 3 617 666 du cadastre du Québec, le tout aux termes et conditions stipulés au projet de bail (1094962007);

CG09 0341 - 27 août 2009 - Conclure des contrats cadres d'une durée maximale de 3 ans avec les firmes suivantes: Génivar (750 000\$), Consortiun Axor/Séguin (650 000\$) et Le groupe SM (600 000\$) relativement à la fourniture de services professionnels pour fins d'études, la préparation de plans et devis et la surveillance pour des projets d'amélioration et de développement du réseau cyclable - appel d'offres 09-10981 (1094560002);

CG09 0169 - 28 mai 2009 - Autoriser une dépense totale de 2 861 418,71 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'aménagement des tronçons 2, 3 et l'entrée du tronçon 5 du chemin de ceinture du mont Royal, et octroyer à Construction Morival Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 786 418,71\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6234 (1091075009);

CG09 0130 - 30 avril 2009 - Approuver le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (1091183002);

CM08 0778 - 22 septembre 2008 - Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet d'aménagement du chemin de ceinture et des chemins de traverse dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.(1081079009);

CE08 0807 - 22 mai 2008 - Approuver un projet de convention avec Parent Latreille et Associés pour préparer les documents pour la consultation publique et la réalisation des travaux d'aménagement des tronçons 2 et 3 du chemin de ceinture, pour une somme maximale de 191 996,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 08-10643 (1081231010);

CM05 0256 – 19 avril 2005 - Approuver le projet d'accord de développement à intervenir entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal relativement à la mise en valeur de la propriété du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, pour une période de 20 ans, aux termes et conditions y stipulés; - Approuver un projet d'acte à intervenir entre la Ville de Montréal et La Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal relativement à la création, à titre gratuit et pour une période de 20 ans, d'une servitude réelle de passage à pied et en véhicule de tout genre et de construction aux fins de l'aménagement, la réparation, le maintien, l'entretien et l'exploitation d'un sentier multifonctionnel, y compris les équipements et les accessoires s'y rapportant, permettant les activités de loisirs non bruyantes, telles que le cyclisme, la marche et le ski de fond, et aux termes duquel intervient le Centre funéraire Côte-des-Neiges inc., le tout aux termes et conditions stipulés au projet d'acte. (1041231012).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en la construction et reconstruction d'une chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de clôtures, de conduites d'égouts, de feux de circulation, d'un système d'éclairage, d'aménagement paysager et d'un sentier piétonnier (Chemin de ceinture du Mont-Royal, secteur de l'Université de Montréal).

Les principales dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard qui se retrouvent à l'article 5.1.10 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal (exécution des travaux) (Volume 1) mars 2009. L'article stipule que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du contrat avant taxes et contingences. De plus, aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 330 718,98 \$ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de nivellement de cadre et couvercle d'Hydro-Québec et de la CSEM, d'achat de matériel pour feu de circulation, d'achat de mobilier urbain, les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols d'excavations ainsi que des frais pour retenir les services d'un ingénieur forestier et/ou d'un horticulteur. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 226203 s'est déroulé du 3 février au 5 mars 2014. Sur vingt-sept (27) preneurs de cahier des charges, sept (7) firmes ont déposé une soumission et vingt (20) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 26% et 74%. En ce qui concerne les motifs de désistement, huit (8) firmes sont connues comme sous-traitants, deux (2) firmes n'avaient pas reçu leur attestation de l'AMF à la date d'ouverture, une (1) firme a indiqué qu'elle manquait de temps pour soumissionner, une (1) autre firme a indiqué que le devis technique était trop spécialisé, une (1) autre a indiqué que la période de soumission ne lui convenait pas, un (1) autre fournisseur a confirmé que son carnet de commandes était complet et six (6) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs de cahier de charges et des motifs de désistement est en pièce jointe.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 226201 a été publié du 18 mars au 8 mai 2013, conformément au décret 206-2013 du 20 mars 2013. Une (1) seule entreprise a déposé une soumission, soit Les Excavations Super inc., au montant de 3 457 323,14 \$. Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres se retrouvent en pièces jointes.

À l'échéance de la validité des soumissions le 5 septembre 2013, la Ville étant toujours dans l'attente de l'autorisation du plus bas soumissionnaire, soit Les Excavations Super inc., à conclure des contrats publics par l'AMF et afin de ne pas retarder la réalisation des travaux prévue ce printemps, la Direction des infrastructures a décidé de ne pas prolonger le délai de validité des soumissions de l'appel d'offre 226201 et se conformer au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013 dans son nouvel appel d'offres 226203 faisant l'objet du présent dossier.

L'écart de prix du plus bas soumissionnaire entre les appels d'offres 226201 et 226203 est de 180 585,42\$ (5,2%). La modification apportée au projet entre les deux appels d'offres est la réduction du nombre de conduites d'égout du système de rétention, conduites remplacées par une augmentation du diamètre de celles-ci.

## JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de la Direction de la culture et du patrimoine ci-jointe, l'unité payante dans ce dossier.  
Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Les entreprises de construction Ventec Inc.	3 307 189,59 \$	330 718,98 \$	3 637 908,57 \$
<b>2</b>	Charex inc.	4 139 637,85 \$	413 963,79 \$	4 553 601,64 \$
<b>3</b>	Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	4 263 282,77 \$	426 328,28 \$	4 689 611,05 \$
<b>4</b>	Les Entreprises Michaudville inc.	4 516 363,64 \$	451 636,36 \$	4 968 000,00 \$
<b>5</b>	Excavation Loiselle inc.	4 547 636,05 \$	454 763,61 \$	5 002 399,66 \$
<b>6</b>	Construction S.Forget inc.	4 908 358,64 \$	490 835,86 \$	5 399 194,50 \$
<b>7</b>	Groupe Hexagone, s.e.c	4 984 608,04 \$	498 460,81 \$	5 483 068,85 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	<b>3 477 917,39 \$</b>	<b>347 791,37 \$</b>	<b>3 825 708,76 \$</b>
	<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>4 819 112,04 \$</b>
	<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>32,5%</b>
	<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		<b>(\$)</b>	<b>1 845 160,28 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>50,7%</b>
	<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b>	<b>-187 800,19 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>-4,9%</b>
	<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		<b>(\$)</b>	<b>915 693,07 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>25,2%</b>

**\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main

d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -187 800,19 \$ (-4,9%). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier répond à l'un des critères et à une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 2 000 000 \$ et a un écart de plus de 20% entre l'adjudicataire recommandé et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les entreprises de construction Ventec Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 22 août 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 13 février 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les entreprises de construction Ventec Inc., est le suivant: 8210-9299-08.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 3 637 908,57 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 3 307 189,59 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 330 718,98 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 4 065 908,57 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 428 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 3 667 564,46 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue et répartie de la façon suivante entre le PTI 2014-2016 du Service de la qualité de la vie et du Service des Infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE).

- 92,81 % est prévu au budget triennal du Service de la qualité de la vie pour un montant de 3 773 721,74\$ (taxes incluses). Cette portion des travaux est financée à même le PTI du projet 36000 Mise en valeur du Mont-Royal - Réaménagement du réseau routier et subventionnée à 100 % par le Ministère de la Culture et des Communications. Cette partie de la dépense totale du dossier ne présente aucun impact sur l'emprunt à la charge des citoyens de l'agglomération;

- 7,19 % est prévu au budget triennal de la Direction du transport du SITE pour un montant de 292 186,83\$ (taxes incluses).

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 2 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Il vise également à améliorer la qualité de vie des citoyens tout en protégeant et en mettant en valeur des patrimoines naturels et bâtis inestimables. Sa mise en œuvre contribue à :

- favoriser l'usage des transports actifs en procurant aux citoyens un nouveau parcours invitant et sécuritaire pour les piétons;
- rendre accessible un secteur peu connu du site patrimonial du Mont-Royal (le Parc du Troisième Sommet), offrant un milieu dont les caractères naturel et panoramique sont uniques;
- revaloriser un secteur important (accès Decelles) du campus universitaire.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'aménagement du chemin de ceinture dans le secteur du chemin Polytechnique permettra l'accessibilité au Parc du Troisième Sommet qui n'est pas encore ouvert aux citoyens, pour le moment, en raison de son enclavement.

Le secteur d'intervention est un des deux accès véhiculaires au campus universitaire. Malgré les travaux de voirie, la circulation par cet accès sera possible en tout temps. Néanmoins, en raison des travaux majeurs du Service de l'eau réalisés en 2014 et 2015 sur le boulevard Édouard-Montpetit, l'Université de Montréal craint que leurs deux entrées soient trop grandement perturbées à la même période. Étant donné qu'une partie importante des travaux projetés sont sur le terrain de l'UdM (servitude : dossier 1141246009), cette dernière exige, par conséquent, de ne pas entreprendre, en 2014, les travaux qui pourraient perturber l'entrée Decelles, pour la réalisation du Chemin de Ceinture.

Étant donné la période de relâche universitaire et le Grand Prix Cycliste de Montréal - épreuve UCI WorldTour (mi-septembre), les travaux de voirie et d'égout dans le chemin de la Tour et chemin Polytechnique doivent être réalisés entre le 15 mai et le 15 août.

Le présent projet comporte un volet de drainage important, volet assujéti à l'application de la réglementation C-1.1. Le Service de l'eau devra émettre un permis.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 3 juillet 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation». L'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec l'université de Montréal, l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: mai 2014.



Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : automne 2014

Fin des travaux : novembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Gilles DUFORT)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Katie TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Jean MERCIER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Claude COMTOIS)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal (Céline BOUCHARD)

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Daniel GROULX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Djamel CHABANE  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2014-03-18



**Dossier # : 1141246006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 47 213,93 \$ taxes incluses pour l'achèvement des travaux dans le cadre du contrat accordé à "NMP Golf Construction inc.", majorant ainsi le coût du contrat de 373 016,63 \$ à 420 230,56 \$, taxes incluses, majorant la dépense totale à 448 974,31 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 47 213,93 \$ taxes incluses, pour l'achèvement des travaux dans le cadre du contrat accordé à "NMP Golf Construction inc.", par la résolution CE13 1000 du 3 juillet 2013, majorant ainsi le coût du contrat de 373 016,63 \$ à 420 230,56 \$, taxes incluses, majorant la dépense totale à 448 974,31 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-13 19:53

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1141246006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 47 213,93 \$ taxes incluses pour l'achèvement des travaux dans le cadre du contrat accordé à "NMP Golf Construction inc.", majorant ainsi le coût du contrat de 373 016,63 \$ à 420 230,56 \$, taxes incluses, majorant la dépense totale à 448 974,31 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

On observe présentement un engouement pour l'agriculture urbaine par les citoyens et la Ville de Montréal reconnaît l'importance des activités agricoles urbaines et souhaite leur développement. Ce sentiment se reflète par la tenue de consultations publiques dans notre métropole. Le plan d'urbanisme de 2004 indique l'importance de la préservation et de la mise en valeur du caractère champêtre et des activités agricoles de certains secteurs de l'ouest de la Ville et cible l'aménagement du parc agricole du Bois-de-la-Roche comme moyen de réussite. Ce parc-nature est situé à Senneville, où il couvre 190 hectares et se trouve dans une zone agricole permanente. Il se veut une vitrine de l'agriculture au Québec. Un projet de mise en valeur des terres est en cours, dont les objectifs sont : la conservation des milieux naturels et de la biodiversité ainsi que la remise en culture des terres et, éventuellement, la pratique de l'élevage. La remise en culture des terres agricoles couvre une superficie approximative de 90 hectares. D'autres initiatives d'agriculture urbaine sont également mises de l'avant. La Direction de la diversité sociale et la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) participent au comité de suivi du projet « Cultiver l'espoir » créé par le Regroupement des Magasins-Partage, qui vise à cultiver des terres à Montréal et à retourner la production à la population moins bien nantie de la métropole.

Le contrat des travaux a été octroyé par le comité exécutif par la résolution CE13 1000, adopté à sa séance du 3 juillet 2013. Les travaux sur le terrain ont débuté suite à l'octroi, soit le 24 juillet 2013.

Lors de l'exécution des travaux, la DGPV a été avisée par le Village de Senneville qu'un

permis de construction et d'abattage était requis pour réaliser les travaux. Sur entente avec l'inspecteur du Village de Senneville, certains travaux ont pu continuer en attente du permis. En date du 12 août 2013, le Village de Senneville a demandé un arrêt officiel et immédiat des travaux, le temps de réviser la demande de permis soumise par la Ville. Par la suite, en septembre, le Village de Senneville a informé la DGPV qu'aucun permis ne pouvait être émis avant le référendum du 3 novembre 2013. La raison étant qu'en mai 2013 le Village de Senneville a décrété un moratoire sur tous les projets d'aménagement suite au dépôt de nouveaux règlements d'urbanisme et la municipalité attendait les résultats du référendum.

Le chantier a donc été fermé, tel que demandé le 12 août 2013, pour ce qui semblait à l'origine être une période de courte durée. Suite au prolongement indéterminé de l'arrêt, il importait de procéder à certains travaux pour assurer la sécurité du public jusqu'à la reprise des travaux. En octobre, sur avis du Service des affaires juridiques et de l'évaluation, la DGPV a demandé à l'entrepreneur de procéder à la sécurisation du site en finalisant certains travaux mineurs pour permettre l'écoulement de l'eau dans les fossés et à l'installation de clôtures permanentes autour des deux bassins.

Le 3 novembre dernier, le référendum proposé par le Village de Senneville n'a pas été autorisé par la population. Le permis pouvait donc être émis selon les règlements précédemment en place. Conséquemment, le permis a finalement été émis le 26 novembre 2013.

Des travaux initialement prévus au contrat, moins de 24 %, ont été réalisés à ce jour.

L'augmentation de la valeur du contrat n'aura pas d'impact sur les honoraires professionnels externes. Le suivi du chantier est majoritairement effectué par le personnel de la Ville, appuyé par le Consultant externe, sur demande seulement, selon une banque d'heures à ne pas dépasser.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 1000 - 3 juillet 2013 - Accorder un contrat à NMP Golf Construction Inc., pour l'exécution des travaux de drainage agricole au parc agricole du Bois-de-la-Roche - Dépense totale de 401 760,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 6438 - (8 soumissionnaires)

## **DESCRIPTION**

L'approbation des crédits supplémentaires permettra de :

- poursuivre la réalisation du contrat initial en couvrant les frais relatifs à l'arrêt des travaux et de leur report;
- financer les travaux de sécurisation;
- rectifier une quantité erronée résultant d'une erreur au bordereau;
- modifier des éléments spécifiques du contrat initial résultant d'un changement sur le type de culture à réaliser;
- prévoir des fonds pour les imprévus lors de la reprise des travaux.

Le projet initial ne peut être complété sans l'autorisation des crédits supplémentaires.

Le montant disponible des incidences est de 24 684,58\$ avant taxes et de 28 381,10\$ avec taxes.

## **JUSTIFICATION**

Selon l'avis juridique émis le 19 avril 2011 ayant pour sujet les "Formulaires d'autorisation de travaux et autres activités", la DGPV n'est pas tenue de faire de demande de permis pour réaliser des travaux sur les terrains dont elle est propriétaire. Selon la DGPV, cet avis juridique était également valide pour le parc agricole du Bois-de-la-Roche, même s'il s'agissait d'un parc situé dans une ville liée.

Également, le parc agricole est désigné comme étant une zone d'agriculture permanente par le gouvernement du Québec, ce qui implique que l'usage agricole des terres doit être maintenu. Le projet de "Drainage agricole" tel que proposé consiste à améliorer le potentiel agricole des terres et de les remettre en culture. Il répond donc aux critères d'usage stipulés par le gouvernement du Québec. Par contre, comme les terres sont localisées dans une zone inondable, nous avons néanmoins procédé aux vérifications d'usage auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Comme il s'agit de travaux agricoles, leur réglementation ne s'applique pas.

De plus, suite au début des travaux, nous avons noté des besoins complémentaires au contrat initial qui requéraient des actions immédiates pour assurer la sécurité du public et des usagers (fourniture et installation de clôtures autour des bassins). La DGPV a également été avisée d'une modification du type de culture anticipée dans les champs devant recevoir le système souterrain. Cette modification nécessite donc une réduction de l'espacement entre les drains souterrains, de 15 mètres à 11 mètres, pour favoriser l'implantation de cultures maraîchères.

Les contingences initialement prévues au contrat ont été utilisées à 100 % pour couvrir les besoins complémentaires et des modifications requises en chantier ainsi que les coûts reliés à l'arrêt des travaux et à la sécurisation du site pour cause d'arrêt prolongé. Un montant de 12 784,00 \$, provenant d'un item non utilisé au bordereau a dû être crédité en contingences pour permettre le paiement de ces travaux supplémentaires. Les tableaux ci-dessous détaillent les coûts anticipés pour les travaux supplémentaires et leur détail, les montants disponibles et non utilisés dans le cadre du présent contrat ainsi que le montant supplémentaire requis pour permettre la réalisation du contrat.

<b>TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>COÛTS</b>
<b>Arrêt/report des travaux et sécurisation du site</b>	
Fermeture du chantier - août 2013	3 825,00 \$ *
Sécurisation des fossés - 2013	6 035,00 \$ *
Prolongation des assurances - 2013	605,20 \$ *
Reprise des travaux - 2014	10 373,79 \$
Augmentation des coûts - 2014	5 800,00 \$ **
Arpentage - 2014	4 200,00 \$
Fauchage - 2014	5 500,00 \$ **
Prolongation des assurances - 2014	3 037,00 \$
<b>Sous total « Arrêt »</b>	<b>39 375,99 \$</b>
<b>Modification du contrat initial pour besoins complémentaires</b>	
Fauchage - 2013	5 320,00 \$ *
Fourniture et installation de clôtures autour des bassins	23 194,08 \$ *
Rectification de la quantité de fossés, en mètres linéaires, indiquée au bordereau de soumission	5 400,00 \$ **
Modifications de l'espacement des conduites de drainage souterrain pour optimiser la culture maraîchère - secteur 1	17 323,00 \$ **
Modifications de l'espacement des conduites de drainage souterrain pour optimiser la culture maraîchère - secteur 3	10 030,00 \$ **
<b>Sous total « Modifications »</b>	<b>61 267,08 \$</b>

<b>Imprévus</b>	
Prolongement du dévidoir du bassin 2	3 286,16 \$ *
Modifications des ponceaux	3 049,00 \$
Modification du tracé des fossés - secteur 2	1 100,00 \$ **
Déboisement - raccordement des fossés du champ 16	3 640,00 \$
Sortie de drainage - secteur 3	262,78 \$
Ajout conduite J10	629,44 \$ **
Modification conduite C14A	900,00 \$ **
<b>Sous total « Imprévus »</b>	<b>12 867,38 \$</b>
<b>Sous total « Travaux supplémentaires »</b>	<b>113 510,45 \$</b>
10 % contingences (sur le montant des travaux non réalisés)	11 351,04 \$
<b>TOTAL</b>	<b>124 861,49 \$</b>

\* Indique les items réalisés et payés

\*\* Indique les coûts anticipés. Montant maximum autorisé, appuyé par des pièces justificatives.

Les coûts indiqués dans le tableau ci-dessus ne comprennent pas les taxes.

Un montant de 10 % de la valeur des travaux non réalisés est indiqué, car les travaux restants se trouvent en souterrain, ce qui engendre un certain niveau d'incertitude.

Les items suivants sont inscrits soit au bordereau initial de l'appel d'offres ou aux incidences autorisées dans le cadre du présent contrat. Les montants indiqués au bordereau ne s'avèrent pas nécessaires à la réalisation du contrat en cours, suite à la modification des travaux ou en raison de la méthode de travail de l'entrepreneur. Les incidences avaient été initialement prévues pour réaliser la caractérisation des sols avant leur évacuation du site, mais la DGPV a décidé de les conserver sur le site suite aux résultats d'une étude de caractérisation. La DGPV désire donc réassigner ces montants aux contingences dans le but de réaliser les travaux décrits dans le tableau ci-dessus.

<b>MONTANTS DISPONIBLES ET NON UTILISÉS AU CONTRAT INITIAL</b>	
01-575 Enlèvement des panneaux de chantier	693,00 \$
339355 Protection des végétaux et des racines	4 000,00 \$
02-120 Entreposage temporaire des sols	2 555,00 \$
02-120 Gestion des sols AB	12 784,00 \$ ***
02-120 Gestion des sols BC	9 587,00 \$
Incidences	24 684,58 \$
<b>Total</b>	<b>54 303,58 \$</b>

\*\*\* Indique un montant qui a été crédité en contingences en 2013 pour permettre le paiement des travaux supplémentaires réalisés par l'entrepreneur. Les montants indiqués dans ce tableau ne comprennent pas les taxes.

<b>MONTANT REQUIS POUR COMPLÉTER LES TRAVAUX</b>	
Montant total des travaux supplémentaires	124 861,49 \$
Montants disponibles et non utilisés au contrat initial	- 54 303,58 \$
Contingences prévues au contrat initial	- 29 493,39 \$
Sous total	41 064,52 \$
TPS 5%	2 053,23 \$
TVQ 9,975%	4 096,19 \$
<b>TOTAL REQUIS</b>	<b>47 213,93 \$</b>

## **EN RÉSUMÉ:**

<b>Contrat initial</b>	<b>Contrat majoré</b>	<b>Dépense totale initiale</b>	<b>Dépense totale majorée</b>
373 016,63 \$	420 230,56 \$	401 760,38 \$	448 974,31 \$

Il est important de procéder aux travaux de drainage dès cette année pour permettre aux agriculteurs de préparer le sol dès l'automne en prévision de procéder, si possible, aux semis du printemps 2015.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant requis pour compléter les travaux est estimé à 47 213,93 \$ taxes incluses ou 41 064,52 \$ net de taxes.

<b>MONTANT REQUIS POUR COMPLÉTER LES TRAVAUX</b>			
Provenance	Montant (avant taxes)	Montant (taxes incluses)	Montant (net de taxes)
-Solde des incidences (taxes de 2014)	24 684,58 \$	28 381,10 \$	25 600,55 \$
-Crédits supplémentaires	16 379,94 \$	18 832,83 \$	16 987,75 \$
Total	41 064,52 \$	47 213,93 \$	42 588,30 \$

Le budget est prévu au PTI 2014-2016 de la DGPV.

**Information budgétaire** : ce projet fait partie du programme 34300 Réaménagement du réseau des grands parcs, sous projet 10 34310 026, projet Simon 129483

**Information comptable** : voir l'intervention des Finances, Direction des opérations budgétaires et comptables

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le parc-nature Bois-de-la-Roche, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier permet de pratiquer une gestion responsable des ressources en améliorant la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau. Le dossier comporte également un volet social en permettant aux terres d'être cultivées dans le cadre du projet « Cultiver l'espoir » pour redonner une partie des récoltes aux moins bien nantis de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si les crédits ne sont pas autorisés, le projet initial ne pourra être réalisé.

La fenêtre d'opportunité pour réaliser ce projet est excessivement minime. Les travaux ne peuvent être réalisés entre le début avril et la mi-août dû à la présence du goglu, un oiseau à statut précaire protégé en vertu de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs (L.C. 1994, ch. 22), mais ils doivent également être réalisés avant la saison des

pluies automnales, soit avant le mois d'octobre.

Si les travaux ne peuvent être réalisés en août-septembre, ils devront être reportés d'une autre année.

Tout report du projet entraîne des pertes financières pour notre partenaire D3Pierres. En raison du report des travaux, ils ne pourront procéder aux semis en 2014. De plus, comme les champs ne peuvent être entretenus pour une deuxième saison estivale consécutive, les conditions sont propices à l'établissement d'herbacées non désirables, ce qui pourrait signifier un travail plus ardu et intensif pour la préparation du sol dans les années subséquentes.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Reprise des travaux : mi-août 2014

Fin des travaux (révisée) : septembre 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie LAFOREST  
Architecte paysagiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel GROULX  
Chef de division

Le : 2014-03-20

---



**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514-872-1457  
**Approuvé le :** 2014-05-06



**Dossier # : 1134822057**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Maskimo Construction inc., pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste. (Réalisation du train de l'est). Arrondissement: Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 3 492 051,40 \$ (contrat: 3 183 151,40 \$ + incidences: 308 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233505 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 492 051,40 \$, taxes incluses, pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste (Réalisation du train de l'est), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Maskimo Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 183 151,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233505 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 10,17% par l'agglomération, pour un montant de 355 144,96 \$ et à 89,83% par la ville centrale, soit pour une somme de 3 136 906,44 \$.

**Signé par** Chantal AYLWIN **Le** 2014-04-17 12:00

**Signataire :**

Chantal AYLWIN

---

Directrice infrastructures  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134822057**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Maskimo Construction inc., pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste. (Réalisation du train de l'est). Arrondissement: Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 3 492 051,40 \$ (contrat: 3 183 151,40 \$ + incidences: 308 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233505 - 6 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En mars 2006, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de promouvoir la réalisation d'une nouvelle ligne de trains de banlieue desservant l'est de Montréal et la couronne nord-est de la région métropolitaine. Ce projet empruntera les lignes ferroviaires existantes sur le territoire de la Ville de Montréal (ligne Deux-Montagnes et ligne du CN/Subdivisions Saint-Laurent et Joliette) et nécessitera la construction d'un nouveau lien ferroviaire entre la voie existante du CN à Repentigny et celle du CP à Mascouche. Elle reliera la Gare centrale à la nouvelle gare terminale de Mascouche. L'Agence métropolitaine de transport (AMT) est responsable de ce projet.

La mise en service du Train de l'Est, prévue à l'origine à l'automne 2012, a été reportée suite à une demande du gouvernement du Québec de réévaluer les coûts avant de poursuivre le projet. Les travaux ferroviaires du CN sont en cours depuis le printemps 2009. Les travaux d'aménagement de certaines gares de Montréal ont également débuté.

La mise en service du Train de l'Est est prévue en 2014 selon le dernier échéancier de l'AMT .

Afin de desservir ces nouvelles gares ou d'en améliorer l'accessibilité, des travaux sont parfois requis sur le réseau routier de la Ville. C'est le cas du boulevard Maurice-Duplessis

qui doit être parachevé aux abords de la future gare Rivière-des-Prairies dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Ce dossier s'inscrit dans le cadre d'un projet plus large.

<b>Étapes précédentes</b>	<b>Coûts</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
Travaux de la CSEM , tronçon 1	51 282,74 \$	Février 2013	Avril 2013
Travaux de la CSEM , tronçon 2	81 389,06 \$	Avril 2013	Mai 2013
Construction d'un égout pluvial et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard Maurice-Duplessis, tronçon 1 (boul. Saint-Jean-Baptiste à 87e Avenue)	1 765 703,20 \$	Mai 2012	Août 2012
Construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice Duplessis, tronçon 2 (av. Olivier-Lejeune à boul. Saint-Jean-Baptiste)	4 162 108,44 \$	Novembre 2012	Juin 2013
Pavage (4 voies) , trottoirs, éclairage et piste cyclable dans le boulevard Maurice-Duplessis, tronçon 1	5 042 009,37 \$	Octobre 2013	Juillet 2014
<b>Étape faisant l'objet du présent dossier</b>	<b>Coûts</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
Construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste.	3 492 051,40 \$	Juillet 2014	Novembre 2014
<b>Étapes à venir</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>	
Travaux de la CSEM , tronçon 3 (boul. Rivière-des-Prairies à av. Olivier-Lejeune)	Juin 2014	Juillet 2014	
Construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice Duplessis, tronçon 3	Février 2015	Juin 2015	
Pavage (4 voies) , trottoirs, éclairage, feux de circulation et piste cyclable dans le boulevard Maurice-Duplessis, tronçon 3	Juillet 2015	Octobre 2015	

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 8 juillet au 7 août 2013. La soumission fut valide pendant les cent vingt (120) jours qui ont suivi sa date d'ouverture, soit jusqu'au 5 décembre 2013. Cependant, à la suite de l'accord du plus bas soumissionnaire conforme, elle fut prolongée dans un premier temps pour une période de 86 jours, soit jusqu'au 28 février 2014, dans un second temps, pour un période additionnelle de 64 jours, jusqu'au 2 mai 2014 et finalement, une troisième demande fut acceptée pour une période de 60 jours.

La soumission est donc valide jusqu'au 30 juin 2014.

Les délais s'expliquent comme suit: lors de la planification du PTI 2014-2016, le montant budgété pour réaliser le projet du Train de l'Est - Maurice Duplessis ne pouvait couvrir l'ensemble des dépenses prévues en 2014. Un réaménagement budgétaire devait alors être fait en début 2014 afin de réaliser les travaux inscrits dans le présent dossier, d'où le virement budgétaire entre projets demandé dans l'intervention de la Fonction Finances.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 31 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda ne fut publié dans le cadre de cet appel d'offres.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG13 0326** - 29 août 2013 - Accorder un contrat à Routek Construction inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, de chaussée flexible, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la 87e Avenue (Réalisation du train de l'Est). Arrondissement: Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1134822004);

**CG12 0258** - 24 août 2012 - Accorder un contrat à Construction G-Nesis inc. pour la construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la rue Olivier-Lejeune (1120266047);

**CM12 0042** - 23 janvier 2012 - Accorder un contrat à Bentech Construction inc. pour la construction d'un égout pluvial et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Armand-Chaput au boulevard Saint-Jean-Baptiste (1110266050);

**CE11 1605** - 12 octobre 2011 - Autoriser les lancements d'appels d'offres publics pour le parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis entre le boulevard Rivière-des-Prairies et les abords de la gare Rivière-des-Prairies (1114021002);

**CE10 1135** - 7 juillet 2010 - Appuyer la réalisation des travaux requis pour la mise en service du Train de l'Est, sur le tronçon montréalais, tel que proposé par l'AMT (1104933001);

**CG08 0362** - 19 juin 2008 - Adoption du Plan de transport (1081053001);

**CE06 0715** - 17 mai 2006 - Accord de principe sur le projet de Train de l'Est de l'AMT, mandatant le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, en collaboration avec le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE), la Société de transport de Montréal et les arrondissements concernés, à procéder à l'analyse de l'insertion urbaine des gares et mandatant le SITE pour coordonner le dossier auprès de l'AMT et assurer l'intégration des enjeux municipaux (1063250001).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste (Réalisation du train de l'est), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe

-aux-Trembles.

Les principales dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard qui se retrouvent à l'article 5.1.10 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal (exécution des travaux) (Volume 1) mars 2009. L'article stipule que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du contrat avant taxes et contingences. De plus, aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 461 986,34 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 17,0 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 15% pour les sous-projets relatifs aux travaux de construction d'une piste cyclable (1345000003), d'une chaussée flexible (1375005010) et de fourniture et d'installation d'éclairage (1375005011) dû aux risques inhérents reliés à l'élévation du terrain naturel qui aura varié de façon importante entre le moment du relevé sur le terrain et le début des travaux, à la suite, entre autre, des travaux d'égout/aqueduc et des travaux de la CSEM. Le pourcentage des contingences pour le sous-projet relatif aux travaux de trottoirs et de bordures (1375005009) est de 20% car il comporte les mêmes risques que ceux mentionnés précédemment et comme une partie des travaux est réalisée dans un milieu humide, nous devons obtenir l'autorisation du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs qui imposera certaines mesures de mitigation avant de donner son accord.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols d'excavation, les permis d'accès aux puits de la CSEM, les branchements d'Hydro-Québec et l'horticulture. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 233505 s'est déroulé du 8 juillet au 7 août 2013. Sur vingt et un (21) preneurs de cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et quinze (15) n'en ont pas déposées; soit une proportion respective de 29 % et 71 %. En ce qui concerne les motifs de désistement, quatre (4) firmes (27 %) sont connues comme sous-traitants, une (1) firme (7 %) a indiqué que le délai de livraison lui était hors d'atteinte et dix (10) firmes (67 %) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs de cahiers de charge et motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES*</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
1	Maskimo Construction inc.	2 721 165,06 \$	461 986,34 \$	3 183 151,40 \$
2	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	2 841 655,10 \$	483 421,83 \$	3 325 076,93 \$
3	Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	2 866 142,70 \$	480 126,14 \$	3 346 268,84 \$

4 Construction Soter inc.	2 968 072,15 \$	498 755,97 \$	3 466 828,12 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	3 433 877,49 \$	586 574,32 \$	<b>4 020 451,81 \$</b>
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>3 330 331,32 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>4,6%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		<b>(\$)</b>	<b>283 676,72 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>8,9%</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b>	<b>-837 300,41 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>-20,8%</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		<b>(\$)</b>	<b>141 925,53 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>4,5%</b>

**\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>	<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES NON CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
Construction DJL inc.	2 789 684,18 \$	460 830,14 \$	3 250 514,32 \$
Groupe Hexagone s.e.c.	3 442 231,35 \$	582 750,21 \$	4 024 981,56 \$

L'Autorité des marchés financiers nous a informé le 17 septembre 2013 de la réception d'un avis de désistement de l'entrepreneur Construction DJL inc. Par conséquent, sa soumission est déclarée non conforme. De plus, le Groupe Hexagone s.e.c., n'ayant pas manifesté son intérêt à prolonger sa soumission lors de la première demande de prolongation jusqu'au 28 février 2014, est également déclaré non conforme.

L'estimation des professionnels de la Division de l'économie de la construction (DEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de -837 300,41 \$ (-20,8%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la Division de l'économie de la construction.

Le présent dossier répond à l'un des critères et l'une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat de travaux de construction est supérieur à 2M\$ et l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'estimation des professionnels internes et la soumission de l'adjudicataire recommandé.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 414-2013 adopté le 17 avril 2013. L'adjudicataire recommandé, Maskimo Construction inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 30 septembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire



recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 10 juillet 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Maskimo Construction inc., est le suivant: 8358-2916-01.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 3 183 151,40 \$ \$ (taxes incluses) incluant un montant de 2 721 165,06 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 461 986,34 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 3 492 051,40 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 308 900,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 89,8 % par la Ville centrale et à 10,2 % par l'agglomération pour la construction de la piste cyclable et représente un coût net de 3 149 929,07 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la fonction finances du Service des finances.

### **DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'AGGLOMÉRATION - DIRECTION DES TRANSPORTS**

La dépense totale est assumée à 10,17 %, soit 355 144,96 \$, par le budget d'agglomération de la Direction des transports pour la construction de la piste cyclable prévue au Plan de transport et représente un coût net pour cette dernière de 320 350,79 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Les coûts sont financés par le règlement d'emprunt 11-030. Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Direction des transports.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DIRECTION DES TRANSPORTS**

La dépense totale est assumée à 89,83 %, soit 3 136 906,44 \$ \$, par le budget de la Ville Centrale de la Direction des transports et représente un coût net pour cette dernière de 2 829 578,28 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

### **VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

Les prévisions de dépenses pour l'année 2014 ont été revues en fonction du suivi d'avancement des travaux en cours et à venir d'ici la fin de l'année. Cet exercice a permis de constater que certaines divisions ne pourront réaliser tous les travaux qui étaient prévus pour l'année 2014 et donc que certaines sommes d'argent budgétées ne seraient pas utilisées.

Ainsi, un virement budgétaire au montant de 2 829 578,28 \$ (net de ristourne) provenant du projet 46006 « Programme de réfection des structures routières, en collaboration avec le MTQ » vers le projet 75006 « Réalisation du train de l'est » et un virement budgétaire au montant de 320 350,79 \$ (net de ristourne) provenant du projet 39860 « Réaménagement de la rue Sherbrooke Est - tronçon 1b » vers le projet 45000 « Développement du réseau cyclable » sont requis afin de réaliser les travaux prévus au contrat.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En accord avec la vision de son plan de transport adopté en 2008, la Ville mise sur le transport collectif pour réduire significativement la dépendance à l'automobile. Le projet permet l'accessibilité à la future gare du Train de l'est, à son terminus d'autobus et à son stationnement incitatif.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi du présent contrat fait partie des diverses phases à prévoir pour aménager un accès sécuritaire à la gare au moment de la mise en service du Train de l'Est de l'AMT. Il importe donc de procéder aux travaux faisant l'objet du présent dossier dans de brefs délais afin de permettre la réalisation des autres phases subséquentes et ainsi respecter l'échéancier du projet global de l'AMT.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 30 juin 2014, soit la date d'échéance de la validité des soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux et de mettre en péril la mise en service du train de l'Est prévue à l'automne 2014.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation». L'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: Mai 2014

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juillet 2014

Fin des travaux : Novembre 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Bernard DONATO)

Avis favorable avec commentaires :  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Yves CHAMBERLAND)

Avis favorable avec commentaires :  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert LINTEAU  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2013-09-09

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux



**Dossier # : 1145950001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de conception-construction au Groupe Décarel inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic dans l'arrondissement d'Outremont (bâtiment 1194) - Dépense totale de 15 634 222,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres 13 - 5688 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 15 634 222,65 \$, taxes incluses, pour la conception et l'exécution des travaux de construction de la cour de services d'Outremont, site Atlantic, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder au Groupe Décarel inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 157 331,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-5688;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2014-04-29 08:49

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145950001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de conception-construction au Groupe Décarel inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic dans l'arrondissement d'Outremont (bâtiment 1194) - Dépense totale de 15 634 222,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres 13 - 5688 (3 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Grand projet d'aménagement du site d'Outremont de l'Université de Montréal, l'actuelle cour de services de l'Arrondissement (cour Ducharme) se voit relocalisée sur un nouveau site (cour Atlantic). Une planification en profondeur du projet (programme fonctionnel et technique, cahier des charges, évaluation LEED) a été préparée en collaboration entre la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) et la Direction des travaux publics de l'Arrondissement. Ce projet sera réalisé en mode conception-construction et vise une certification LEED NC Or.

À titre de mise en contexte, l'Université de Montréal acquiert, au printemps 2006, le site d'Outremont de l'Université de Montréal, en vue d'y aménager un nouveau campus. La même année, le gouvernement du Québec annonce qu'il est favorable à la proposition de l'Université de Montréal et qu'il compte soutenir financièrement les travaux de préparation du site. Fin 2006, le conseil municipal de Montréal adopte le projet de règlement autorisant la construction d'un campus de l'Université de Montréal sur ce site, projet étant soumis à un processus de consultation publique dirigé par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Le rapport de consultation était favorable à la construction du campus universitaire, saluant la vocation universitaire et scientifique du projet. Conséquemment, la Ville de Montréal et l'Université de Montréal ont établi une entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont, incluant le financement et la gouvernance des travaux, dont la relocalisation et la construction d'une nouvelle cour de services desservant l'arrondissement d'Outremont y sont incluses.

Pour ce qui est des travaux municipaux, la requalification du site d'Outremont de l'Université de Montréal se fera en douze (12) lots, la conception-construction d'une nouvelle cour de services étant prévue au lot 3 (voir l'intervention de la Direction de l'urbanisme). Par ailleurs, cette cour de services doit être relocalisée sur le lot (site Atlantic) dont l'acquisition est prévue auprès de l'Université de Montréal (voir sommaire 1130783001, en cours). Suite à l'autorisation obtenue du Comité exécutif le 29 mai 2013, le présent projet à fait l'objet d'un appel d'offres public.

Un appel d'offres public pour conception-construction (13 - 5688) a été annoncé le 26 août 2013 dans les journaux et sur SÉAO. Après deux (2) prolongations réalisées à la demande

des preneurs du cahier des charges, les soumissions ont été déposées le 4 décembre 2013, un cautionnement de soumission valide 180 jours à partir de cette date étant exigé, ce qui porte la validité de ces soumissions au 2 juin 2014. Le processus d'appel d'offres a été assumé par la DSTI, en collaboration avec la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Afin de permettre à la Ville de compléter le processus d'octroi, notons que le Groupe Décarel inc. a accepté de prolonger de trente (30) jours calendrier la période de validité de sa soumission.

En sommes :

Durée initiale de l'appel d'offres	55 jours calendriers
Durée finale, après les prolongations	100 jours calendriers
Soumission valide, après prolongation, jusqu'au	1 <sup>er</sup> juillet 2014

Huit (8) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres :

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2013-10-08	Listes des personnes pour liens d'affaires; Réponses aux questions échangées via la procédure SÉAO portant sur l'aspect administratif du processus d'appel d'offres
2	2013-10-09	Demande de report des soumissionnaires - report de la date d'ouverture du 21 octobre au 20 novembre 2013
3	2013-10-11	Complément d'informations administratifs quant au report de la date
4	2013-10-22	Réponses aux questions échangées via la procédure SÉAO portant sur l'aspect administratif du processus d'appel d'offres et précisions sur la relation entre les différentes fonctions de la cour de services
5	2013-11-15	Demande de report des soumissionnaires - report de la date d'ouverture du 20 novembre au 4 décembre 2013; Complément d'information administratif quant au report de la date
6	2013-11-18	Réponses aux questions échangées via la procédure SÉAO portant sur l'aspect administratif du processus d'appel d'offres et précisions sur la relation entre les différentes fonctions de la cour de services
7	2013-11-19	Erratum concernant la numérotation des addendas
8	2013-12-02	Réponses aux questions échangées via la procédure SÉAO portant sur l'aspect administratif du processus d'appel d'offres

L'émission de ces addendas n'a eu aucun impact sur l'estimé des coûts du projet présenté au début du processus d'appel d'offres.

Des visites obligatoires et individuelles ont été organisées, le site étant vacant.

### **INSERTION DU PRÉSENT PROJET DANS UN PROGRAMME PLUS LARGE**

(Voir également l'intervention de la Direction de l'urbanisme)

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées :	s/o	automne 2013	<b>décembre 2014</b>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Lot 3 : Appel d'offres pour la conception-construction de la cour de services, site Atlantic</li> </ul>			
Étapes en cours de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>Lot 3: Acquisition du site Atlantic, afin d'accueillir la future cour de services d'Outremont</li> </ul>	3,845,000 \$	été 2013	<b>printemps 2014</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lot 2: Construction de la nouvelle rue publique menant à la future cour de services Outremont, site Atlantic</li> </ul>	(appel d'offres à venir)	été 2014	<b>automne 2014</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lot 3 : Construction du pont ferroviaire et de la canalisation de drainage de cet ouvrage</li> </ul>	(appel d'offres à venir)	été 2014	<b>hiver 2015</b>

#### Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lot 3 : Conception-construction de la cour de services Outremont, site Atlantic</li> </ul>	Mai 2014	<b>Octobre 2015</b>

#### Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lot 5 : Déconstruction et décontamination de la cour de services actuelles d'Outremont, site Ducharme</li> </ul>	Hiver 2015	<b>Printemps 2016</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lot 7 : Aménagement de bassins de rétention sur le site Ducharme</li> </ul>	Printemps 2016	<b>Automne 2016</b>

Dans l'immédiat, le principal enjeu consiste entre la juxtaposition de plusieurs chantiers (la rue publique d'accès, le pont ferroviaire, la canalisation de drainage de ce pont) partageants des limites communes avec la cour de services, site Atlantic. Conséquemment à un retard dans la mise en œuvre de la future rue publique d'accès au site de la cour de services, des mesures de mitigation sont proposées afin de limiter ces risques. Notamment, un nouvel appel d'offres regroupant la rue publique d'accès ainsi que la canalisation de drainage du pont ferroviaire est lancé en avril 2014, pour des travaux réalisés à l'été et complétés pour décembre 2014. Le concepteur-constructeur devra, dès octobre 2014, avoir un accès libre au site de la future cour de services, selon l'engagement du SITE.

#### **Calendrier d'appel d'offres et de réalisation des travaux de la rue publique d'accès**

Numéro : 221705

	<b>Date prévue</b>
Lancement et publication sur SÉAO	14 avril 2014
Émission de l'addenda no 1, sans report	30 avril 2014
Ouverture des soumissions	7 mai 2014
Octroi au Conseil municipal	16 juin 2014
Période de construction (rue)	Juillet à décembre 2014
Période de construction (canalisation du pont)	Juillet à août 2014

### **Mesures de mitigation**

À noter que la première étape du mandat du concepteur-constructeur sera la conception des plans et devis, la mise en chantier étant planifiée que lorsque cette étape sera dûment complétée et approuvée par la Ville. Advenant l'impossibilité de donner accès au site de la Cour de services avant octobre 2014, un accès secondaire, propriété de l'Université de Montréal (UdeM), pourrait être utilisé, suite à l'approbation de l'UdeM. Concernant les services requis (électricité, eau) en cour de chantier, des solutions temporaires (ex. génératrices) sont en processus d'évaluation.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0735 - 29 mai 2013 Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le design-construction de la nouvelle cour de services desservant l'arrondissement d'Outremont et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CM13 0339 - 23 avril 2013 Accepter la demande de l'arrondissement d'Outremont pour assurer la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie située sur la rue Ducharme vers le site Outremont de l'Université de Montréal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

CA13 16 0004 - 14 janvier 2013 Mandater en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) pour la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie de la rue Ducharme au sud du développement prévu de l'université de Montréal sur le site de l'ancienne gare de triage Outremont.

CM12 0211 - 19 mars 2012 Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une aide financière de 38,3 M\$ dans le cadre du volet Grands projets du fonds chantiers Canada-Québec, pour la revitalisation du site de la gare de triage Outremont.

CE11 0186 - 23 février 2011 Prendre acte du rapport final de faisabilité technique et financière du projet du campus Outremont et de ses abords et confier à la Direction du développement économique et urbain le mandat d'entreprendre les travaux relatifs à la phase de réalisation du projet.

CM11 0128 - 22 février 2011 Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal.

CM11 0129 - 22 février 2011 Adopter le Règlement 04-047-34 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une



portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (Campus Outremont).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat au Groupe Décarel inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont (site Atlantic) et vise notamment à :

- i. relocaliser l'ensemble des activités se tenant actuellement à la cour de services Ducharme (21 000 m<sup>2</sup>) au site Atlantic (14 000 m<sup>2</sup>), par la construction d'un complexe administratif et industriel totalisant approximativement 4 000 m<sup>2</sup>. Par ailleurs, des aménagements extérieurs, incluant notamment des abris, une jauge horticole, un poste de ravitaillement, etc., sont prévus sur l'ensemble du lot (voir pièce jointe no 1 : Élévation, proposition du Groupe Décarel inc.) ;
- ii. aménager une nouvelle cour de services, site Atlantic, selon :
  - i. les normes d'allocation des espaces de bureau de la Ville de Montréal;
  - ii. le programme type de la cour de services;
  - iii. les recommandations à la suite d'une expertise en ergonomie (ateliers mécaniques);
  - iv. une rationalisation des espaces par une diminution de 30 % des surfaces à construire.
- iii. atteindre une performance en développement durable de niveau LEED NC Or, conformément à la Politique du développement durable de la Ville de Montréal;
- iv. planifier les aires administratives pour une accessibilité universelle.

La nouvelle cour de services d'Outremont, site Atlantic, regroupera les services de la voirie, de l'aqueduc, de l'horticulture ainsi que les ateliers mécaniques. Elle sera structurée comme suit :

- La Direction des travaux publics ( approx. 50 employés) :
  - La Division opération;
  - La Division des études techniques.

## **CONCEPTEUR-CONSTRUCTEUR**

### **Le mandat du concepteur-constructeur**

Le mandat inclut notamment :

- la prestation de services professionnels d'architecture, d'architecture de paysage et d'ingénierie (dont structure, civil, mécanique, électricité, plomberie et protection incendie) pour les études préparatoires, les relevés, la réalisation de plans et devis et la surveillance de construction et accompagnement pour l'obtention d'une certification LEED NC Or, cela à chaque étape de conception (esquisse, préliminaire et dossier définitif) et de construction (chantier et période de garantie).
- la prestation d'un entrepreneur général pour la construction.

Le présent mandat sera forfaitaire, le pourcentage de contingences demandées au bordereau étant de 10 %.

### **Respect de l'échéancier**

Le mandat est d'une durée de 520 jours de calendrier. Pour chaque jour de retard, tel que précisé au Cahier des Clauses administratives générales, à l'article 5.1.10.2, une pénalité équivalente à 0,1% (avant les taxes) du prix du contrat accordé sera appliquée. Cette pénalité ne sera jamais inférieure à 200 \$. Ce cahier est partie intégrante des documents d'appel d'offres.

## JUSTIFICATION

Quatorze (14) firmes (entrepreneurs généraux, architectes, ingénieurs, etc.) se sont procurées les documents d'appels d'offres, dont cinq (5) firmes ont collaboré au dépôt d'une soumission (36 %). Les preneurs du cahier des charges sont les suivants :

1. AECOM Consultant Inc.
2. AXOR Experts Conseils Inc.
3. Construction Cybco Inc.
4. Cosoltec Inc.
5. Di Lillo construction Ltée
6. Gestion & Construction Métropolitain Inc.
7. Groupe BBA
8. Groupe Décarel inc.
9. Les entreprises QMD inc.
10. Les Services exp Inc.
11. Opron Construction inc.
12. Pomerleau Inc.
13. Roche Construction Inc.
14. Services Intégrés Lemay et Associés

Au total, trois (3) soumissions ont été déposées, chacune regroupant un entrepreneur général, une firme d'architecture et plusieurs firmes d'ingénierie. Ces soumissions ont été analysées selon une grille d'évaluation autorisée par le Comité Exécutif (voir intervention de la Direction de l'approvisionnement). Les trois (3) soumissions ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1) et deux (2) soumissions ont obtenu le pointage minimal requis afin d'être admissibles à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2) (Voir également les pièces jointes no 2 - Analyse de la conformité des soumissions - enveloppe 1 et no 3 - Analyse de la conformité des soumissions - enveloppe 2).

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base, taxes incluses	contingences, taxes incluses	Total, taxes incluses
Le Groupe Décarel inc.	80,6 %	0,09	12 870 301,50 \$	1 287 030,15 \$	14 157 331,65 \$
Cosoltec Inc.	76,8 %	0,06	19 261 641,65 \$	1 926 164,17 \$	21 187 805,82 \$
Dernière estimation réalisée par la DSTI			18 843 219,00 \$	1 884 321,00 \$	20 727 540,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					- 6 570 208,35 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i> ) x 100					-31,7 %
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )					7 030 474,17 \$
					+ 49,7 %

$\frac{\text{Écart entre la 2}^{\text{e}} \text{ meilleure note finale et l'adjudicataire (\%)}}{((2^{\text{e}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100}$
--

Le prix de la soumission retenue est 31,7 % (6 570 208,35 \$) plus bas que l'estimé de la DSTI qui était de 20 727 540,00 \$ (incluant les taxes). Cet écart, à l'avantage de la Ville, pourrait s'expliquer principalement par la provision budgétaire (10 % des coûts de construction) servant à couvrir le coût éventuel associé à la certification LEED NC Or, que la Ville avait prévu lors de l'estimation budgétaire présentée au moment de l'autorisation d'aller en appel d'offres et qui ne semble pas incluse dans l'offre déposée. Dans un deuxième temps, l'estimation confidentielle, réalisée lors de la phase de planification du projet, observait une marge d'erreur attendue de +/- 15 % (estimation de classe D).

Nonobstant l'écart rencontré entre cette soumission et l'estimation prévisionnelle, la lecture de l'offre du Groupe Décarel inc. confirme qu'il a compris l'ensemble des exigences présentées par la Ville.

Le comité de sélection recommande de retenir la soumission déposée par le Groupe Décarel inc. qui a obtenu le plus haut pointage final.

Le Groupe Décarel inc. n'est pas inscrit sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Cette entreprise n'est pas inscrite au RENA et dispose d'une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 14 157 331,65 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 1 476 891 \$, taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira, notamment à assurer un contrôle de la qualité, des coûts et de procéder à une mise en service améliorée. Ce montant inclut également l'acquisition du mobilier et des équipements qui seront requis, ainsi qu'à assurer les frais de déménagement des installations.

### **DESCRIPTION DES INCIDENCES**

Dépenses générales	Laboratoire, services publics, etc.
Déménagement	Relocalisation des effectifs, archives, matériaux et équipements
Laboratoire	Contrôle de la qualité pendant la construction
Acquisition du mobilier et des équipements	Mise aux normes d'aménagement de la Ville de Montréal
Mise en place du concept 5S	Allocation permettant de financer la mise en place du système d'aménagement 5S pour les ateliers
Économie de la construction	Contrôle des coûts par une firme spécialisée en économie de la construction

Le montant à autoriser totalise 15 634 222,65 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes. (voir pièce-jointe # 4 - Calcul des coûts DSTI, contrat 13 801)

Le coût des travaux est prévu à la planification du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2014-2016 de la DSTI et est assumée à 100 % par la Ville centre (voir l'intervention du service des finances).

La subvention prévue au projet d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada-Québec, d'un montant maximal de 38,3 M\$, permettra de

rembourser 50 % des travaux et honoraires professionnels admissibles du projet du site d'Outremont et qui seront complétés au 31 décembre 2016. À noter que le montant total disponible en subventions (38,3 M\$) s'applique à l'ensemble des travaux municipaux admissibles et non seulement au présent projet.

## **COMMISSION PERMANENTE SUR L'EXAMEN DES CONTRATS**

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et de la résolution CM11 0170, le présent dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce que ce contrat de construction est d'une valeur supérieure à dix (10) millions de dollars et : qu'il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et la dernière estimation financière soumise; qu'un écart de plus de 20 % sépare les deux soumissionnaires ayant eu les notes les plus élevées.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La construction de la nouvelle cour de services d'Outremont sera faite en considération de la Politique du développement durable de la Ville de Montréal. À cet effet, une certification LEED NC Or sera visée et l'accompagnement LEED est inclus dans le mandat du concepteur-construteur.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La conception-construction doit débuter dès que possible, de façon à intégrer le projet dans les délais requis par le calendrier des travaux liés au redéveloppement de la cour de triage d'Outremont par l'Université de Montréal.

Le mandat pourra par ailleurs débuter dès que l'acquisition du site sera complétée (Dossier 11307830001). À cet effet, certaines démarches administratives (p. ex. l'enregistrement de l'acte de vente) exigent deux à trois semaines de délai suite au passage de ce dossier à l'instance finale. Afin de permettre à la Ville de compléter le processus d'octroi, notons que le Groupe Décarel inc. a accepté de prolonger de trente (30) jours calendrier la période de validité de sa soumission.

L'ensemble des enjeux, entourant la réalisation de travaux simultanés, fait l'objet de coordination dans le cadre d'un comité de pilotage établie par la DSTI depuis le début de la phase de planification. À ce comité, sont coordonnées les enjeux et recommandations de la DUDÉ, de la DSTI et du SITE.

Par ailleurs, le présent mandat doit s'inscrire dans un contexte de juxtaposition de plusieurs chantiers (la rue publique d'accès, le pont ferroviaire, la canalisation de drainage) partageants des limites communes avec la cour de services, site Atlantic. La mise en oeuvre des différents projets dépendants doit être réalisée de façon concertée afin de ne pas engendrer de problématique en cour de chantier. Les mesures de mitigations proposées sont déterminantes dans le contexte de l'octroi de ce contrat de conception-construction et se décrivent notamment comme suit :

- Lancement d'un nouvel appel d'offres intégrant les travaux de la rue publique d'accès et de la canalisation du pont ferroviaire. Selon le calendrier établie par le SITE, celui-ci vise à donner l'accès au site de la cour de services pour octobre 2015 (voir l'intervention du SITE);
- Des discussions sont en cours avec l'UdeM, afin de disposer d'un accès alternatif au site de la cour de services, si l'accès via la rue publique était limité.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera élaborée et coordonnée par la Direction de la communication, en collaboration avec la DSTI.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le présent dossier n'a pu être présenté dès l'analyse des soumissions puisque l'acquisition du terrain Atlantic était toujours en processus et exigea un délai plus prolongé que prévu initialement.

	<b>Date de début prévue</b>
Comité exécutif, passage no 1	7 mai 2014
Commission permanente sur l'examen des contrats	14 mai 2014
Comité exécutif, passage no 2	21 mai 2014
Conseil municipal	26 mai 2014
Acquisition du site, Conseil municipal	26 mai 2014
Octroi du contrat en design-construction	mai 2014
Début de la mission (date approximative)	juin 2014
Réalisation du mandat (plans - devis - travaux)	juin 2014 à octobre 2015
Réception provisoire	octobre 2015
Mise en service	octobre 2015
Déménagement	novembre 2015

### **Durée totale de la mission : 17 mois**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Marie -Hélène GABOURY)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des travaux publics (Sophie LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Vincent DEFEIJT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel CORBEIL  
Gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-04-14

Carlos MANZONI  
Chef de division - Gestion immobilière



**Dossier # : 1145322001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Hydro-Québec (HQ), pour la réalisation des plans et devis relatifs aux besoins électriques du projet intégré du SRB Pie-IX et au déplacement d'une partie d'une ligne électrique souterraine, pour la somme maximale estimée à 528 000 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, une proposition d'avant-projet de gré à gré par lequel Hydro Québec (HQ) s'engage à réaliser les plans et devis relatifs au réaménagement de son réseau électrique dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX, pour une somme maximale estimée à 528 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés à la lettre de proposition d'avant projet en date du 19 novembre 2013;
2. d'autoriser le directeur général adjoint, monsieur Marc Blanchet, à signer la proposition d'avant projet ( plans et devis) au nom de la Ville;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-05-02 13:43

**Signataire :** Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145322001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Hydro-Québec (HQ), pour la réalisation des plans et devis relatifs aux besoins électriques du projet intégré du SRB Pie-IX et au déplacement d'une partie d'une ligne électrique souterraine, pour la somme maximale estimée à 528 000 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet intégré du système rapide par bus (SRB) Pie-IX est un projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, entre la rue de Charleroi au nord et la rue Notre-Dame au sud. Ce projet d'une longueur de 9,8 km, traverse l'île de Montréal et s'étend sur quatre arrondissements, soit, du nord au sud : Montréal-Nord, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Rosemont - La Petite-Patrie et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Ce projet intégré du SRB-Pie-IX inclut trois volets. Le volet transport collectif, comprend la mise en place des voies réservées bidirectionnelles permanentes au centre du boulevard Pie-IX et la construction de 18 stations du SRB. Le volet infrastructures municipales comprend la mise à niveau des conduites d'aqueduc et d'égout, par reconstruction ou réhabilitation, ainsi que la reconstruction de l'ensemble de la voirie (fondation, chaussée, trottoirs et terre-plein). Le volet aménagement prévoit, selon les tronçons, l'élargissement des trottoirs ou la création d'un large terre-plein central et l'ajout de 500 arbres, afin d'améliorer les conditions de marche et la qualité de vie des riverains. Compte tenu de l'ampleur des travaux, le projet occasionnera des conflits avec les réseaux techniques urbains (RTU), tel que le réseau d'Hydro-Québec (HQ).

Des modifications du réseau d'HQ seront requises dans la phase initiale qui s'étendra entre les rues de Charleroi et Pierre-De-Coubertin. D'une part, pour assurer l'alimentation électrique des futures stations du SRB Pie-IX. D'autre part, pour déplacer une portion de la ligne de distribution qui passe dans les massifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), qui seront à relocaliser, en raison des modifications géométriques occasionnées par le projet, au fond du trottoir ouest du boulevard Pie-IX, entre les rues Martial et Monselet, entre le boulevard Industriel et la 48e Rue, entre la 43e Rue et D'Hérelle et entre les rues Éverett et Bélair.

À cet effet, le présent sommaire vise à mandater HQ pour la production des plans et devis, dont le financement sera entièrement assumé par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) puisqu'elles sont occasionnées par le projet du SRB. Par conséquent, une résolution du conseil d'administration de l'AMT autorise cette dernière à signer une entente pour le remboursement des sommes reliées à la préparation de ces plans et devis. Le sommaire décisionnel 1145322002 vise à approuver cette entente.



Voici l'ordonnancement des travaux et des étapes du projet intégré du SRB Pie-IX, dans lequel s'inscrit le présent dossier.

<b>Étapes terminées :</b>	<b>Coût pour la Ville de Montréal (taxes incluses)</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
- Avant-projet préliminaire (APP)	-	Décembre 2009	Septembre 2010
- Étude d'intégration urbaine du projet	-	Juin 2011	Novembre 2011
- Avant-projet définitif (APD)	340 000 \$	Juin 2012	Juin 2013
- Étude technique préliminaire d'HQ	168 506,90 \$ *	Fin 2013	Février 2014

<b>Étape faisant l'objet du présent dossier :</b>	<b>Coût (taxes incluses)</b>	<b>Date de début prévue</b>	<b>Date de fin prévue</b>
- Plans et devis d'HQ	528 000 \$ *	Mai 2014	Février 2015

<b>Étapes à venir :</b>	<b>Date de début prévue</b>	<b>Date de fin prévue</b>
- Études complémentaires à l'APD	2013	2014
- Acquisitions des terrains et des servitudes	2014	2015
- Plans et devis du projet intégré du SRB Pie-IX	2014	2015
- Travaux préalables d'HQ / CSEM	2015	2016
- Travaux du projet intégré du SRB Pie-IX	2016	À valider

\* Ce montant sera remboursé entièrement par l'AMT.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM13 1139** - 16 décembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Hydro-Québec pour la réalisation de l'étude technique préliminaire relative aux besoins électriques du projet intégré du SRB Pie-IX et au déplacement d'une partie d'une ligne électrique souterraine, pour une somme maximale de 168 506,90 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'engagement à cette fin.

**CM13 0060** - 29 janvier 2013 - Règlement autorisant un emprunt de 33 400 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes à l'implantation d'un système rapide par bus.

**CE12 1683** - 10 octobre 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 540 000 \$, en provenance du projet 39710 - Complexe Turcot vers le projet 75007 - SRB Pie-IX, pour préparer l'avant-projet définitif (APD) des travaux municipaux liés à la mise en place du SRB Pie-IX.

**CG12 0104** - 19 avril 2012 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Solmatech inc., et Les Services exp inc., afin de réaliser des études de caractérisation environnementale et de suivi environnemental lors des travaux d'excavation des sols dans les chaussées qui seront réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements.

**CE10 1130** - 7 juillet 2010 - Autoriser une dépense de 133 802,72 \$, dans le cadre de

l'entente-cadre avec la firme Tecsuit (CG08 0420), pour l'analyse de scénarios d'intégration urbaine du projet du SRB Pie-IX.

**CG09 0069** - 2 avril 2009 - Retenir les services professionnels des firmes suivantes pour une somme totale de 6 000 000 \$ : Consortium Desseau/Genipur (2 500 000 \$), Consortium CIMA+ (2 000 000 \$) et Consortium Roche/SM (1 500 000 \$) pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures, d'aqueducs secondaires ou principal, d'égout collecteur et de bassin de rétention incluant les travaux correctifs de voirie sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

**CE06 1273** - 16 août 2006 - Donner un accord de principe sur le choix du concept de voies bidirectionnelles au centre en site propre pour autobus sur le boulevard Pie-IX. Demander à l'Agence métropolitaine de transport d'entreprendre les démarches pour le financement et la réalisation du projet.

## **DESCRIPTION**

Le projet du SRB Pie-IX requiert des modifications du réseau d'HQ pour :

- assurer l'alimentation électrique des futures stations du SRB Pie-IX;
- déplacer des portions de la ligne de distribution qui passe dans les massifs de la CSEM, qui seront à relocaliser, en raison des modifications géométriques occasionnées par le projet.

Pour ce faire, des plans et devis seront nécessaires (appelés avant-projet par HQ). HQ est propriétaire de son réseau électrique et elle est la seule à pouvoir y apporter des modifications. Ce faisant, elle doit être considérée comme un fournisseur unique. Pour cette raison, le contrat sera octroyé de gré à gré avec un mode de rémunération des professionnels à taux horaire.

## **JUSTIFICATION**

Le réseau électrique d'HQ subira des modifications importantes afin de répondre aux besoins et aux exigences du projet du SRB Pie-IX. De plus, il est important qu'HQ entame les plans et devis en vue de respecter les échéanciers du projet et de poursuivre les étapes subséquentes, notamment, la réalisation des travaux préparatoires au SRB tel que le déplacement des portions de la ligne de distribution d'HQ qui se trouve sur le chemin critique dans l'échéancier du projet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

HQ a fourni une estimation des coûts de la réalisation des plans et devis des travaux relatifs aux modifications de son réseau, pour la somme de 480 000 \$, taxes incluses. Puisque HQ facturera à la Ville de Montréal les coûts réels après l'étude, il est proposé d'ajouter une réserve de 10 %, pour des activités que nous ne pouvons prévoir pour le moment, soit 48 000 \$, taxes incluses.

Le coût total estimé du contrat est 528 000 \$. À cette étape, la Ville payera la somme estimée selon le contrat préparé par HQ. Une fois l'étude terminée, cette dernière transmettra à la Ville une facture avec les coûts réels détaillés des activités réalisées.

Afin de donner suite à ce dossier, le budget requis est prévu au PTI 2014-2016 du Service des infrastructures, des transports, et de l'environnement, dans le cadre du projet intégré du SRB-Pie-IX (75007). Les détails des informations financières se retrouvent dans

l'intervention de la Fonction finance. Cette dépense sera entièrement remboursée par l'AMT, qui sera facturée selon les coûts réels. À cet effet, l'AMT s'engage, par une résolution de son conseil d'administration (voir pièce jointe), à rembourser à la Ville les coûts réels du présent mandat.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation des plans et devis d'HQ est préalable à certaines activités du projet intégré du SRB Pie-IX. Tout retard dans la production de ces plans et devis aura un impact sur l'échéancier des activités subséquentes requises.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Études complémentaires à l'APD : 2013 - 2014
- Acquisitions des terrains et des servitudes : 2014 - 2015
- Plans et devis du projet intégré du SRB Pie-IX : 2014 - 2015
- Travaux préalables d'HQ / CSEM : 2015 - 2016
- Travaux du projet intégré du SRB Pie-IX : 2016 - à valider

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Olivier TACHÉ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Radhia DJELLAL

**ENDOSSÉ PAR**

Alain TRUDEAU

Le : 2014-03-27

Ingénieure

Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Claude CARETTE  
Directeur des transports

CE : 20.011  
2014/05/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1130348002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de protocole d'entente entre le Regroupement indépendant pour la relance économique de la région de Sorel-Tracy (RIRÉRST), la Ville de Sorel-Tracy et la Ville de Montréal relativement à leur coopération pour la préservation de la biodiversité du Lac Saint-Pierre.

Il est recommandé:  
d'approuver le projet de protocole d'entente entre le Regroupement indépendant pour la relance économique de la région de Sorel-Tracy (RIRÉRST), la Ville de Sorel-Tracy et la Ville de Montréal relativement à leur coopération pour la préservation de la biodiversité du Lac Saint-Pierre et

d'autoriser le directeur de l'Espace pour la vie à signer le protocole d'entente.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2014-04-29 15:06

**Signataire :**

Charles-Mathieu BRUNELLE

---

Directeur  
Qualité de vie , Espace pour la vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130348002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de protocole d'entente entre le Regroupement indépendant pour la relance économique de la région de Sorel-Tracy (RIRÉRST), la Ville de Sorel-Tracy et la Ville de Montréal relativement à leur coopération pour la préservation de la biodiversité du Lac Saint-Pierre.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Sorel-Tracy est la porte d'entrée de la Réserve mondiale de la Biosphère du Lac-Saint-Pierre homologuée par l'Unesco. Désireuse de mettre en valeur la biosphère, elle collabore avec le Regroupement indépendant pour la relance économique de la région de Sorel-Tracy (RIRÉRST) pour la réalisation du projet récréotouristique l'Écomonde du Lac-Saint-Pierre. Le RIRÉRST a d'ores et déjà développé un réseau de partenaires locaux dédiés à la mise en valeur de la biosphère du Lac-Saint-Pierre

Partageant des préoccupations complémentaires pour la protection de la biodiversité et la valorisation des écosystèmes, le RIRÉRST et Espace pour la vie souhaitent mettre en valeur la biosphère du Lac St-Pierre et entendent, dans ce contexte, travailler en collaboration. Les deux villes de Montréal et de Sorel-Tracy vont, par ailleurs, célébrer leur 375<sup>e</sup> anniversaire en 2017 et entendent développer des projets communs à cette occasion.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S/O

**DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise à entériner une entente de collaboration entre la Ville de Montréal, la Ville de Sorel-Tracy et le RIRÉRST pour une durée de cinq ans, renouvelable. La Ville de Montréal, la Ville de Sorel-Tracy et le RIRÉRST développeront dans le cadre de cette entente leur coopération multilatérale pour la préservation de la biodiversité du lac Saint-Pierre à savoir, sa valorisation, sa conservation et son développement touristique, le tout sur une base de réciprocité et d'avantages mutuels. Au besoin, et sur des sujets particuliers pour lesquels cela s'avérerait nécessaire, cette entente pourrait se décliner en ententes spécifiques qui seront soumises aux instances appropriées auxquelles se réfèrent les trois parties.

Ces projets de collaboration spécifiques pourraient viser plus particulièrement l'éducation relative à l'environnement, la valorisation de la faune et de la flore indigènes, la politique de développement touristique et les approches de service à la clientèle. Quatre volets sont proposés :

1. un volet réseau et logistique (valoriser la connexion avec les partenaires locaux, faciliter l'organisation d'excursions scientifiques dans la réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre);
2. un volet conservation et recherche (faune et flore indigènes) en mettant en place, par exemple, des programmes de recherches dans les domaines de la biodiversité, du développement durable et de la bio-ingénierie appliquée au milieu naturel de la réserve mondiale de la biodiversité du Lac-Saint-Pierre;
3. un volet valorisation, éducation et sensibilisation permettant notamment l'organisation d'actions ponctuelles de sensibilisation du grand public aux causes environnementales;
4. un volet touristique/commercialisation (mise en place éventuelle de forfaits Espace pour la vie/Écomonde par exemple).

## **JUSTIFICATION**

La Ville, par l'entremise de l'Espace pour la vie, a pour mission d'accompagner l'humain pour mieux vivre la nature, notamment en sensibilisant les visiteurs à la protection des écosystèmes et à la nécessité d'actions concrètes pour la conservation des espèces de la faune et de la flore. Les grands enjeux affectant la biodiversité ont un caractère mondial et les interventions en matière de préservation et de mise en valeur de la biodiversité doivent être basés sur une vision écosystémique de l'environnement et de la société. À cet effet, la coopération entre organismes est souhaitable et avantageuse.

Dans le cadre de ce projet de collaboration, l'Espace pour la vie pourra renforcer et mettre en valeur sa dimension scientifique, axée spécifiquement sur la biodiversité tout en affirmant son expertise en ce qui a trait à l'accueil du public et au développement touristique.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les projets qui découleront de cette entente de partenariat et les dépenses qui y seront liées feront l'objet d'ententes particulières qui spécifieront la participation financière de chaque partie. Ces ententes visant la mise en place des projets de collaboration seront soumises à l'approbation des autorités décisionnelles compétentes de chaque partie, au moment opportun, tel que le prévoient les articles 2 et 3 de la convention.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le partenariat entre la Ville de Montréal, la Ville de Sorel-Tracy et le RIRÉRST mènera à une série de projets intégrant les principes du développement durable, contribuant ainsi aux objectifs du Plan de développement durable de la Ville de Montréal. Cette entente de partenariat permettra notamment de réaliser des projets de vulgarisation et d'éducation relative à l'environnement directement en lien avec l'objectif de *Diffusion d'information relative à la biodiversité* du plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette entente de collaboration permettra :

- de renforcer la crédibilité et la notoriété d'Espace pour la vie;
- d'accroître les connaissances sur les écosystèmes du Saint-Laurent et d'accroître la diffusion de ces savoirs au grand public;
- de développer des projets de collaboration dans le contexte du 375e anniversaire de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**



Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les prochaines étapes découlant de l'entente de coopération multilatérale seront établies en collaboration avec les partenaires concernés, selon les futurs projets développés.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie JODOIN  
conseiller(ere) en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2013-10-24

François BÉCHARD  
Adjoin au directeur - Espace pour la vie

CE : 20.013  
2014/05/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1130783001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de l'Université de Montréal, un terrain d'une superficie de 14 003,8 m <sup>2</sup> , situé à l'ouest de l'intersection formée par les avenues Atlantic et Durocher, à l'extrémité nord-est de l'arrondissement d'Outremont, aux fins d'implantation d'une cour de services, pour la somme de 4 420 788,75 \$, incluant les taxes de vente applicables / Inscrire au registre du domaine public de la Ville le lot 5 364 656 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0962-02

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de l'Université de Montréal, un terrain d'une superficie de 14 003,8 m<sup>2</sup>, aux fins d'implantation de la cour de services Outremont, connu et désigné comme étant le lot 5 364 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 4 420 788,75 \$, incluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'autoriser la signature et la publication du présent acte uniquement après la publication de l'acte de servitude à intervenir entre l'Université de Montréal et la Compagnie de chemin de fer Canadian Pacifique permettant l'écoulement des eaux pluviales de la partie du talus ferroviaire située à la limite sud-ouest de l'Immeuble faisant l'objet de la présente transaction;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre;
4. de mandater la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville gérant l'entente avec le MAMOT pour le projet de revitalisation du site de la gare de triage Outremont, en collaboration avec le service des Finances, à conserver le montant de la Subvention que la Ville devrait verser à l'Université de Montréal pour la réhabilitation et le nivellement des sols de

l'Immeuble en vertu de l'Entente et de le transférer, lorsqu'il sera disponible, au budget du Service de la gestion et de la planification immobilière;

5. d'inscrire au registre du domaine public de la Ville de Montréal le lot 5 364 656 du cadastre du Québec.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-14 16:34

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130783001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de l'Université de Montréal, un terrain d'une superficie de 14 003,8 m <sup>2</sup> , situé à l'ouest de l'intersection formée par les avenues Atlantic et Durocher, à l'extrémité nord-est de l'arrondissement d'Outremont, aux fins d'implantation d'une cour de services, pour la somme de 4 420 788,75 \$, incluant les taxes de vente applicables / Inscrire au registre du domaine public de la Ville le lot 5 364 656 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0962-02

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'entente sur les conditions de réalisation du site du Campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal (la « Ville ») et l'Université de Montréal (l' « Université ») le 23 mars 2011 (ci-après l'« Entente »), de l'addenda numéro 1 et dans le cadre de son PTI 2014-2016, la Ville a prévu l'acquisition d'un terrain pour la construction de la nouvelle cour de services, puisque les installations de l'ancienne cour de services, passablement déshabillées, doivent être démolies pour faire place à la construction d'un parc et de bassins de rétention des eaux pluviales. La construction desdits bassin de rétention est un prérequis pour permettre la mise en valeur du site du « Campus Outremont », étant le site de l'ancienne gare de triage de la Compagnie de chemin de fer Canadian Pacifique (le « CFCP ») ayant été acquis par l'Université.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver le projet d'acte permettant l'acquisition de ce terrain.

Cette acquisition fait partie intégrante de la réalisation globale du projet du futur Campus Outremont réalisé par l'Université de Montréal.

**Étapes terminées :**

	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>

Décontamination et réhabilitation des propriétés de l'Université de Montréal (ancienne gare de triage du Canadien Pacifique)	Juin 2012	Septembre 2013
Annnonce de la première ministre du Québec confirmant l'investissement de 175 M\$ pour les deux premiers pavillons universitaires	Septembre 2013	Septembre 2013
Opération cadastrale par l'Université (1 <sup>ère</sup> phase)	Mai 2013	Décembre 2013
Approbation d'un addenda numéro 1 à l'Entente entre l'Université et la Ville concernant les conditions de réalisations du Campus Outremont	Automne 2013	Hiver 2014

#### Étapes en cours de réalisation :

	Date de début	Date de fin
Création de la servitude pour le passage d'une conduite drainant l'axe central et le viaduc ferroviaire	Printemps 2014	Été 2014
Acquisition des terrains le long de la rue Durocher permettant de réaliser la trame de rue du projet (Lot 2)	Avril 2012	Été 2014

#### Étape faisant l'objet du présent dossier :

	Coûts	Date de début	Date de fin
Approbation d'un acte d'achat du terrain de la nouvelle cour de services d'Outremont	4 420 788,75 \$	Hiver 2014	Juin 2014

#### Étapes à venir :

	Date de début	Date de fin
Octroi de contrat et construction de la nouvelle cour de services d'Outremont (Lot 3)	Hiver 2014	Fin 2015
Entente entre le CFCP et la Ville concernant le pont ferroviaire et l'accès au site lors de la réalisation de certains travaux	Hiver 2014	Fin 2015
Octroi de contrat et construction du pont ferroviaire, des infrastructures souterraines et de la chaussée de l'avenue Durocher à l'avenue d'Outremont (Lot 2)	Hiver 2014	Fin 2015
Construction de la nouvelle rue donnant accès à la cour de services d'Outremont	Juillet 2014	Octobre 2014

#### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CM14 0293 - 25 mars 2014** - Approuver l'addenda 1 qui modifie le protocole d'entente intervenu entre la Ville et l'Université de Montréal pour la réalisation du nouveau campus universitaire;

**CE13 0735 - 29 mai 2013** - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le design-construction de la nouvelle cour de services desservant l'arrondissement d'Outremont;

**CM13 0339 - 23 avril 2013** - Accepter la demande de l'arrondissement d'Outremont pour assurer la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de services située sur la rue

Ducharme vers le site Outremont de l'Université de Montréal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*;

**CA13 16 0004 -14 janvier 2013** - Mandater en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI ») pour la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de services de la rue Ducharme au sud du développement prévu de l'Université de Montréal sur le site de l'ancienne gare de triage Outremont.

**CA12 16 0378 - 1<sup>er</sup> octobre 2012** - Approuver la demande d'approbation d'un PIIA relativement à la construction d'un pont ferroviaire sur le futur site du Campus Outremont;

**CM12 0306 - 17 avril 2012** - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 3 684 716 à 3 684 719 et 3 711 065 du cadastre du Québec à des fins de réserve foncière et des lots 3 684 720 à 3 684 722 du cadastre du Québec à des fins de rue;

**CM12 0211 - 19 mars 2012** - Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une aide financière de 38,3 M \$ dans le cadre du volet Grands projets du fonds chantiers Canada-Québec, pour la revitalisation du site de la gare de triage Outremont;

**CE12 0045 - 18 janvier 2012** - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Les Consultants S.M. inc. pour la conception et la préparation des plans et devis en vue de la construction du pont ferroviaire du CP et des infrastructures souterraines ainsi que de la chaussée temporaire de l'axe central entre les avenues Durocher et d'Outremont dans le cadre du projet du quartier du campus Outremont;

**CM11 0173 - 24 mars 2011** - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont;

**CM11 0129 - 22 février 2011** - Adopter le Règlement 04-047-34 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (Campus Outremont);

**CM11 0128 - 22 février 2011** - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal;

**CE11 0186 - 17 février 2011** - Prendre acte du rapport final de faisabilité technique et financière du projet du campus Outremont et de ses abords et confier à la Direction du développement économique et urbain le mandat d'entreprendre les travaux relatifs à la phase de réalisation du projet;

**CE07 0079 - 24 janvier 2007** - Mandat au Bureau de gestion des grands projets d'entamer l'analyse de faisabilité technique et financière du projet du campus Outremont, en collaboration avec les services municipaux et l'arrondissement d'Outremont.

## **DESCRIPTION**

En vertu de l'Entente, la Ville s'est engagée à acquérir un terrain afin d'y construire sa nouvelle cour de services, puisque le site de l'ancienne cour de services doit faire place à la construction de bassins de rétention des eaux pluviales, ce qui constitue une condition préalable pour permettre la mise en valeur du site de l'ancienne gare de triage de CFCP acquis par l'Université de Montréal.

Le terrain à acquérir est connu et désigné comme étant le lot 5 364 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et possède une superficie de 14 003,8 m<sup>2</sup> (150 736 pi<sup>2</sup>) (l'«Immeuble»). Au moment de l'acquisition de l'Immeuble, ce dernier sera grevé des servitudes suivantes :

a) une servitude perpétuelle d'une largeur de 4 mètres sur la profondeur de l'Immeuble en faveur d'Hydro-Québec pour le passage, l'entretien, la réparation et le remplacement d'un massif électrique, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 17 948 602;

b) une servitude perpétuelle d'une largeur de 5 mètres sur la profondeur de l'Immeuble en faveur du lot 3 632 378, propriété de CFCP permettant l'écoulement des eaux pluviales de la partie du talus ferroviaire située à la limite sud-ouest de l'Immeuble tel que montré par une trame de couleur jaune sur le plan (voir en pièces jointes). Cette servitude doit être signée et publiée avant que la Ville n'achète l'Immeuble. Lors de la modification de l'Entente (addenda numéro 1), le conseil municipal a désigné le Directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières afin d'approuver les conditions de la servitude à intervenir entre la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique et l'Université de Montréal (Voir résolution CM14-0293). Le projet d'acte est disponible en pièces jointes.

Afin de recueillir et drainer ces eaux pluviales, l'Université a octroyé un contrat à Excavation Loiselle & Frères inc. (l'« Entrepreneur ») pour notamment construire et enfouir une canalisation de drainage sur l'Immeuble (ci-après le « Contrat »). Le Contrat inclut également les travaux de réhabilitation environnementale des sols de l'Immeuble. Les travaux ont été réalisés en 2013 et la date de réception provisoire des travaux, déclarée par l'Université, est le 6 septembre 2013. En conséquence, la réception définitive des travaux est prévue pour le 6 septembre 2014. Une copie du Contrat est disponible en pièces jointes.

La Ville s'est engagée dans l'addenda numéro 1 modifiant l'Entente à créer une servitude pour le drainage du talus ferroviaire, conditionnellement à ce que les termes et conditions lui soient acceptables. Il est requis que la Ville soit propriétaire de la canalisation de drainage et non le CFCP pour les motifs suivants :

- permettre de contrôler l'accès à la cour de services et d'assurer, en tout temps, la fonctionnalité des opérations de la cour de voirie;
- permettre à la Ville de dégager suffisamment d'espace à l'entrée de la cour de services pour permettre l'installation et le raccordement des différents services d'utilités publiques.

Toutes les conditions de vente de l'Immeuble sont stipulées dans l'Entente. Conformément à cette dernière, l'Université de Montréal, par le biais de l'Entrepreneur, a procédé à la réhabilitation des sols de l'Immeuble pour l'usage projeté et les sols de remblais utilisés présentent des caractéristiques géotechniques acceptables pour la construction des nouvelles infrastructures, et ce, jusqu'au niveau du terrain naturel ou du socle rocheux. La Division de la planification et du suivi environnemental du Service des infrastructures de la Ville a vérifié ces études et elle s'en déclare satisfaite.

Il est prévu à l'Entente que la vente se fera sans aucune garantie et aux risques et périls de



la Ville, notamment quant à la qualité des sols de l'Immeuble.

Compte tenu des travaux récents effectués sur l'Immeuble (réhabilitation des sols et construction de la canalisation de drainage), une clause a été intégrée dans l'acte de vente afin que l'Université cède à la Ville ses droits, recours et garantie aux termes du Contrat mais uniquement en ce qui concerne les travaux de réhabilitation des sols effectués sur l'Immeuble et les travaux de construction de la canalisation de drainage qui est enfouie dans l'Immeuble. Cette cession prendra effet à compter de la réception définitive des travaux.

À compter du moment où la présente cession prendra effet, les seuls recours que la Ville pourra exercer relativement aux travaux faisant l'objet de la cession devront être exercés contre l'Entrepreneur, la Ville renonçant à exercer tous recours contre l'Université pour tout ce qui concerne ou découle desdits travaux.

Une conduite de drainage est également prévue à la limite sud-est de l'Immeuble. Cette conduite drainera les eaux pluviales du pont ferroviaire devant être construit par la Ville et de l'axe central du futur complexe universitaire.

L'Immeuble, l'emplacement des servitudes et la conduite de drainage sont illustrés à titre indicatif sur les plans A, B, C et P ci-joints.

L'Entente et l'addenda numéro 1 stipulent que la vente sera effectuée à la juste valeur marchande l'Immeuble établie par un évaluateur agréé indépendant et de laquelle sera déduite toute subvention versée par la Ville à l'Université pour la réhabilitation et le nivellement de l'Immeuble (la « Subvention »).

En date du 19 juin 2013, l'évaluation de l'Immeuble préparée par Valiquette, Martin, Montmarquet, Poissant & Associés, évaluateurs agréés, conformément à l'Entente, établit la juste valeur marchande de l'Immeuble à 3 845 000 \$ (voir pièces jointes), soit un taux unitaire de 274,57 \$/m<sup>2</sup> (25,51 \$/pi<sup>2</sup>). Cette valeur prend en considération l'existence des deux servitudes susmentionnées et que l'Immeuble est desservi par une rue publique. L'évaluation municipale de l'Immeuble au rôle triennal 2014 est établie à 125,54 \$/m<sup>2</sup> (11,66 \$/pi<sup>2</sup>).

Comme mentionné ci-dessus, l'Entente prévoyait que la Subvention serait déduite du prix de vente. Or, en date des présentes, la Subvention n'a pas été versée à l'Université et, selon l'Entente, elle n'est pas encore exigible. Par conséquent, conformément à l'Entente, le prix de vente est établi à la Juste valeur marchande de l'Immeuble. Par ailleurs, les Parties conviennent que la Ville conservera la Subvention et, pour les fins de sa gestion interne, l'appliquera au coût d'acquisition de l'Immeuble. Il n'y aura donc aucun ajustement du prix de vente quelque soit le montant de la Subvention auquel l'Université aurait eu droit aux termes de l'Entente.

La Subvention représentera cinquante pourcent (50 %) des coûts des travaux de réhabilitation et de nivellement des sols de l'Immeuble reconnus par la Ville. La Division de la planification et du suivi environnemental de la Ville a estimé le montant de la Subvention à 682 965,33 \$ (voir pièces jointes).

Le Service de la mise en valeur du territoire de la Ville, gérant le protocole d'entente avec le MAMOT pour le projet de revitalisation du site de la gare de triage Outremont, en collaboration avec la Direction des Finances, devra s'assurer, le cas échéant, de retenir le montant de la Subvention que la Ville s'est engagée à verser à l'Université en vertu de l'Entente et également de transférer ce montant au budget du Service de la gestion et de la planification immobilière, puisque le prix payé pour l'acquisition de l'Immeuble aurait dû

être, avant taxes, de 3 162 034,67 \$, au lieu de 3 845 000 \$, et ce, en considérant le montant estimé de la Subvention à 682 965,33 \$.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière recommande cette vente pour les motifs suivants :

- L'acquisition de l'Immeuble pour la construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement d'Outremont s'inscrit comme l'une des obligations contractées par la Ville en vertu de l'Entente;
- Le prix d'acquisition correspond à la juste valeur marchande établie conformément au processus stipulé dans l'Entente.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les fonds pour l'acquisition de l'Immeuble sont comptabilisés au compte du Service de la gestion et de la planification immobilière. Il est à noter toutefois que, selon l'Entente, le prix de vente aurait dû être fixé à la juste valeur marchande de l'Immeuble, de laquelle serait déduite la Subvention. Comme cette Subvention ne peut être déduite maintenant, le Service de la gestion et de la planification immobilière se trouve à financer une partie du prix de vente à même ces budgets. Par conséquent, le montant de la Subvention, estimé à 682 965,33 \$, devra, lorsque disponible, être transféré au budget du Service de la gestion et de la planification immobilière.

L'acquisition est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ incombe à la Ville.

Il est à noter que les installations de l'actuelle cour de services sont passablement âgées et qu'elles devaient de toute façon être reconstruites de sorte que le coût de reconstruction de la nouvelle cour ne représente pas une charge additionnelle pour la Ville.

L'évaluation préparée, en date du 19 juin 2013, par une firme externe, conformément à l'Entente établit la juste valeur marchande de l'Immeuble à 3 845 000 \$ (voir pièces jointes), soit un taux unitaire de 274,57 \$/m<sup>2</sup> (25,51 \$/pi<sup>2</sup>). L'évaluation municipale de l'Immeuble au rôle triennal 2014 est établie à 125,54 \$/m<sup>2</sup> (11,66 \$/pi<sup>2</sup>).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La proposition d'aménagement de la cour de services s'inscrit dans une démarche LEED NC OR.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette transaction est tributaire des engagements pris par la Ville aux termes de l'Entente. Le Service de la gestion et de la planification immobilière vise une présentation de ce dossier pour approbation au conseil du mois de mai, et ce, dans le respect des échéanciers prévus pour les différents chantiers de construction liés à ce projet, permettant ainsi de réduire les chevauchements éventuels de réalisation de travaux.

De plus, selon l'échéancier de réalisation, la Ville doit avant la fin du mois de juin accorder le contrat de conception-construction pour la cour de services. Si ce délai ne peut être respecté, elle doit demander de nouveau au proposant retenu de prolonger le délai pour l'octroi de ce contrat avec les risques que cela impliquent.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera élaborée par l'équipe responsable du projet de construction de la nouvelle cour de services étant convenu que celle-ci doit être réalisée en respectant les engagements pris par la Ville dans l'entente avec le MAMOT.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Fin juin 2014 - Délai limite pour l'octroi du contrat pour la sélection du meilleur proposant pour le design-construction de la nouvelle cour de services desservant l'arrondissement d'Outremont;

CM de juin 2014 - Approuver l'entente entre CFCP et la Ville pour lui permettre d'exécuter les travaux relatifs au pont ferroviaire;

CM de juin 2014 - Approuver le projet d'acte de servitudes pour le drainage du pont ferroviaire et de l'axe central devant desservir le site du Campus Outremont;

Fin juin 2014 - Octroi du contrat pour la construction de la rue donnant accès au site de la future cour de services.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Marie -Hélène GABOURY)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Marianne DORLOT)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Vincent DEFEIJT)

Avis favorable :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Catherine C MORIN)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Daniel BROUSSEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Daniel Corbeil, gestionnaire immobilier - Section Gestion Immobilière Arrondissement / Avis favorable

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis CHARETTE  
Conseiller en immobilier

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-03-12

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Michel NADEAU  
Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

**Tél :** 514-872-5844  
**Approuvé le :** 2014-05-09



**Dossier # : 1121027001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert à des fins de rue de la Société canadienne d'hypothèques et de logement agissant pour et au nom de la Caisse de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Immeubles WCB limitée, une lisière de terrain d'une superficie totale de 657,9 m <sup>2</sup> , située du côté sud-est du boulevard Henri-Bourassa Ouest, au nord-est de l'intersection de ce boulevard et du boulevard Cavendish, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 143 291,94 \$, taxes incluses. / Autoriser pour ce faire un virement budgétaire entre projets. N/Réf. : 31H12-005-0646-01

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert, à des fins de rue, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement agissant pour et au nom de la Caisse de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Immeubles WCB limitée, une lisière de terrain connue et désignée comme étant formée des lots 4 915 315, 4 915 316, 4 915 317, 4 915 318, 5 306 221 et 5 306 716 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 657,9 m<sup>2</sup>, située du côté sud-est du boulevard Henri-Bourassa Ouest, au nord-est de l'intersection de ce boulevard et du boulevard Cavendish, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour la somme de 143 291,94 \$, taxes incluses, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, cette dépense étant entièrement assumée par la Ville centrale.

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1121027001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert à des fins de rue de la Société canadienne d'hypothèques et de logement agissant pour et au nom de la Caisse de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Immeubles WCB limitée, une lisière de terrain d'une superficie totale de 657,9 m <sup>2</sup> , située du côté sud-est du boulevard Henri-Bourassa Ouest, au nord-est de l'intersection de ce boulevard et du boulevard Cavendish, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 143 291,94 \$, taxes incluses. / Autoriser pour ce faire un virement budgétaire entre projets. N/Réf. : 31H12-005-0646-01

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre des travaux de réaménagement de l'intersection des boulevards Cavendish et Henri-Bourassa Ouest, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, Direction des infrastructures a mandaté la Direction des stratégies et des transactions immobilières (la « DSTI ») afin d'acquérir des parcelles de terrains situées du côté sud-est du boulevard Henri-Bourassa Ouest, au nord-est de l'intersection de ce boulevard et du boulevard Cavendish. Ces emplacements sont illustrés sur les plans A, B, C et P joints au présent dossier décisionnel.

Ces acquisitions sont nécessaires afin de compléter le prolongement du boulevard Cavendish Nord entre les boulevards Poirier et Henri-Bourassa Ouest. De plus, la Ville procédera à la construction d'un mail central et à l'installation d'un système d'éclairage et de feux de circulation à l'angle des boulevards Henri-Bourassa Ouest et Cavendish. Cela aura pour effet d'améliorer la circulation, la sécurité des intersections et permettra une meilleure accessibilité à l'école primaire Enfants-Du-Monde que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a réaménagée sur la rue Marcel, au nord du boulevard Henri-Bourassa Ouest.

Étant donné les travaux imminents et afin de respecter les échéanciers, la DSTI a négocié avec les représentants des propriétaires du terrain, l'occupation immédiate (juin 2011) des parties des lots, permettant ainsi à la Ville de procéder rapidement aux travaux de

construction, et ce, préalablement à la signature de l'acte de vente. Conséquemment, les travaux furent complétés à l'automne 2012 par l'installation des abribus. Lors de la mise à jour des certificats de localisation des promettant-vendeurs, il fut constaté que deux abribus avaient été positionnés par erreur sur une partie de leur propriété. De ce fait, deux autres opérations cadastrales ont dû être réalisées en mai 2013 (complétées en août 2013) afin de régler ces empiètements. Cela explique pourquoi il n'a pas été possible de présenter ce dossier pour approbation plus rapidement.

La Division de la sécurité et de l'aménagement voudrait affecter des montants qui sont prévus au projet 59009 – Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel du PTI en 2014 au projet 55841 - Raccordement des boulevards Cavendish et Henri-Bourassa, afin de couvrir les dernières dépenses concernant l'acquisition de terrains.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver l'acquisition des lots 4 915 315, 4 915 316, 4 915 317, 4 915 318, 5 306 221 et 5 306 716 anciennement connus comme étant une partie des lots 2 191 341, 2 191 340, 2 391 901 et 2 391 902 du cadastre du Québec, ayant une superficie totale de 657,9 m<sup>2</sup>, pour la somme de 143 291,94 \$, taxes incluses et de faire approuver le virement budgétaire entre projets.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA13 08 0571 - 3 septembre 2013 - Accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées aux 5700-5900 et 5900-5930 boulevard Henri-Bourassa afin de régulariser la marge avant suite au prolongement du boulevard Cavendish.

CA11 080508 - 5 juillet 2011 - Accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées aux 5700-5800, 5900-5930, 6080-6150, 5950-6040, boulevard Henri-Bourassa afin de régulariser la marge avant suite au prolongement du boulevard Cavendish.

CE11 0757 - 25 mai 2011 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Développement Terramax inc. le lot 4 708 730 du cadastre du Québec aux fins de réaménagement de l'intersection situées du côté sud-ouest du boulevard Henri-Bourassa Ouest, au nord-ouest de l'intersection de ce boulevard et du boulevard Cavendish.

CE11 0142 - 9 février 2011 - Autoriser le lancement de trois appels d'offres publics afin de réaliser des travaux de construction et reconstruction dans les boulevards Henri-Bourassa Ouest et Cavendish, arrondissement de Saint-Laurent.

CG09 0109 - 30 avril 2009 - Octroyer un contrat aux Constructions Infrabec inc. pour la construction d'une conduite d'eau principale, d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'une conduite d'eau secondaire, là où requis, d'un pavage, des trottoirs, d'un mail central et d'une piste cyclable dans le prolongement du boulevard Cavendish.

CM08 1095 - 15 décembre 2008 - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection routière sur le réseau artériel relevant de la compétence du conseil de la Ville.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but de faire approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert une lisière de terrain formée des lots suivants :

- le lot 4 915 315 du cadastre du Québec, d'une superficie de 240 m<sup>2</sup>;
- le lot 4 915 316 du cadastre du Québec, d'une superficie de 183,8 m<sup>2</sup> ;



- le lot 4 915 317 du cadastre du Québec, d'une superficie de 152,1 m<sup>2</sup>;
- le lot 4 915 318 du cadastre du Québec, d'une superficie de 77,8 m<sup>2</sup>;
- le lot 5 306 221 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3,5 m<sup>2</sup>;
- le lot 5 306 716 du cadastre du Québec, d'une superficie de 0,7 m<sup>2</sup>.

La superficie totale de ces emplacements est de 657,9 m<sup>2</sup> et sont situés du côté sud-est du boulevard Henri-Bourassa Ouest, au nord-est de l'intersection de ce boulevard et du boulevard Cavendish, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Les propriétaires de ces lots sont la Société canadienne d'hypothèques et de logement agissant pour et au nom de la Caisse de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Immeubles WCB limitée ci-après appelés «promettant vendeur» ont leurs place d'affaires à Ottawa et au Manitoba respectivement. De ce fait, la DSTI a dû négocier cette acquisition avec leurs représentants légaux, engendrant ainsi des frais (notaires, avocats et évaluateur agréé). De plus, l'acquisition par la Ville de parties de lot a nécessité des opérations cadastrales ayant pour conséquence des frais additionnels pour les promettant-vendeurs tels les coûts pour la préparation, l'obtention, la publication des consentements hypothécaires et mainlevée et dans un cas le paiement de frais d'administration au créancier. Enfin, une mise à jour des certificats de localisation de leur propriété devrait leur être remise.

## **JUSTIFICATION**

L'acquisition des lots 4 915 315, 4 915 316, 4 915 317, 4 915 318, 5 306 221 et 5 306 716 du cadastre du Québec est conforme au mandat qui a été confié à la DSTI par le le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, Direction des infrastructures. Celle-ci aura pour effet de régulariser les titres de propriété de la Ville compte tenu que les travaux sont maintenant terminés.

Ces acquisitions rencontrent également les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, chapitre de l'arrondissement de Saint-Laurent. Le prolongement du boulevard Cavendish et son raccordement au boulevard Toupin permettent de désenclaver ce secteur tout en favorisant son développement et son accessibilité.

Par ailleurs, les travaux ont permis d'améliorer la circulation, la sécurité des intersections en plus de permettre une meilleure accessibilité à l'école primaire Enfants-Du-Monde. La clientèle qui fréquente cette école provient majoritairement des secteurs Bois-Franc et Saint-Laurent.

Pour tous ces motifs, ce projet d'acte est soumis aux autorités municipales pour approbation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total de cette acquisition est de 124 068,64 \$, plus les taxes lorsqu'applicables, soit 71 060 \$ pour le terrain (108 \$/m<sup>2</sup>) et 53 008,64 \$ en frais divers. Selon la Section de l'évaluation immobilière de la DSTI, la valeur marchande du terrain, en date de février 2010, est établie entre 58 400 \$ et 65 600 \$ (88,8 \$/m<sup>2</sup> et 99,7 \$/m<sup>2</sup>). Le détail du montant d'acquisition est expliqué ci-dessous. En ce qui concerne la valeur inscrite au rôle foncier, celle-ci est de 59 900 \$ (91 \$/m<sup>2</sup>) pour l'exercice 2011. Par ailleurs, l'acquisition par la Ville des parties de lot rend caducs les certificats de localisation des quatre (4) propriétés des promettant-vendeurs. À cet effet, la Ville s'est engagée à effectuer une mise à jour desdits

certificats de localisation. Le montant pour la mise à jour est de 5 980 \$, plus les taxes applicables, qui sera payé par décision déléguée. Notons toutefois que la Ville occupe les terrains des promettant-vendeurs depuis mai 2011.

- Achat des terrains 71 060 \$ avant taxes
- Troubles et ennuis 6 396 \$<sup>1</sup> non taxable
- Frais pour les représentants du vendeur 37 941,75 \$<sup>2</sup> taxes incluses
- Mainlevée et consentement hypothécaire 3 670,89 \$<sup>3</sup> taxes incluses
- Frais administratifs bancaires 5 000 \$<sup>4</sup> non taxable

En ce qui concerne les frais divers au montant de 53 008,64 \$ (6 396 \$+37 941,75 \$+ 3 670,89 \$+ 5000 \$), il est important de noter qu'un montant de maximum de 33 000 \$ plus taxes est consacré aux frais des représentants légaux des promettant-vendeurs. Tel qu'indiqué précédemment, il fut constaté, à la fin des travaux de la Ville, que deux abribus avaient été positionnés par erreur sur une partie des propriétés des promettant-vendeurs. Afin de régler cette situation, trois alternatives ont été envisagées pour régler cette situation, à savoir :

1. Les dalles des abribus et le mur de soutènement d'un des abribus sont démolis et repositionnés sur la propriété de la Ville, à savoir sur les lots 4 915 316 et 4 915 318.
- 2 Les dalles de béton, le mur de soutènement et les deux abribus restent en place et nous effectuons une nouvelle opération cadastrale afin de tenir compte de leur emplacement respectif.
- 3 Les dalles de béton, le mur de soutènement et les deux abribus restent en place et une servitude de tolérance est accordée à la Ville. Cette solution évite les opérations cadastrales nous permettant de finaliser le dossier rapidement.

Selon notre estimation la solution # 1 représentait une dépense de l'ordre de 29 500 \$ plus taxes. De plus, cette solution impliquait la démolition de deux structures nouvellement construite. Conséquemment, nous avons convenu, avec les représentants légaux des promettant-vendeurs, de régler le problème des empiètements des abribus avec la solution n° 2 puisque les représentants-légaux n'acceptaient pas la 3<sup>e</sup> solution. Il est à noter que les frais pour les représentants légaux ont dû être majorés de 15 000 \$, compte tenu du travail supplémentaire requis, conséquence de l'erreur de positionnement des abribus.

Par ailleurs, le coût réel associé aux frais des représentants légaux des promettant-vendeurs est de 35 883,76 \$ avant taxes, soit 2 883,76 \$ de plus que ce qui est payé par la Ville. Selon notre expérience, le coût d'une expropriation pour ce type de dossier aurait été plus élevé que le coût total de la présente acquisition. À noter que la Ville aurait à payer de tels frais dans le cadre d'une expropriation.

La solution retenue représente donc la meilleure alternative pour la Ville, dans les circonstances.

Une caractérisation environnementale des sols (phase 2) a été effectuée au mois de mai 2010. À la lumière des résultats obtenus au cours de cette étude, les sols situés le long du boulevard Henri-Bourassa Ouest respectent les critères d'usage du site projeté.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale, mais pour ce faire, un

virement entre projet de 124 068,64 \$ est nécessaire pour la totalité de la dépense en provenance du projet 59009 « Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel » vers le projet 55841 « Raccordement des boulevards Cavendish et Henri-Bourassa Ouest ».

<sup>1</sup> En expropriation, le tribunal administratif accorde généralement 10 % du montant établi pour la valeur du terrain à titre de troubles et ennuis.

<sup>2</sup> Il s'agit des frais exigés par les représentants du vendeur tels notaire, avocat et évaluateur agréé. Les taxes sont incluses étant donné qu'elles ont été payées par le client et que celui-ci ne peut plus les recouvrer depuis janvier 2013.

<sup>3</sup> Tel que négocié « tous les frais payables engendrés par telles opérations cadastrales seront acquittés par la Ville ».

<sup>4</sup> Il s'agit de frais exigé par le groupe financier de la Banque Nationale pour accorder une mainlevée.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces travaux permettent d'améliorer les déplacements en privilégiant le transport collectif et cycliste, et en préservant la quiétude des milieux résidentiels (plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, chapitre de l'arrondissement de Saint-Laurent). De plus, celle-ci est conforme au plan de développement durable 2010-2015 (réduire la dépendance à l'automobile en favorisant le transport collectif et actif).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette acquisition a permis de réaliser les travaux prévus sur le boulevard Henri-Bourassa Ouest à l'intersection Ouest du boulevard Cavendish (prolongement) élaboré dans le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, chapitre de l'arrondissement de Saint-Laurent.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les travaux ont débuté à l'été 2011. Une opération de communication a été réalisée à ce moment.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas (travaux terminés)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Saint-Laurent, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Éric PAQUET)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roger GRONDINES  
Conseiller en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

Le : 2014-04-28

**Dossier # : 1144184007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Diana Cynthia Di Pardo le lot 5 029 875 du cadastre du Québec situé dans le prolongement de la rue Blaise-Pascal, à l'angle de la rue Narcisse-Dionne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 10 910 \$ / Fermer et retirer du domaine public la rue Blaise-Pascale projetée constituée du lot 5 029 875 du cadastre du Québec. / Autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à signer une Déclaration de règlement hors Cour de la requête en mandamus de feu Michael Masone et Mme Diana Cynthia Di Pardo en Cour supérieure du Québec, le tout à titre de règlement du dossier / Abroger la résolution CE13 1767.

1. Fermer et retirer du domaine public la rue Blaise-Pascale projetée constituée du lot 5 029 875 du cadastre du Québec;
2. Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Diana Cynthia Di Pardo le lot 5 029 875 du cadastre du Québec situé dans le prolongement de la rue Blaise-Pascal, à l'angle de la rue Narcisse-Dionne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 10 910 \$;
3. Autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à signer une Déclaration de règlement hors Cour de la requête en mandamus de feu Micheal Masone et Mme Diana Cynthia Di Pardo en Cour supérieure du Québec, le tout à titre de règlement du dossier;
4. Autoriser un virement de crédits au montant de 10 000 \$ en provenance du poste "crédits pour dépenses contingentes" vers le budget de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles afin de permettre la construction d'un trottoir et d'une entrée charretière, par la Ville, en façade du nouveau lot;
5. Abroger la résolution CE13 1767, et ce, dû au décès de monsieur Michael Masone;
6. Imputer cette recette et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur principal et avocat en chef  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144184007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Diana Cynthia Di Pardo le lot 5 029 875 du cadastre du Québec situé dans le prolongement de la rue Blaise-Pascal, à l'angle de la rue Narcisse-Dionne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 10 910 \$ / Fermer et retirer du domaine public la rue Blaise-Pascale projetée constituée du lot 5 029 875 du cadastre du Québec. / Autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à signer une Déclaration de règlement hors Cour de la requête en mandamus de feu Michael Masone et Mme Diana Cynthia Di Pardo en Cour supérieure du Québec, le tout à titre de règlement du dossier / Abroger la résolution CE13 1767.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles a mandaté la Direction des stratégies et des transactions immobilières (DSTI) afin de négocier la vente à Michael et Diana Masone d'un lot vacant devant être assemblé à la propriété adjacente. L'arrondissement avait prévu ouvrir la rue Blaise-Pascal entre les rues Narcisse-Dionne et Fernand-Gauthier et la propriété détenue par Michael et Diana Masone avait été construite en fonction de l'ouverture de cette future rue avec la façade et l'entrée de garage sur cette rue.

À cet effet, l'arrondissement avait émis un permis de construction. De plus, l'adresse de cette propriété est également identifiée en fonction de cette future rue.

Toutefois, en regard des coûts des infrastructures et le nombre restreint de deux propriétés pouvant y être construit, l'arrondissement a décidé de ne pas ouvrir cette future rue. Une requête en mandamus (500-17-061807-106) fût en conséquence déposée par les propriétaires demandant à ce que la rue Blaise-Pascal soit prolongée afin qu'ils aient accès à leur propriété de façon usuelle. En conséquence, il fut décidé de négocier une entente de gré à gré avec le propriétaire en considérant que cette vente était réalisée uniquement aux fins d'assemblage à la propriété actuelle.

Le comité exécutif a adopté le 4 décembre 2013 la résolution CE13 1767. Or, la veille de l'adoption de la résolution CE13 1767, un des co-propriétaires, monsieur Michael Masone, est décédé.

Nous avons en conséquence modifié l'acte de vente afin que la vente du lot 5 029 875 du

cadastre du Québec soit accordée à madame Diana Cynthia Di Pardo.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 1767 - 4 décembre 2013 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Michael Masone et Mme Diana Di Pardo Masone le lot 5 029 875 du cadastre du Québec situé dans le prolongement de la rue Blaise-Pascal, à l'angle de la rue Narcisse-Dionne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 10 908,88 \$ / Fermer et retirer du domaine public la rue Blaise-Pascale projetée constituée du lot 5 029 875 du cadastre du Québec. / Autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à signer une Déclaration de règlement hors Cour de la requête en mandamus de M. Michael Masone et Mme Diana Di Pardo Masone en Cour supérieure du Québec, le tout à titre de règlement du dossier.

## **DESCRIPTION**

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Diana Cynthia Di Pardo le lot 5 029 875 du cadastre du Québec situé dans le prolongement de la rue Blaise-Pascal, à l'angle de la rue Narcisse-Dionne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 10 910 \$ / Fermer et retirer du domaine public la rue Blaise-Pascale projetée constituée du lot 5 029 875 du cadastre du Québec. / Autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à signer une Déclaration de règlement hors Cour de la requête en mandamus de feu Michael Masone et Mme Diana Cynthia Di Pardo en Cour supérieure du Québec, le tout à titre de règlement du dossier / Abroger la résolution CE13 1767.

## **JUSTIFICATION**

Face à la possibilité qu'un Tribunal ordonne le prolongement de la rue ou qu'il accorde des dommages aux propriétaires, cette vente de gré à gré constitue un bon règlement dans les circonstances.

D'autre part, cette transaction est importante pour l'arrondissement afin d'aménager adéquatement leur territoire et de s'assurer que le propriétaire riverain puisse prendre toutes les responsabilités en regard de l'entretien de cette partie du lot.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'entente a été négociée sur la base d'un résidu de terrain non constructible dans sa totalité dans le but de mettre fin au litige entre monsieur et madame Masone et la Ville, et en tenant compte de tous les frais que la Ville auraient pu être tenue de déboursier quant aux infrastructures ou dommages.

Par ailleurs, pour l'item c) des conditions de l'entente, la construction d'un trottoir et d'une entrée charretière sera effectuée par la Ville. Une somme de 10 000 \$ devra être réservée à cet effet et transférée à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Les travaux seront réalisés en 2014.

En conséquence, un virement de crédits budgétaires, provenant des dépenses contingentes au budget de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-trembles, sera effectué.



## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Claudine LEBOEUF)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (François Charles GAUTHIER)

Avis favorable :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Yann LESSNICK)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Sylvie DESJARDINS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Philippe BERTHELET  
Avocat(e) 1

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-03-21

Philippe GAGNIER  
Directeur des Affaires civiles



**Dossier # : 1141246009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte de servitude aux termes duquel l'Université de Montréal, la Corporation de l'École polytechnique de Montréal et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada représentée par le Conseil national de recherches du Canada créent, en faveur de la Ville de Montréal, à titre gratuit, une servitude de construction et de passage public permettant de poursuivre le projet du chemin de ceinture (tronçons 4A - 4B) et de relier l'intersection des chemins Queen-Mary et Decelles au parc du « Troisième Sommet » par un sentier piétonnier, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Approuver le projet d'acte de servitude aux termes duquel l'Université de Montréal, la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada représentée par le Conseil national de recherches du Canada créent en faveur de la Ville de Montréal, à titre gratuit, une servitude de construction et de passage public permettant de poursuivre le projet du chemin de ceinture (tronçons 4A - 4B) et de relier l'intersection des chemins Queen-Mary et Decelles au parc du « Troisième sommet » par un sentier piétonnier, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-13 19:01

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1141246009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte de servitude aux termes duquel l'Université de Montréal, la Corporation de l'École polytechnique de Montréal et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada représentée par le Conseil national de recherches du Canada créent, en faveur de la Ville de Montréal, à titre gratuit, une servitude de construction et de passage public permettant de poursuivre le projet du chemin de ceinture (tronçons 4A - 4B) et de relier l'intersection des chemins Queen-Mary et Decelles au parc du « Troisième Sommet » par un sentier piétonnier, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet du chemin de ceinture, projet majeur de développement, est situé dans le Site patrimonial du Mont-Royal. Il s'inscrit dans les grands objectifs du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR), soit assurer la protection et la mise en valeur du Mont-Royal et rendre la montagne accessible et accueillante. Le chemin de ceinture, composé de six tronçons, vise à créer un circuit sécuritaire et continu pour les cyclistes et les piétons. La boucle projetée d'une dizaine de kilomètres, dont plus de la moitié sont déjà accessibles, traverse les territoires du parc du Mont-Royal, du cimetière Notre-Dame-des-Neiges (cimetière NDDN), de l'Université de Montréal (UdeM), de l'École polytechnique de Montréal (Polytechnique) et du Conseil national de recherches du Canada (CNRC). L'ensemble de ce projet, réparti en quatre phases, a fait l'objet d'une consultation publique en juin 2008. Les deux premières phases ont été réalisées. La troisième est scindée en deux lots d'exécution, soient les tronçons 4A et 4B, dans le secteur de l'UdeM (octroi de contrat en cours : 1144822023) et les tronçons 4C et 5, dans le parc du « Troisième Sommet » dont la construction est complétée (CG11 0321). Les travaux de la phase 4 (tronçon 6 - sans la passerelle) ont été entrepris à l'automne dernier (CG13 0393). Ils rendront le secteur du bois d'Outremont, situé dans le parc du Mont-Royal, plus accessible.

L'ensemble du projet du chemin de ceinture s'inscrit dans le cadre de l'Entente de développement culturel qui lie le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal. Le Conseil du patrimoine a émis, le 19 décembre 2012, un avis favorable au projet d'aménagement des tronçons 4A - 4B, dans le secteur de l'UdeM.

Dans la foulée du Pacte patrimonial du Mont-Royal et du PPMVMR, l'UdeM, Polytechnique et le CNRC se sont effectivement engagés à accorder gratuitement à la Ville en temps requis une servitude de passage et de construction pour l'aménagement du chemin de ceinture du Mont-Royal dans le secteur du chemin de la tour et du chemin Polytechnique. En 2010, l'Université de Montréal consentait à la Ville un bail d'une période de 50 ans pour la location d'un terrain situé à l'extrémité est du chemin Polytechnique et utilisé à des fins de parc à caractère naturel, le parc du "Troisième Sommet" (CG10 0200). Ce bail prévoit, dans les attendus à la page 2, que « l'accès aux Lieux Loués, dans la mesure où il s'effectuera en passant sur le résidu de l'immeuble du Locateur, est conditionnel à ce qu'une servitude de passage (« le chemin de ceinture du Mont-Royal ») soit ultérieurement conclue entre le Locateur et le Locataire ».

Dans le cadre de la planification en vue de l'aménagement de cette servitude, les parties se sont entendues sur les termes et conditions apparaissant dans le projet d'acte. Cette servitude sera de la même durée que celle du bail du parc du "Troisième Sommet" (soit jusqu'en 2060). Advenant un renouvellement du bail, la durée de la servitude sera prolongée d'autant. Sa description technique finale sera produite par les arpenteurs de la Ville une fois les travaux complétés.

Par ailleurs, une servitude de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame en faveur de la Ville a été signée en 2008, à la suite de l'accord de développement survenu en 2005 (CM05 0256). Cette servitude devra être amendée lorsque les travaux d'aménagement seront terminés pour intégrer les modifications apportées à ces limites.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG13 0393** - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat à URBEX construction inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont - Dépense totale de 2 053 811,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 6435 - (8 soumissionnaires);

**CG11 0321**- 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à les Excavations Super inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement des tronçons 4C et 5 du chemin de ceinture du Mont-Royal - Dépense totale de 3 291 110,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6306;

**CG10 0201** - 20 mai 2010 Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de La Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, pour une période de 45 ans, à des fins de parc à caractère naturel, un terrain d'une superficie de 97 240,80 mètres carrés, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué du lot 3 617 666 du cadastre du Québec, le tout aux termes et conditions stipulés au projet de bail;

**CG10 0200** - 20 mai 2010 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'Université de Montréal, pour une période de 50 ans, à des fins de parc à caractère naturel, un terrain d'une superficie d'environ 13,42 hectares dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, constitué d'une partie des lots 2 177 237, 2 177 240, 2 177 244, 2 177 245 et 2 861 465 du cadastre du Québec, le tout aux termes et conditions stipulés au projet de bail

**CG09 0341** - 27 août 2009 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec Génivar, Consortium Axor/Séguin et le groupe SM pour réaliser les études préliminaires, préparer les plans et devis et assurer la surveillance des travaux de projets d'amélioration

et de développement du réseau cyclable - Appel d'offres public 09-10981 (7 soum.)

**CG09 0169** - 28 mai 2009 - Autoriser une dépense totale de 2 861 418,71 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'aménagement des tronçons 2, 3 et l'entrée du tronçon 5 du chemin de ceinture du mont Royal, et octroyer à Construction Morival Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 786 418,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6234;

**CG09 0130** - Le 30 avril 2009 - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal;

**CM05 0256** - 19 avril 2005 Projet d'accord de développement entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal pour la mise en valeur de la propriété du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

Projet d'acte par lequel la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal crée en faveur d'un immeuble appartenant à la Ville une servitude réelle de passage et de construction et aux termes duquel intervient le Centre funéraire Côte-des-Neiges inc. Projet d'acte par lequel la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal crée en faveur d'un immeuble appartenant à la Ville une servitude réelle de passage et de construction et aux termes duquel intervient le Centre funéraire Côte-des-Neiges;

**CO96 00836** - Le 18 avril 1996 - Adoption du Règlement 96-066 concernant le Programme de développement de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées, et signature d'une entente cadre d'une durée de 20 ans (1996-2016), concernant le développement de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier s'inscrit dans le cadre du projet du chemin de ceinture du Mont-Royal. Il vise la création d'une servitude réelle de construction et de passage sur les propriétés de l'UdeM, de Polytechnique et du CNRC dans le secteur du chemin de la tour et du chemin polytechnique. Cette servitude est complémentaire au bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'UdeM à des fins de parc à caractère naturel un terrain d'une superficie d'environ 13,42 hectares. La servitude faisant l'objet du présent sommaire décisionnel permettra d'aménager une bande « verte » accessible au public, comprenant un lien piétonnier entre l'intersection des chemins Decelles et Queen-Mary et le parc du « Troisième Sommet ». Le fonds servant est connu et désigné par une partie des lots appartenant à l'UdeM, à Polytechnique et au CNRC qui figurent à l'annexe 3 du projet d'acte faisant l'objet de ce dossier. Une servitude de construction, dont le périmètre apparaît en annexe 1 du projet d'acte, permettra la réalisation des travaux requis à l'aménagement du chemin de ceinture. L'assiette finale de la servitude, indiquée de façon approximative en annexe 2, sera décrite par les arpenteurs de la Ville lorsque les travaux seront complétés.

Le projet d'aménagement, de même que les termes du projet d'acte de servitude, ont été développés en collaboration avec les représentants de l'Université de Montréal, qui s'occupent de présenter le dossier aux représentants des deux autres institutions impliquées, soient le CNRC et Polytechnique. Une servitude de construction est prévue au projet d'acte pour permettre la réalisation des travaux en définissant le périmètre d'intervention plus largement que celui de la servitude finale. L'assiette de cette dernière se limitera essentiellement à la bande « verte » comprise entre la bordure sud du chemin Polytechnique et la clôture du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Il a été jugé préférable que l'UdeM assume, à ses frais, l'entretien opérationnel du chemin de ceinture du Mont-Royal, sur la superficie de l'assiette finale, même si la Ville supporte les risques et responsabilités civiles liés au chemin de ceinture, incluant son entretien. Ainsi la Ville verra, à ses frais, au maintien de l'ordre, au respect de la réglementation applicable, à la sécurité

des usagers et à la surveillance du Chemin de ceinture, comme si le Chemin de ceinture constituait un parc public de la Ville.

Le chemin de la Tour, qui sera déplacé pour permettre la création de la bande « verte », n'est pas compris dans l'assiette de la servitude finale.

## **JUSTIFICATION**

Les tronçons 4A - 4B du chemin de ceinture permettra d'améliorer l'accessibilité au mont Royal en créant un nouveau lien entre l'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce et le parc du « Troisième Sommet ». De plus, il permettra de mieux desservir l'UdeM et d'assurer la présence d'un accès public à cet endroit. Le principe retenu consiste à assurer l'accessibilité et la sécurité des futurs utilisateurs, tout en respectant les préoccupations des partenaires.

Bien que le dossier ait été entrepris il y a quelques années, les parties ont collaboré de bonne foi à l'avancement de ce projet.

La conclusion de l'acte de servitude permettra à l'UdeM de respecter ses engagements liés au bail du parc du « Troisième sommet », tout en permettant à la Ville de réaliser le lien préconisé au Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (2009). Il est préférable d'obtenir l'approbation du présent dossier avant d'octroyer le contrat de réalisation des travaux.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La servitude est consentie à titre gratuit.

Toutefois, les frais d'aménagement du chemin de ceinture sont assumés par la Ville (1144822023) et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre de l'Entente de développement culturel. L'UdeM sera responsable, à ses frais, de l'entretien opérationnel de la servitude de passage, tandis que la Ville devra effectuer, à ses frais, l'entretien pour le maintien de l'actif du chemin de ceinture (assiette finale), notamment à l'égard des végétaux et arbres. À cet égard, les frais seront assumés à même les budget dédiés à l'entretien du parc du « Troisième sommet ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

À terme, la création des tronçons 4A - 4B du chemin de ceinture permettra aux citoyens de bénéficier d'un accès supplémentaire au mont Royal tout en encourageant la marche et par conséquent, les saines habitudes de vie. Il aura également pour mission de mettre en valeur le patrimoine naturel de la montagne, de même que les vues depuis le flanc nord. Ce futur lien est inclus à l'intérieur du périmètre du Site patrimonial du Mont-Royal (déclaré).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'aménagement du chemin de ceinture dans le secteur du chemin Polytechnique permettra l'accessibilité au parc du « Troisième Sommet », qui n'est pas encore ouvert aux citoyens en raison de son enclavement.

Les travaux de construction des tronçons 4A - 4B du chemin de ceinture ne peuvent se faire sans l'adoption de la servitude. À défaut, le chemin serait incomplet et par conséquent, l'accès public au parc du « Troisième Sommet » ne serait possible.

Étant donné la période de relâche universitaire et le Grand Prix Cycliste de Montréal - épreuve UCI WorldTour (mi-septembre), les travaux de voirie et d'égout dans le chemin de la Tour et chemin Polytechnique doivent être réalisés entre le 15 mai et le 15 août. Toutefois, des travaux sans entrave majeur pourraient être réalisés à l'extérieur de ces plages en 2014 et en 2015.

Le secteur d'intervention est un des deux accès véhiculaires au campus universitaire. Malgré les travaux de voirie, la circulation par cet accès sera possible en tout temps. Néanmoins, en raison des travaux majeurs du Service de l'eau réalisés en 2014 et 2015 sur Édouard-Montpetit, l'Université de Montréal craint que leurs deux entrées soient trop grandement perturbées à la même période. Elle exige, par conséquent, de ne pas entreprendre, en 2014, les travaux qui pourraient perturber l'entrée Decelles, pour la réalisation du chemin de ceinture. En 2015, les travaux d'aqueduc à l'intersection d' Édouard Montpetit et de Louis-Collin sont prévus être complétés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les principales étapes subséquentes sont :

Mai 2014 - Signature de l'acte de servitude par les parties ;

Mai 2014 - Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc., pour les travaux du chemin de ceinture du Mont-Royal, tronçons 4A - 4B secteur de l'Université de Montréal;

2014 - 2015 - Réalisation du chemin de ceinture tronçons 4A - 4B;

2015 - Ouverture officielle du parc du « Troisième Sommet »;

2015 - Description technique de la servitude finale.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal (Daniel DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Gilles DUFORT)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Martin GAUDETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Sylvie DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Daniel BROUSSEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)



Avis favorable :  
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services  
aux entreprises (Daniel LAFOND)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucie ROBIN  
Architecte paysagiste

**ENDOSSÉ PAR**

Daniel GROULX  
Chef de division

Le : 2014-04-24

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514-872-1457  
**Approuvé le :** 2014-05-13



**Dossier # : 1140015002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 208 000 \$ à quatorze (14) organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux,dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2014 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 208 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux:
- 2.

<b>ORGANISMES</b>	<b>SUBVENTIONS ACCORDÉES</b>
Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve	15 000 \$
Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeois	15 000 \$
Fondation Héritage Montréal	13 500 \$
L'Écomusée de la maison du Fier-Monde	15 000 \$
Les Amis du Boulevard Saint-Laurent	15 000 \$
Maison Saint-Gabriel	15 000 \$
Mémoire du Mile-End	15 000 \$
Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal	15 000 \$
Musée des Ondes Berliner	15 000 \$
Regroupement québécois de la danse	15 000 \$
Société du Château Dufresne	15 000 \$
Société historique de Rivière-des-Prairies	14 500 \$
Société historique de Saint-Henri	15 000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle	15 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>208 000\$</b>

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-05-05 19:50

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

---

Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140015002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 208 000 \$ à quatorze (14) organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux,dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2014 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'Entente MCC/Ville sur le développement culturel et en accord avec la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal, le Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais est destiné aux organismes qui œuvrent à la mise en valeur du patrimoine montréalais ou aux projets mettant en valeur la diffusion du patrimoine montréalais. Ce programme est inscrit dans l'axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui favorise l'accessibilité des citoyens au patrimoine et à la culture. Ce programme comportait une seule date de tombée: le 24 février 2014.

Dans le cadre du concours 2014 du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2014, la Direction de la culture et du patrimoine a reçu 19 projets provenant d'organismes culturels professionnels totalisant des demandes de 283 500 \$. Composé de deux experts du milieu culturel patrimonial, d'un représentant du ministère de la Culture et des Communications et de deux représentants de la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville, le comité d'évaluation a analysé les projets déposés et en a retenu quatorze qui correspondaient le mieux aux critères du programme pour un total de 208 000 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Dernières résolutions du comité exécutif autorisant des soutiens financiers dans ce programme :

CE13 0699 22 mai 2013- Accorder un soutien financier totalisant la somme totalisant 197 500 \$ aux quatorze (14) organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2013 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015:

CE12 0716 16 mai 2012: Accorder un soutien financier totalisant 192 000 \$ aux 14 organismes pour 2012 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2012 de l'Entente MCCC -Ville 2012-2015.

CE11 0790 1er juin 2011: Accorder en 2011 un soutien financier totalisant 225 000 \$ à 18 projets dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais.

CE100747 19 mai 2010: Accorder un soutien financier totalisant 189 795 \$ à 17 organismes dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais.

## DESCRIPTION

Voici la liste des quatorze (14) organismes soutenus dans le cadre du Programme :

ORGANISME	% DU BUDGET	SUBVENTIONS ACCORDÉES
Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve	69 %	15 000 \$
Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeois	24 %	15 000 \$
Fondation Héritage Montréal	28 %	13 500 \$
L'Écomusée de la maison du Fier-Monde	23 %	15 000 \$
Les Amis du Boulevard Saint-Laurent	54 %	15 000 \$
Maison Saint-Gabriel	14 %	15 000 \$
Mémoire du Mile-End	75 %	15 000 \$
Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal	60 %	15 000 \$
Musée des Ondes Berliner	39 %	15 000 \$
Regroupement québécois de la danse	20 %	15 000 \$
Société du Château Dufresne	68 %	15 000 \$
Société historique de Rivière-des-Prairies	56%	14 500 \$
Société historique de Saint-Henri	75%	15 000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle	75 %	15 000 \$
Total des soutiens recommandés		208 000 \$

La colonne "% du budget" correspond à la contribution de la subvention par rapport au coût de l'ensemble du projet.

## JUSTIFICATION

Les demandes ont été analysées quant à leur conformité aux critères d'évaluation inscrits au programme, notamment:

- l'expérience et la compétence de l'équipe responsable du projet;
- la qualité du contenu patrimonial et;
- la pertinence du contenu diffusé, compte tenu de la diversité thématique et territoriale du patrimoine montréalais.

Le programme est en pièce jointe.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les subventions des quatre dernières années attribuées par la Direction de la culture et du patrimoine aux organismes soutenus, incluant les subventions du présent sommaire, sont les suivantes:

NOM DE L'ORGANISME	2014	2013	2012	2011
Atelier d' histoire Hochelaga-Maisonneuve	15 000 \$	13 000 \$	15 000 \$	24 000 \$
Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours	15 000\$	15 000\$	15 000 \$	15 000 \$
Fondation Héritage Montréal	13 500 \$	13 500 \$	10 000 \$	10 000 \$

L'Écomusée de la maison du Fier Monde	15 000 \$	56 000 \$	47 000 \$	47 000 \$
Les Amis du Boulevard Saint-Laurent	15 000 \$	S/O	S/O	S/O
Maison Saint-Gabriel	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Mémoire du Mile-End	15 000 \$	S/O	S/O	S/O
Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal	15 000 \$	S/O	S/O	15 000 \$
Musée des Ondes Berliner	15 000 \$	12 000 \$	15 000 \$	12 000 \$
Regroupement québécois de la danse	15 000\$	S/O	15 000\$	10 000 \$
Société du Château Dufresne	15 000 \$	90 000 \$	15 000 \$	S/O
Société historique de Rivière-des-Prairies	14 500 \$	15 000 \$	15 000 \$	S/O
Société historique de Saint-Henri	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	12000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	15 000 \$	10 000 \$	12 500 \$	16 500 \$

<b>Imputation</b>	<b>2014</b>
AF Général Ville / Entente MCC-Ville / Autres - act. cult. / Contrib. autres org. / Autres org. / Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais / Entente sur le développement culturel 2014 2101-0010000-101067-07289-61900-016491-0000-001270-050090-00000-00000	208 000 \$

Les montants de subvention recommandés totalisent deux cent huit mille cent dollars (208 000 \$) provenant des crédits alloués dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal liés aux recommandations de crédits no 14-2.1.1-101

Demande d'achat n° 332566

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La protection du patrimoine montréalais et la diffusion des connaissances entourant ce contenu sont au coeur des projets soutenus dans le cadre du présent sommaire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'aide financière apportée à ces organismes contribuera à soutenir les organismes culturels montréalais dans leurs efforts pour sensibiliser la population montréalaise à la richesse de son histoire et de son patrimoine par la réalisation d'activités d'animation accessibles au grand public. Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Juin 2014 Octroi des subventions aux organismes  
Juillet 2014 à juillet 2015 Réalisation des projets par les organismes  
Novembre 2015 Dépôt du bilan des projets par les organismes

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Christine LAROCQUE  
COMMISSAIRE

### **ENDOSSÉ PAR**

Paul LANGLOIS  
CHEF DE DIVISION

Le : 2014-04-17



**Dossier # : 1146717001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000\$ au Groupe Écosphère afin de soutenir leurs activités dans le cadre du Projet Écosphère.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 5 000\$ à l'organisme Groupe Écosphère pour le projet Écosphère;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-05-07 13:38

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1146717001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000\$ au Groupe Écosphère afin de soutenir leurs activités dans le cadre du Projet Écosphère.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Du 6 au 8 juin 2014 se tiendra la 3e édition du Projet Écosphère à l'Esplanade Financière Sun Life du Parc olympique située dans l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal. Présentée dans une ambiance de fête familiale, il s'agit de la plus grande foire sur l'environnement et l'habitation saine au Québec. Précisons qu'en 2014, la foire se tiendra à Montréal au mois de juin (6-8) et à Bromont au mois de septembre (20-21).

Grâce à sa visibilité, cet événement permet d'informer et de sensibiliser le grand public en réunissant les principaux intervenants professionnels dans des domaines aussi variés que : l'habitation saine, la construction écologique, la mode et le design, les produits et ressources, l'agriculture et l'alimentation biologique, les nouvelles technologies ainsi qu'en médecine complémentaire et santé globale. Au total, c'est plus de 230 entreprises et 40 conférenciers de divers domaines reliés à l'environnement et au développement durable qui se regroupent lors de ce week-end. Restaurants santé, halte-garderie, musique et spectacles, documentaires, ateliers et de nombreuses autres activités sont également au menu.

L'événement est géré par le Groupe Écosphère, un organisme à but non lucratif (OBNL). Compte tenu du statut de l'organisation, l'appui de partenaires financiers est indispensable pour le soutien et le développement de leurs activités. Dans le cadre du Projet Écosphère, cette aide peut entre autre être accordée sous forme de donation ou de contribution.

Soulignons que le Groupe Écosphère est lauréat du prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est dans la catégorie organismes environnementaux et OBNL.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à encourager et soutenir l'événement en contribuant à une aide financière au Groupe Écosphère. De plus, la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles sera un exposant officiel lors de l'événement à Montréal grâce à la tenue d'un kiosque d'information " Consommez autrement", lequel portera sur les thèmes de la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et le compostage domestique.

La valeur de la contribution de la ville (5 000\$) représente un peu plus de 3% du budget total de l'événement (152 000\$). D'ailleurs, divers partenaires publics soutiennent l'événement : Agence métropolitaine de transport (5 000\$), Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (5 000\$), Ministère des Relations internationales (1 000\$), Ministère des Finances et de l'Économie (5 000\$), Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (5 000\$), Recyc-Québec (5 000 \$). En ce qui concerne les partenaires privés, La Presse contribue pour une somme de 3 000 \$ en publicité.

## **JUSTIFICATION**

La Ville de Montréal a été sollicitée par le Groupe Écosphère pour agir en tant que partenaire et contribuer à une aide financière pour soutenir l'événement. La Ville de Montréal deviendra un des partenaires essentiels à la tenue et au succès de l'événement. Cette démarche permettra également d'accroître la visibilité de la Ville et de raffermir son rôle de leader ainsi que ses efforts dans la promotion des saines habitudes de vie dans la collectivité.

Il s'agit de la troisième édition de l'événement et la deuxième fois consécutive qu'il se tiendra au site de l'Esplanade Sun Life du Parc Olympique; la première édition ayant eu lieu au Shop Angus. Lors de la première édition, soulignons que l'arrondissement Rosemont- La Petite-Patrie avait remis 5 000\$ en contribution monétaire et 20 000\$ en équipement et aide technique. L'an dernier (2e édition), l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve avait remis une contribution de 5 000\$.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit de l'octroi d'une contribution financière de 5 000\$ au Groupe Écosphère (Référence DONFR-BR) pour appuyer le Projet Écosphère qui aura lieu à Montréal, du 6 au 8 juin 2014.

Le versement de la contribution se fera avant la date de l'événement, immédiatement après l'approbation du dossier.

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de l'environnement à la Division de la planification et opérations - Gestion des matières résiduelles, au poste de contribution financière. Celle-ci est également entièrement assumée par l'agglomération car elle concerne des activités liées à l'élimination et la valorisation des matières résiduelles.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier s'inscrit parmi les orientations du Plan d'action du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2012-2015. L'événement rassemble à lui seul une multitude d'intervenants dans les domaines de l'environnement et du développement durable et du coup, les citoyens auront une occasion unique de s'informer sur les alternatives, moyens et produits disponibles afin de les aider à adopter de meilleures habitudes pour améliorer leur qualité de vie et accroître la protection de l'environnement. Les domaines comme l'habitation saine, la construction écologique, la mode et le design, les produits et ressources, l'agriculture et l'alimentation biologique, les nouvelles technologies ainsi que la médecine complémentaire et la santé globale seront tous représentés par divers

exposants.

Voici quelques exemples d'objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui seront mis en valeur dans le cadre de cette activité : Réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990, Réduire de 15% la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000, Récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus CRD et encombrants d'ici 2019, Faire de Montréal un leader nordaméricain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres d'ici 2020.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution financière pour cette activité permettra d'assurer une plus grande visibilité pour la Ville de Montréal et de consolider ses efforts dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Plus particulièrement, cette participation permettra de soutenir l'innovation, l'éducation du public, les objectifs politiques de la Ville en plus d'améliorer l'image et la productivité de l'administration publique.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Durée du Projet Écosphère à Montréal : 6 au 8 juin 2014.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jason LAFRAMBOISE  
agent(e) de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-04-23

Pierre GRAVEL  
Chef de division planification et operations  
(gest mat résiduelles)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514-872-7540

**Approuvé le :** 2014-05-07



**Dossier # : 1144407001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 255 500 \$ à vingt-six organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2014 de l'Entente MCC/Ville 2012-2015.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 255 500 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2014 de l'Entente MCC/Ville 2012-2015 :

<b>Organismes</b>	<b>Montants accordés</b>
Bouge de là inc.	10 000 \$
Centre d'art et de diffusion Clark	7 000 \$
Centre du Cinéma Parallèle inc.	12 000 \$
Circuit-Est Centre chorégraphique	9 000 \$
Corporation Wapikoni mobile	12 000 \$
Danse Imédia O.S.B.L.	10 000 \$
Dazibao, centre d'animation et d'exposition photo	8 000 \$
DynamO Théâtre inc.	12 000 \$
Galerie & Atelier La Centrale électrique	7 000 \$
Galerie B-312	11 000 \$
Galerie Les Territoires	10 000 \$
La Otra Orilla	10 000 \$
Missions Exeko	12 000 \$
OPTICA, un centre au service de l'art contemporain	7 500 \$
Péristyle nomade	10 000 \$
Perte de signal	10 000 \$
Petits Bonheurs diffusion culturelle	10 000 \$
PPS Danse	9 000 \$
Projet MU	10 000 \$
Quatuor Bozzini	10 000 \$

Rencontres internationales du documentaire de Montréal	11 000 \$
Productions INTY/SLAMONTRÉAL	6 000 \$
Société d'histoire et de généalogie du Plateau Mont-Royal	10 000 \$
Théâtre Aux Écuries	9 000 \$
Usine C	12 000 \$
VOX, centre de l'image contemporaine	11 000 \$
<b>Total</b>	<b>255 500 \$</b>

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-04-30 18:28

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

---

Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1144407001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 255 500 \$ à vingt-six organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2014 de l'Entente MCC/Ville 2012-2015.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont mis en place en 2005 le Programme montréalais d'action culturelle qui vise à renforcer la participation des citoyens à la vie culturelle. Ce programme permet de soutenir des organismes culturels professionnels pour la mise en place d'activités d'animation, de sensibilisation et de médiation culturelle auprès de clientèles ciblées. Dans le cadre de l'appel de projets 2014 du Programme montréalais d'action culturelle, dont la date de tombée était le 17 février, la Direction de la culture et du patrimoine a reçu 63 projets provenant d'organismes culturels professionnels totalisant des demandes de 842 730 \$. Le comité d'évaluation, composé de deux représentants du milieu culturel professionnel, d'un représentant du ministère de la Culture et des Communications et de deux représentants de la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville, a analysé les projets déposés et en a retenu 26 qui correspondaient aux critères du programme pour un total de 255 500 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE10 0969 - 16 juin 2010 : Accorder un soutien financier de 242 200 \$ à 25 organismes culturels dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2010 de l'Entente MCCCCF/Ville 2008-2011 (Recommandation de crédits n° 10-2.3.2-257).  
 CE 11 0973 - 22 juin 2011 : Accorder le versement de 224 000 \$ à 22 organismes culturels dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2011 de l'Entente MCCCCF/Ville 2011-2012 (Recommandations de crédits nos : 11-2.3.2-023 et 11-2.2.4-024).  
 CE12 1023 - 20 juin 2012 : Accorder un soutien financier totalisant 304 700 \$ à 28 organismes dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2012 de l'Entente MCCCCF/Ville 2012-2015 (Recommandations de crédits nos : 11-2.3.2-053 et 12-2.3.2-010).  
 CE13 0701 - 22 mai 2013 : Autoriser le versement d'un soutien financier totalisant 266 500 \$ à vingt-sept (27) organismes culturels dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2013 de l'Entente MCC/Ville 2012-2015.

**DESCRIPTION**

Voici la liste des vingt-six (26) organismes retenus dans le cadre du Programme :

<b>Organismes</b>	<b>% du budget</b>	<b>Subventions accordées</b>
Bouge de là inc.	62 %	10 000 \$
Centre d'art et de diffusion Clark	50 %	7 000 \$
Centre du Cinéma Parallèle inc.	34 %	12 000 \$
Circuit-Est	43 %	9 000 \$
Corporation Wapikoni mobile	24 %	12 000 \$
Danse Imédia	42 %	10 000 \$
Dazibao, centre d'animation et d'exposition photo	76 %	8 000 \$
DynamO Théâtre inc.	65 %	12 000 \$
Galerie & Atelier La Centrale électrique	80 %	7 000 \$
Galerie B-312	55 %	11 000 \$
Galerie Les Territoires	40 %	10 000 \$
La Otra Orilla	43 %	10 000 \$
Missions Exeko	54 %	12 000 \$
OPTICA, un centre au service de l'art contemporain	71 %	7 500 \$
Péristyle nomade	50 %	10 000 \$
Perte de signal	39 %	10 000 \$
Petits Bonheurs diffusion culturelle	51 %	10 000 \$
PPS Danse	37 %	9 000 \$
Projet MU	43 %	10 000 \$
Quatuor Bozzini	28 %	10 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	35 %	11 000 \$
SLAMONTRÉAL	25 %	6 000 \$
Société d'histoire et de généalogie du Plateau Mont-Royal	67 %	10 000 \$
Théâtre Aux Écuries	28 %	9 000 \$
Usine C	49 %	12 000 \$
VOX, centre de l'image contemporaine	32 %	11 000 \$
<b>Total des soutiens recommandés</b>		<b>255 500 \$</b>

La colonne "% du budget" correspond à la contribution de la subvention par rapport au coût de l'ensemble du projet.

## **JUSTIFICATION**

Développé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, le programme s'étend à tout le territoire de la Ville de Montréal. Il vise à susciter des initiatives permettant :

- d'accompagner les clientèles montréalaises dans les apprentissages culturels;
- d'accroître la participation des membres des communautés ethnoculturelles aux activités culturelles et;
- de permettre aux organismes culturels professionnels d'améliorer leur expertise et leur compétence en matière de médiation culturelle.

Les demandes ont été évaluées à partir des critères annoncés dans le programme, notamment les moyens mis en œuvre pour rejoindre les citoyens, et particulièrement les clientèles éloignées de l'offre culturelle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**



Les subventions des quatre dernières années attribuées par la Direction de la culture et du patrimoine aux organismes soutenus dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2014, incluant les subventions du présent sommaire, sont les suivantes :

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Bouge de là inc.	10 000 \$	8 500 \$	7 200 \$	-
Centre d'art et de diffusion Clark	7 000 \$	13 000 \$	34 500 \$	23 000 \$
Centre du Cinéma Parallèle inc.	12 000 \$	11 000 \$	10 000 \$	37 000 \$
Circuit-Est	9 000 \$	10 000 \$	15 000 \$	-
Corporation Wapikoni mobile	12 000 \$	9 000 \$	-	10 000 \$
Danse Imédia	10 000 \$	-	12 500 \$	10 000 \$
Dazibao, centre d'animation et d'exposition photo	8 000 \$	-	7 800 \$	8 000 \$
DynamO Théâtre inc.	12 000 \$	9 000 \$	15 000 \$	-
Galerie & Atelier La Centrale électrique	7 000 \$	-	-	-
Galerie B-312	11 000 \$	-	-	-
Galerie Les Territoires	10 000 \$	-	-	-
La Otra Orilla	10 000 \$	-	-	-
Missions Exeko	12 000 \$	33 000 \$	15 000 \$	24 000 \$
OPTICA, un centre au service de l'art contemporain	7 500 \$	-	-	-
Péristyle nomade	10 000 \$	8 000 \$	10 000 \$	-
Perte de signal	10 000 \$	-	-	-
Petits Bonheurs diffusion culturelle	10 000 \$	23 000 \$	24 500 \$	15 000 \$
PPS Danse	9 000 \$	9 000 \$	8 700 \$	13 000 \$
Projet MU	10 000 \$	-	-	-
Quatuor Bozzini	10 000 \$	10 000 \$	-	-
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	11 000 \$	61 000 \$	49 000 \$	30 000 \$
SLAMONTRÉAL	6 000 \$	-	15 000 \$	15 000 \$
Société d'histoire et de généalogie du Plateau Mont-Royal	10 000 \$	8 000 \$	-	15 000 \$
Théâtre Aux Écuries	9 000 \$	10 000 \$	15 000 \$	9 000 \$
Usine C	12 000 \$	12 500 \$	-	12 500 \$
VOX, centre de l'image contemporaine	11 000 \$	-	-	12 000 \$

<b>Imputation</b>	<b>2014</b>
AF Général Ville / Bud. rég. / Entente MCC-Ville / Autres - act. cult. / Contrib. autres org. / Autres org.. // Programme montréalais d'action culturelle / Entente sur le développement 2014 2101-0010000-101067-07289-61900-016491-0000-001278-050095	255 500 \$

Les montants de subvention recommandés totalisent deux cent cinquante-cinq mille cinq cent dollars (255 500 \$) provenant des crédits alloués dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal liés à la recommandation de crédits n° 14-2.3.2-099. Demande d'achat n° 332489

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Programme montréalais d'action culturelle atteint plusieurs objectifs de l'Agenda 21 de la culture:

- favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle par des projets inclusifs;

- soutenir la créativité et la liberté d'expression;
- améliorer la qualité de vie de publics ciblés, tels les jeunes, les communautés immigrantes et les familles;
- contribuer à la diversité et au dynamisme culturel.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Ville et le MCC conjuguent leurs efforts pour permettre aux citoyens de s'approprier la culture et pour contrer l'exclusion culturelle sur tout le territoire de la Ville. Le non-versement des sommes aux organismes culturels remettrait en question la capacité de la Ville à atteindre ses objectifs en matière d'accès à la culture et de participation des citoyens au développement culturel.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Après l'approbation du sommaire par le Comité exécutif, les organismes recevront une réponse par correspondance signée, soit par l'élu responsable de la culture, dans le cas des organismes subventionnés, soit par un responsable de la Direction de la culture et du patrimoine, dans le cas des organismes non soutenus.

Les 26 projets soutenus financièrement dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle seront réalisés entre les mois de juin 2014 et juin 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Danièle RACINE  
Agente de développement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-04-24

Jean-François LECLERC  
Chef de section centre d'histoire de montréal



**Dossier # : 1140679001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier total de 179 500 \$ à 39 organismes pour la réalisation de 40 projets, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2014.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 179 500 \$, aux 39 organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles – Festivals et événements – 2014, et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	PROJETS	PÉRIODES	MONTANTS 2014
Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-ouest de Montréal / centre Prisme	Festival d'expressions artistiques d'ici et d'ailleurs	19 au 23 août	2 000 \$
Alchimie, Créations et culture	Orientalys	27 août au 1er septembre	15 000 \$
Arc-en-ciel d'Afrique	Massimadi	25 février au 1er mars	3 000 \$
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Festival de la Petite-Bourgogne	6 septembre	3 000 \$
Association culturelle St-Volodymyr de Montréal	Festival Ukrainien de Montréal	5 au 7 septembre	4 500 \$
Association Rocade	7e festival du film Roumain de Montréal	22 au 30 novembre	2 500 \$
Carrefour socioculturel du Centre Afrika	Journées africaines	24 et 25 mai	5 000 \$
Centre le Beau Voyage	CADOS	23 mai	2 500 \$

Cercle de paix	Pacifest 2014	22 septembre	2 500 \$
Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre	Fête de la paix de Saint-Pierre	21 septembre	3 000 \$
Communauté Sépharade unifiée du Québec	Festival Sefarad de Montréal	30 novembre au 10 décembre	8 000 \$
Congrès national des Italo-Canadiens, région Québec	Semaine Italienne de Montréal	8 au 17 août	25 000 \$
Conseil communautaire NDG	Fêtes interculturelles NDG	17 août	1 000 \$
Festival de contes Il était une fois	Festilou	27 avril au 4 mai	2 000 \$
Festival Flamenco Montréal	Festival Flamenco Montréal	4 au 13 septembre	5 000 \$
Festival International de Tango de Montréal	Festival International de Tango de Montréal	12 au 17 août	3 000 \$
Festival Polonais à Montréal	Festival Polonais à Montréal	8 au 10 août	3 000 \$
Folklore Canada International	Spectacle Montréal International 2014	4 octobre	2 500 \$
Fondation Fabienne Colas	8e Festival international du film Black de Montréal	19 au 29 septembre	15 000 \$
Fondation Fabienne Colas	Haiti en folie	24 au 27 juillet	10 000 \$
Fondation LatinArte	Festival LatinArte	18 septembre au 17 octobre	5 000 \$
Forum des citoyens aînés de Montréal	Mille et une beautés du gris	1er octobre	1 000 \$
Groupe Ihozo	Le serment de Rahira	1er novembre	1 000 \$
La société fantôme étrangers inc.	Festival Accès Asie	1er au 18 mai	8 000 \$
Le centre communautaire irakien	Iraqi Village in Montreal	25 octobre	1 000 \$
Le Réseau culturel de la Ligne Bleue	La Virée bleue	6 septembre	3 000 \$
L'Île de Cuba / La isla de Cuba	Festival international Cubaneando	26 et 27 juillet	3 000 \$
L'organisation des jeunes de Parc Extension inc. (PEYO)	Parc O Fête	28 juin	4 000 \$
L'organisation Inde-Canada inc.	United day parade	17 août	1 000 \$
Maison de l'amitié de Montréal	Montréal: origine du premier parallèle de paix	20 au 22 septembre	1 000 \$
Mon resto Saint-Michel	Festival des nations	5 juillet	4 000 \$
Mouvement ATD Quart Monde	Festival des savoirs partagés	21 au 24 août	1 000 \$
Playmas Montréal cultural association inc.	Taste of Caribbean - Un goût des caraïbes	12 au 18 mai	6 000 \$
Prévention Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Festival des arts urbains Hip Hop You Don't Stop 2014	21 au 22 septembre	4 500 \$
Sans oublier le sourire	Différents, comme tout le monde	5 juin	1 500 \$
Société du patrimoine d'expression du Québec	Folklories 2014	22 novembre	4 000 \$
Société Québécoise d'Ensemble-claviers	Les Saisons Russes de Montréal	13 au 16 mars	1 000 \$

Table de concertation sur la culture de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	Carnaval Estival de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	9, 10, 11, 16 et 17 août	6 000 \$
Vision Diversité	La vitrine 2014 des expressions locales métissées	6 au 8 octobre	4 000 \$
Vues d'Afrique	Urbanafrika	12 et 13 juillet	2 000 \$

2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-07 13:36

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140679001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier total de 179 500 \$ à 39 organismes pour la réalisation de 40 projets, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2014.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction associée Cinéma - Festivals - Événements (DCFE) est responsable de l'application du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2014 (PSDEC - 2014). Ce programme vise à soutenir les efforts d'organisation et de promotion de festivals et d'événements qui favorisent l'expression et le partage de la diversité culturelle montréalaise pour promouvoir l'interculturalisme, l'inclusion et les relations harmonieuses entre les communautés et les individus de toutes origines.

Pour l'édition 2014, les mêmes balises et encadrements que les années antérieures ont été utilisés, à savoir une procédure d'appel de projets et d'évaluation. Les principales opérations de communication, d'appel de soumission, de réception de projet et de sélection se sont déroulées du 18 novembre 2013 au 17 janvier 2014.

1. Appel de soumission de projets diffusé notamment auprès des organismes (envois aux organismes, publication sur le site Internet de la Ville, séance d'information) et diffusion de l'information auprès des dix-neuf arrondissements et du réseau Accès-Montréal;
2. Clôture de la période de soumission de projets le 17 janvier 2014 et traitement des demandes déposées au PSDEC - 2014. L'admissibilité des demandes a été faite au mois de janvier 2014. L'analyse et la sélection des projets ont été réalisées en mars 2014 par un jury composé d'un représentant de la Direction de la culture et du patrimoine, d'un représentant de la Direction de la diversité sociale et d'un expert externe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE13 0626, du 15 mai 2013** - Accorder un soutien financier total de 173 000 \$ à 33 organismes, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme

de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2013.  
**CE12 0961, du 13 juin 2012** - Accorder un soutien financier total de 170 000 \$ à 32 organismes, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2012. Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Alchimie, Créations et culture dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2012.

## DESCRIPTION

La DCFE a reçu des demandes de soutien financier totalisant un montant de 649 350 \$. Le comité de sélection a retenu 40 projets, en provenance de 39 organismes, qui correspondent aux cinq objectifs du programme :

1. Promouvoir l'inclusion et les relations harmonieuses entre les communautés et les individus de toutes origines;
2. Soutenir la réalisation de festivals et d'événements faisant la promotion de la diversité des expressions favorisant le rassemblement de différentes communautés culturelles montréalaises;
3. Encourager la réalisation de projets qui favorisent le dialogue, le maillage ou le métissage des expressions entre diverses communautés culturelles par le biais d'événements ou de festivals culturels rassembleurs;
4. Assurer à la population une plus grande accessibilité à ces événements et festivals;
5. Favoriser l'excellence de Montréal sur le plan de la diversité des expressions culturelles et de l'interculturalisme.

Les recommandations sont telles qu'elles apparaissent à la colonne « Montants 2014 » au tableau ci-dessous :

<b>ORGANISMES</b>	<b>MONTANTS 2014</b>	<b>% par rapport au budget de l'organisme</b>	<b>MONTANTS 2013</b>	<b>MONTANTS 2012</b>
Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-ouest de Montréal / centre Prisme	2 000 \$	1%	-	-
Alchimie, Créations et culture	15 000 \$	5%	-	-
Arc-en-ciel d'Afrique	3 000 \$	7%	3 000 \$	-
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	3 000 \$	16%	3 000 \$	3 000 \$
Association culturelle St-Volodymyr de Montréal	4 500 \$	3%	-	4 000 \$
Association Rocade	2 500 \$	4%	2 000 \$	-
Carrefour socioculturel du Centre Afrika	5 000 \$	4%	2 000 \$	1 000 \$
Centre le Beau Voyage	2 500 \$	5%	-	-

Cercle de paix	2 500 \$	4%	-	-
Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre	3 000 \$	6%	3 000 \$	-
Communauté Sépharade unifiée du Québec	8 000 \$	3%	10 000 \$	15 000 \$
Congrès national des Italo-Canadiens, région Québec	25 000 \$	3%	25 000 \$	25 000 \$
Conseil communautaire NDG	1 000 \$	7%	-	-
Festival de contes Il était une fois	2 000 \$	8%	2 000 \$	2 000 \$
Festival Flamenco Montréal	5 000 \$	5%	5 000 \$	-
Festival International de Tango de Montréal	3 000 \$	6%	4 500 \$	4 500 \$
Festival Polonais à Montréal	3 000 \$	5%	-	-
Folklore Canada International	2 500 \$	17%	2 500 \$	2 500 \$
Fondation Fabienne Colas (FIFBM)	15 000 \$	2%	15 000 \$	12 000 \$
Fondation Fabienne Colas (Haïti en folie)	10 000 \$	2%	-	-
Fondation LatinArte	5 000 \$	11%	5000 \$	-
Forum des citoyens aînés de Montréal	1 000 \$	6%	-	-
Groupe Ihozo	1 000 \$	4%	-	-
La société fantôme étrangers inc.	8 000 \$	6%	8 000 \$	7 000 \$
Le centre communautaire irakien	1 000 \$	22%	-	1 500 \$
Le Réseau culturel de la Ligne Bleue	3 000 \$	4%	-	-
L'Île de Cuba / La isla de Cuba	3 000 \$	5%	1 000 \$	-
L'organisation des jeunes de Parc Extension inc. (PEYO)	4 000 \$	29%	5 000 \$	7 000 \$
L'organisation Inde-Canada inc.	1 000 \$	2%	2 000 \$	-
Maison de l'amitié de Montréal	1 000 \$	4%	-	-
Mon resto Saint-Michel	4 000 \$	7%	4 000 \$	3 500 \$



Mouvement ATD Quart Monde	1 000 \$	4%	-	-
Playmas Montréal cultural association inc.	6 000 \$	6%	5 000 \$	2 500 \$
Prévention Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	4 500 \$	4%	3 500 \$	2 500 \$
Sans oublier le sourire	1 500 \$	4%	-	-
Société du patrimoine d'expression du Québec	4 000 \$	25%	4 000 \$	4 000 \$
Société Québécoise d'Ensemble-claviers	1 000 \$	8%	-	-
Table de concertation sur la culture de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	6 000 \$	4%	5 000 \$	-
Vision Diversité	4 000 \$	4%	-	-
Vues d'Afrique	2 000 \$	7%	2 000 \$	2 000 \$

## **JUSTIFICATION**

Les projets retenus favorisent l'interculturalisme, la rencontre et le partage entre les différentes communautés ethnoculturelles ainsi que leur participation à la vie montréalaise. Ils permettent à l'ensemble de la population montréalaise de découvrir les nombreuses cultures qui composent le Montréal d'aujourd'hui et de demain.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Direction associée Cinéma - Festivals - Événements dispose des crédits nécessaires dans son budget 2014 pour assumer la dépense de 179 500 \$ relativement au PSDEC - 2014. Ces dépenses sont entièrement assumées par la ville centrale. Les crédits inhérents à ce dossier ont été réservés par la demande d'achat numéro 332626.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce programme et les projets retenus contribuent au rayonnement culturel et interculturel de Montréal ainsi qu'au développement d'une animation urbaine de qualité pouvant générer des retombées sociales et économiques à l'échelle locale et métropolitaine.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Chaque organisme doit souligner la contribution de la Ville dans ses documents de promotion comme prévu au programme.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Visite d'événements;

- Réception des bilans d'activités.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie GIROUX  
Agente de développement culturel

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-04-28

Daniel BISSONNETTE  
Directeur associé Cinéma - Festivals -  
Événements

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2014-05-06



**Dossier # : 1143931003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au Conseil des créateurs de mode du Québec pour l'organisation et la promotion du Cabinet éphémère - boutique nomade des créateurs entre le 27 et le 29 mai 2014 à l'Arsenal à l'occasion de C2-MTL, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au Conseil des créateurs de mode du Québec pour l'organisation et la promotion du Cabinet éphémère - boutique nomade des créateurs entre le 27 et le 29 mai 2014 à l'Arsenal à l'occasion de C2-MTL, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-05-05 13:18

**Signataire :** Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143931003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au Conseil des créateurs de mode du Québec pour l'organisation et la promotion du Cabinet éphémère - boutique nomade des créateurs entre le 27 et le 29 mai 2014 à l'Arsenal à l'occasion de C2-MTL, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. / Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, la Ville de Montréal dévoilait la stratégie *Montréal Style libre*, ayant pour but de consolider les efforts de promotion de Montréal, tant sur la scène locale qu'internationale, comme centre de création en mode, en misant sur ses atouts de savoir-faire manufacturier, de potentiel artistique et de capacité de collaboration innovante.

Cette stratégie qui se poursuit toujours vise à répondre à trois principaux défis :

- la collaboration entre les principaux acteurs de l'industrie pour permettre la création d'actions à valeur ajoutée;
- la définition d'une identité forte pour favoriser la notoriété de la marque Montréal et des actions mode;
- la promotion et le renforcement de l'image de l'industrie pour permettre à l'offre locale d'être mieux connue du public.

Pour y arriver, un plan d'action a été élaboré. Un des volets de ce plan d'action mise sur l'appui à des événements porteurs en mode à Montréal, tels que le Cabinet éphémère - boutique nomade des créateurs du Conseil des créateurs de mode du Québec (CCMQ).

Depuis cinq ans, la Ville appuie financièrement des événements stratégiques qui contribuent à positionner Montréal comme ville de mode. Les semaines de mode, festivals et salons représentent des plateformes de diffusion de la créativité montréalaise en mode tant au niveau local qu'à l'international.

Le présent sommaire décisionnel vise à accorder un soutien financier de 50 000 \$ au

promoteur, le CCMQ, pour l'organisation et la promotion du Cabinet éphémère - boutique nomade des créateurs entre le 27 et le 29 mai 2014 à l'Arsenal à l'occasion de C2-MTL, en réponse à la demande déposée par l'organisme (voir pièces jointes). Le CCMQ est une association professionnelle dédiée aux créateurs et à leur travail. Il fait la promotion de l'excellence de l'industrie de la mode montréalaise et soutient activement le développement d'affaires de plus de 130 créateurs de mode principalement montréalais.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0369 (27 septembre 2012) - Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

## **DESCRIPTION**

Le Cabinet éphémère - boutique nomade des créateurs est un concept de *pop-up shop* dans lequel sont offerts des vêtements et accessoires réalisés par les créateurs de mode représentés par le CCMQ. Cet événement est une boutique nouveau genre qui propose une incursion privilégiée, un coup d'oeil intimiste sur la démarche créative des designers de mode. C'est dans une ambiance de *tru nk show*, à la fois éclectique et organisé, que ces créateurs d'objets sans frontières offrent des pièces inédites, inspirées de leurs collections grand public. Le concept du Cabinet éphémère a d'abord été développé sous l'égide de plusieurs professionnels de la mode, du design et de l'architecture afin d'assurer une direction artistique forte, de présenter des produits d'une facture originale, de grande qualité et qui reflétait l'ADN de la mode montréalaise. L'événement fut présenté aux Montréalais une première fois en septembre 2013 et rassemblait une vingtaine de créateurs dans un contexte de qualité internationale. Les consommateurs ont eu l'occasion de rencontrer les créateurs, de voir le meilleur de la mode d'ici et de constater qu'elle est économiquement accessible.

L'objectif principal du Cabinet éphémère est d'assurer la présence des créateurs de mode montréalais à l'intérieur même d'un événement exceptionnel qui attire une clientèle locale et internationale, de présenter et offrir en vente des produits authentiques, triés sur le volet pour leur originalité et leur qualité, de permettre aux créateurs une prise de parole sur leur processus de création et leur pratique d'affaires, et d'accentuer le positionnement de Montréal comme ville de mode sur les plans national et international.

L'appui financier demandé vise principalement à organiser et promouvoir le Cabinet éphémère - boutique nomade des créateurs du 27 au 29 mai 2014 à l'Arsenal dans le cadre de C2-MTL.

## **JUSTIFICATION**

Le Cabinet éphémère - boutique nomade des créateurs est un événement stratégique pour le secteur de la mode à Montréal. Montréal peut compter sur de nombreux créateurs qui font rayonner leur ville. Cet événement, par son concept modulable, offre une vitrine exceptionnelle et contribue à la signature et au style d'une ville en plus de constituer un levier culturel et économique. Soulignons que les talents créateurs font partie des éléments qui sont à la base de la désignation de Montréal Ville UNESCO de design.

Dans le cadre de C2-MTL, les créateurs de mode auront l'opportunité de séduire de nombreux visiteurs qui voyagent partout dans le monde et qui aiment s'imprégner de la culture et de l'essence créative des lieux qu'ils visitent. Ce sera l'occasion de leur faire

connaître l'ADN de la mode montréalaise et de ses designers les plus accomplis ainsi que les plus prometteurs.

D'autre part, cet événement s'inscrit principalement dans deux axes stratégiques d'intervention de la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*, soit Montréal, Ville de savoir, de création et d'innovation, et Montréal, Ville ouverte à rayonnement international. En effet, le Cabinet éphémère - boutique nomade des créateurs permet d'encourager, de développer et de mettre en valeur l'innovation et le talent montréalais. Il constitue une vitrine de la créativité locale et permet de démontrer à travers les nouvelles collections le savoir-faire de l'industrie montréalaise aux acheteurs locaux et internationaux.

Les retombées sont donc multiples et on peut les schématiser avec quelques indicateurs de la façon suivante :

- Culture et création (met en évidence nos créateurs et talents dans le domaine de la mode);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (image de marque et impact médiatique dans les publications spécialisées);
- Impacts économiques et affaires (stimule l'essor d'entreprises locales et contribue à mieux faire connaître le talent et le savoir-faire montréalais);
- Environnement et développement durable (pratiques spécifiques à cet effet).

La contribution financière qui fait l'objet du présent dossier est la seule contribution de la Ville, en dollars ou en nature, offerte en soutien à l'événement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires sont prévus à la programmation des projets de l'enveloppe de 175 M\$ accordée à la Ville de Montréal par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente pour soutenir le développement de Montréal. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le soutien financier de 50 000 \$ attribué au CCMQ pour l'organisation du Cabinet éphémère représente 66 % du budget total estimé de l'événement (75 500 \$) et 100 % des contributions totales anticipées par le promoteur de la part des différents paliers gouvernementaux.

Comme le prévoit la convention, ce soutien financier sera remis en deux versements. Le premier versement (35 000 \$) sera remis à la signature de la convention par les deux parties et le second (15 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation au Directeur du bilan final de la réalisation du Projet.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Cabinet éphémère contribue à promouvoir l'économie locale spécialisée dans le produit mode en proposant aux consommateurs, aux acheteurs et aux journalistes locaux et internationaux des produits mode de qualité des créateurs montréalais.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le soutien de la Ville permettra d'accroître la notoriété de Montréal comme ville de mode en mettant en valeur le potentiel artistique et le savoir-faire de nos créateurs de mode.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En vertu du protocole de visibilité prévu à l'entente entre la Ville et le gouvernement du Québec, les opérations de communication seront planifiées de concert avec le Secrétariat à la région métropolitaine. Un communiqué de presse sera diffusé conjointement. L'événement sera couvert sur le site modemontreal.tv ainsi que sur les comptes des réseaux sociaux (Facebook et Twitter) du Bureau de la mode de la Ville de Montréal.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Tenue de l'événement du 27 au 29 mai 2014 à l'Arsenal dans le cadre de C2-MTL.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane DUHAMEL  
Commissaire

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-03-14

Jean-Marc BISSONNETTE  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Nancy SHOIRY  
Directrice par intérim - Service du  
développement économique  
**Tél :** 514-872-5216  
**Approuvé le :** 2014-05-05



**Dossier # : 1140744001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 200 000 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 200 000 \$, aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015) :

<b>ORGANISME</b>	<b>PROJET</b>	<b>MONTANT 2014</b>
<b>Centre des femmes de Montréal</b>	Service d'aide et d'accompagnement pour les femmes victimes de violence conjugale	<b>36 000 \$</b>
<b>Mères avec pouvoir (MAP) Montréal</b>	MAP 2014	<b>36 125 \$</b>
<b>Y des femmes de Montréal</b>	Splash d'été et ma santé m'appartient	<b>27 875 \$</b>
<b>CARI St-Laurent</b>	Paroles et expressions de femmes	<b>50 000 \$</b>
<b>Centre communautaire des femmes sud-asiatiques</b>	Femmes sud-asiatiques autonomes et indépendantes	<b>50 000 \$</b>

2. d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;



3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-06 19:25

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140744001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 200 000 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé, en 2009, une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente était de 24 M\$ soit : 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010, 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une nouvelle entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Ce dernier a octroyé à la Ville une contribution financière de 18 M\$ pour deux ans (2013 — 2014 et 2014 — 2015), soit 9 M\$ par année.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Offrir des activités et des services à des individus et à des familles, démunies ou exclues, qui vivent des problématiques en lien avec les situations de pauvreté et d'exclusion sociale;
- S'inscrire dans les grandes orientations du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion et soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Répondre prioritairement aux besoins locaux et qui sont issus majoritairement de concertations locales et qui ont fait l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités dans le cadre d'une approche concertée entre les partenaires du milieu;

- Les organismes admissibles à une aide financière sont les organismes à but non lucratif;
- Les salaires subventionnés doivent correspondre aux salaires habituellement versés par l'organisme lui-même aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Les salaires tiennent compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme;
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou d'organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CE13 0387 du 3 avril 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 200 000 \$, pour l'année 2012, soit 36 000 \$ à Centre des femmes de Montréal; 36 125 \$ à Mères avec pouvoir (MAP) Montréal; 27 875 \$ à Y des femmes de Montréal; 50 000 \$ à CARI St-Laurent; et, 50 000 \$ à Centre communautaire des femmes sud-asiatique, dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville et le ministère de la solidarité sociale (Ville - MESS 2013 - 2015)

### **CG12 0286 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

### **CE12 0523 du 11 avril 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 200 000 \$, pour l'année 2012, soit 36 000 \$ à Centre des femmes de Montréal; 36 125 \$ à Mères avec pouvoir (MAP) Montréal; 27 875 \$ à Y des femmes de Montréal; 50 000 \$ à CARI St-Laurent; et, 50 000 \$ à Centre communautaire des femmes sud-asiatique, dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville et le ministère de la solidarité sociale

### **CG12 0016 du 26 janvier 2012**

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$ / Approuver la proposition de répartition budgétaire

### **CE11 0480 du 6 avril 2011**

Accorder un soutien financier totalisant 200 000 \$, aux organismes ci-après, pour l'année 2011, soit 36 000 \$ à Centre des femmes de Montréal; 36 125 \$ à Mères avec pouvoir (MAP) Montréal; 27 875 \$ à Y des femmes de Montréal; 50 000 \$ à CARI St-Laurent; et, 50 000 \$ à Centre communautaire des femmes sud-asiatique, dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville et le ministère de la solidarité social

### **CG10 0255 du 17 juin 2010**

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011 de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et la Ville de Montréal 2009 - 2010

### **CG09 0039 du 26 février 2009**

Approuver l'Entente administrative négociée entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal en matière de développement social et de lutte contre la

pauvreté et l'exclusion sociale pour les années 2009 - 2010 - 2011 pour un total de 24 M\$ et approuver la proposition de répartition budgétaire 2009

## **DESCRIPTION**

Les projets pour lesquels un soutien financier est accordé concernent des problématiques spécifiques affectant la vie des femmes sur plusieurs plans, que ce soit la pauvreté, l'isolement, la violence conjugale, la monoparentalité, la judiciarisation ou autres. Les projets visent à apporter des solutions à ces différentes problématiques et répondent donc aux critères et priorités établis dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales. Deux des cinq projets touchent, de façon précise, les femmes immigrantes en processus d'intégration à la société d'accueil. Les organismes ont déjà reçu une contribution financière dans le cadre de cette entente.

### **Centre des femmes de Montréal**

**Projet : « Service d'aide et d'accompagnement pour les femmes victimes de violence conjugale »**

**Soutien financier : 36 000 \$**

Ce projet vise à soutenir et à accompagner, tout au long du processus judiciaire, les femmes issues des communautés culturelles, victimes de violence conjugale. Grâce à ce soutien, un plus grand nombre de femmes pourront bénéficier de ce service qui est de plus en plus demandé. Les femmes qui font appel à ce service proviennent de divers arrondissements montréalais.

### **Mères avec pouvoir (MAP) Montréal**

**Projet : « MAP 2014 »**

**Soutien financier : 36 125 \$**

Ce projet vise à assurer un soutien dans le processus d'insertion sociale des ex-résidentes de cet organisme qui héberge des femmes, chefs de famille monoparentale, avec enfants de moins de cinq ans. Plusieurs résidentes quitteront la résidence en 2014 et devront s'intégrer dans un nouveau milieu. Également, MAP devra accueillir de nouvelles mères et les soutenir dans une démarche d'insertion sociale et économique. La Ville de Montréal a contribué à la mise sur pied de l'organisme, dans le cadre du programme des quartiers sensibles en 2001, 2002 et 2003.

### **Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal, faisant aussi affaire sous Y des femmes de Montréal**

**Projet : « Splash d'été et ma santé m'appartient »**

**Soutien financier : 27 875 \$**

Ce projet se divise en deux parties :

1. Le volet « Splash d'été » s'adresse aux filles de 10 à 15 ans et vise à renforcer l'estime et la connaissance de soi, à les amener vers une réflexion sur leur environnement social, ainsi qu'à encourager de bonnes habitudes de vie et la solidarité entre filles.
2. Le volet « Ma santé m'appartient » est un programme de prévention qui vise à promouvoir de bonnes habitudes de vie auprès des filles et des femmes provenant de milieux défavorisés, par l'alimentation saine et l'activité physique.

### **CARI St-Laurent — Centre d'accueil et de référence sociale pour immigrants de Saint-Laurent**

**Projet : « Paroles et expressions de femmes »**

**Soutien financier : 50 000 \$**

### **Centre communautaire des femmes Sud-Asiatique**

**Projet : « Femmes sud-asiatiques autonomes et indépendantes »**

**Soutien financier : 50 000 \$**

Ces deux projets visent à briser l'isolement des femmes immigrantes, à faire connaître aux femmes immigrantes les ressources de leur quartier et les services publics, à promouvoir la participation à la vie communautaire, à favoriser l'inscription des femmes immigrantes au cours de francisation et à fournir les outils nécessaires permettant aux femmes de mieux gérer les affaires domestiques et de s'impliquer pleinement dans l'éducation de leurs enfants.

En effet, la population montréalaise est caractérisée par sa multiethnicité grandissante. Dans certains arrondissements, ce pourcentage dépasse plus de 50 % de la population. Le processus migratoire entraîne souvent des difficultés auxquelles les personnes immigrantes doivent faire face. Pour les femmes, il faut considérer la double voire la triple discrimination qu'elles peuvent vivre en tant que femme, immigrante, membre de minorités visibles. Les obstacles linguistiques, économiques et culturels les empêchent de participer pleinement à la vie québécoise et montréalaise.

## JUSTIFICATION

Dans le cadre de ces projets, les interventions permettent une démarche de prise en charge et atténuent les problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale. Les résultats recueillis en 2013 en témoignent. Les femmes qui participent aux différents projets vivent de grandes difficultés et proviennent de l'ensemble du territoire de Montréal. Après analyse des projets et de leurs retombées dans le milieu, le Service de la diversité sociale et des sports recommande qu'un soutien financier leur soit accordé.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier demeure non récurrent et le budget alloué par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération car elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Organisme	Montant accordé			Montant recommandé	Projet	% du soutien financier Ville / projet global
	2011	2012	2013	2014		
<b>Centre des femmes de Montréal</b>	36 000 \$	36 000 \$	36 000 \$	<b>36 000 \$</b>	« Service d'aide et d'accompagnement pour les femmes victimes de violence conjugale »	66 %
<b>Mères avec pouvoir (MAP) Montréal</b>	36 125 \$	36 125 \$	36 125 \$	<b>36 125 \$</b>	« MAP 2014 »	64 %
<b>Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal, faisant aussi affaire sous Y</b>	27 875 \$	27 875 \$	27 875 \$	<b>27 875 \$</b>	« Splash d'été et Ma santé m'appartient »	62 %

<b>des femmes de Montréal</b>						
<b>CARI St-Laurent</b>	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	<b>50 000 \$</b>	« Paroles et expressions de femmes »	72 %
<b>Centre communautaire des femmes sud-asiatique</b>	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	<b>50 000 \$</b>	« Femmes sud-asiatiques autonomes et indépendantes »	61 %

Les crédits sont réservés par la demande d'achat 330642.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 « être équitable » prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment ce qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation de ces projets permettra de répondre à des besoins particuliers que vivent des femmes; celles-ci peuvent avoir accès à des programmes et services existants.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique (Annexe B des projets de convention).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mai 2014** Présentation au comité exécutif pour approbation

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part du Service de la diversité sociale et des sports. Le rapport d'étape est souhaitable aux dates spécifiées aux projets de convention et le rapport final est requis un mois après la fin du projet, soit le 31 janvier 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Mustapha TRARI)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Salwa MAJOUJI  
Conseillère en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2014-04-11

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514-868-5066  
**Approuvé le :** 2014-05-05



**Dossier # : 1140668001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	MCCQ 2008-2011 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Abroger la résolution CG13 0294 du 29 août 2013 et accorder un soutien financier spécial non récurrent de 223 699,14 \$ à la Ville de Montréal-Ouest pour le remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de Ville de Montréal-Ouest à partir du Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011 - Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'abroger la résolution CG13 0294 du 29 août 2013 ;
2. d'accorder un soutien financier spécial, non récurrent de 223 699,14 \$ à la Ville de Montréal-Ouest pour le remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville de Montréal-Ouest prévu à l'été 2014, conformément à l'Entente intervenue entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal concernant le développement culturel;
3. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Ouest, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-05-16 13:44

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140668001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	MCCQ 2008-2011 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Abroger la résolution CG13 0294 du 29 août 2013 et accorder un soutien financier spécial non récurrent de 223 699,14 \$ à la Ville de Montréal-Ouest pour le remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de Ville de Montréal-Ouest à partir du Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011 - Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À sa séance du 27 novembre 2008, le conseil d'agglomération a approuvé le projet *d'Entente sur le développement culturel de Montréal* avec la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour la période 2008-2011. Parmi les investissements confirmés par cette entente, les partenaires créaient un Fonds pour la conservation et la mise en valeur des immeubles municipaux.

Pour les immeubles municipaux, il avait été convenu que le tiers (1/3) des coûts de restauration admissibles serait assumé par le service, l'arrondissement ou la ville responsable de l'immeuble alors que les deux tiers (2/3) des coûts restants seraient assumés par le Fonds.

Les fonds avaient été répartis en fonction d'une décision antérieure (dossier 1110083003) et ce projet est possible suite à l'annulation du projet de réfection de l'ancien hôtel de ville de Côte-St-Paul pour lequel une contribution de 350 000 \$ avait été prévue conformément aux orientations pour la gestion du Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux appartenant à la Ville présenté au Comité exécutif à la séance du 11 mai 2011 (résolution CE11 0674).

En août 2013, en fonction des résultats du processus d'appel d'offres réalisé par la Ville de Montréal-Ouest pour le remplacement des portes et fenêtres de son hôtel de ville, le conseil d'agglomération approuvait le versement d'une aide financière à la Ville de Montréal-Ouest de 168 581,21 \$, correspondant aux deux tiers (2/3) du coût réel net des travaux. Toutefois, en raison des délais d'approbation de cette subvention, le contrat n'a pu être octroyé par la Ville de Montréal-Ouest, si bien qu'elle a dû relancer un nouvel appel d'offres.

Ce nouvel appel d'offres a eu lieu et le coût de la plus basse soumission conforme est de 371 993,56, taxes incluses, ce qui est conforme à l'estimation, d'environ 300 000\$, faite par le professionnel en 2012 mais supérieur de 32,7 % par rapport à la plus basse soumission

obtenue lors de l'appel d'offres de 2013. Le présent dossier vise à actualiser le soutien financier, à la lumière de l'évolution des coûts.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG08 0598** - 27 novembre 2008 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal.

**CE11 0674** - 11 mai 2011 - Prendre connaissance des orientations pour la gestion du Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux appartenant à la Ville dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal convenue avec le ministère de la Culture, des communications et de la condition féminine

**CE11 0133** - 7 mars 2011 - Octroyer un contrat à Construction MacBec pour les travaux de réfection et de rejointoiment des façades Est, Sud et Nord ainsi que pour la restauration du portique, de la corniche et des coffrets de branchement de l'hôtel de ville de Montréal-Ouest, pour un montant de 123 152,93 \$ / Autoriser une dépense de 128 069,10 \$ - (9 soumissions)

**CG13 0089** - 21 mars 2013 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 229 950 \$ pour contribuer à la restauration d'un immeuble municipal patrimonial de la Ville liée de Montréal-Ouest, dans le cadre du fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011

**CG13 0294** - 29 août 2013 Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 168 581,21 \$ à la Ville de Montréal-Ouest pour le remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville de Montréal-Ouest prévu à l'été 2013, conformément à l'Entente intervenue entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal concernant le développement culturel;

## **DESCRIPTION**

REPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL-OUEST  
Portes et fenêtres :

Les travaux visent le remplacement des portes et fenêtres sur l'ensemble des façades du bâtiment à l'exception des portes du rez-de-chaussée et des fenêtres de la passerelle entre le bâtiment principal et la serre.

- Remplacement de trente-trois fenêtres par des fenêtres à crémone en bois avec carreaux à meneaux traversant qui reprennent la composition des fenêtres originales ;
- Remplacement de cinq fenêtres par des fenêtres à guillotine en bois ;
- Remplacement de deux fenêtres fixes en bois ;
- Remplacement de quatre portes par des portes en bois à panneaux vitrés.
- Les portes et les fenêtres seront recouvertes à l'extérieur d'un fini opaque de couleur crème reprenant la couleur des corniches.

Le tout tel qu'indiqué

- Aux plans A-1 à A-6 émis le 17 mai 2012 et révisés le 22 octobre 2012 par Colin Fraser architectes.
- Soumission de Construction Norexco Inc.

## **JUSTIFICATION**

La Division du patrimoine a évalué et traité cette demande de subvention.

Construit en 1910, l'hôtel de ville de Montréal-Ouest est un immeuble municipal soumis à un PIIA selon le règlement de zonage et dont l'intérêt patrimonial repose principalement sur ses valeurs symboliques, urbaines, historiques et artistiques. Il confère son identité à la ville de Montréal-Ouest et regroupe des fonctions politiques, civiques, culturelles et sociales. Le bâtiment a toujours été utilisé aux fins pour lesquelles il a été construit et possède une bonne intégrité architecturale.

Une première phase de travaux a déjà été réalisée au printemps 2011 pour la réfection de la maçonnerie et le rejointoiement des façades Est, Sud et Nord ainsi que pour la restauration du portique, de la corniche et des coffrets de branchement (dossier 1090601001). Ces travaux ont été financés dans le cadre du fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011. Une dépense de 85 379,40 \$ a été assumée par l'agglomération et un montant de 42 689,70 \$ a été assumé par la Ville de Montréal-Ouest.

Dans le cadre de la deuxième phase, suite à l'appel d'offre mentionné dans le sommaire décisionnel 1135213001, les délais pour l'approbation de la subvention ont forcé la Ville de Montréal-Ouest à annuler le contrat octroyé au soumissionnaire retenu.

Un nouvel appel d'offres a été lancé et le prix du plus bas soumissionnaire se rapproche de l'évaluation budgétaire originelle faite par le professionnel.

Le présent sommaire décisionnel annule donc la résolution CG13 0294 - 29 août 2013 portant sur le remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville de Montréal-Ouest. Les travaux de restauration décrits ci-dessus (remplacement des fenêtres et de portes) ont été jugés admissibles à une subvention.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'adoption du règlement d'emprunt ainsi que la signature des recommandations de crédit pour contribuer à la restauration d'un immeuble municipal patrimonial de la Ville liée de Montréal-Ouest ont été effectuées sous la base de l'évaluation des coûts de 300 000,00 \$ avant taxes et contingences réalisée par Colin Fraser architecte le 27 septembre 2012, en plus des honoraires professionnels admissibles.

Le montant maximal prévu de la contribution a été évalué à 229 950,00 \$ en vertu des recommandations de crédits numéros 10-1.4.1-533 et 08-1.4.1-532.

À la suite d'un nouvel appel d'offres public le 25 février 2014 jusqu'au 14 mars 2014 (M0-02-14-01, par la Ville de Montréal-Ouest), des 2 soumissions reçues, le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire conforme Norexco Inc, pour une somme supérieure au montant du contrat accordé l'année dernière, soit 304 900,00\$ avant taxes, contingences, ainsi que des frais afférents admissibles. La contribution maintenant requise est de 223 699,14 \$.

Le coût net des travaux de remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville de Montréal-Ouest est passé de 252 871,81 \$ selon l'appel d'offres réalisé en 2013 à 335 548,71 \$ selon l'appel d'offres fait en 2014, soit une augmentation de 32,7 %. Cette augmentation pourrait s'expliquer par une sous-estimation de certains travaux de la part du plus bas soumissionnaire en 2013, par rapport aux estimations préliminaires effectuées précédemment. Le coût de certaines fenêtres proposées dans cette soumission étaient

vraisemblablement sous-évaluées.

Suite à ce nouvel appel d'offres, le montant de la contribution a été révisé afin de correspondre aux coûts réels des travaux. Cependant, il n'y a pas de montant supplémentaire à être engagé par la Ville, puisqu'un montant suffisant a été approuvé l'année dernière.

Coût du projet avec taxes, contingences:	371 993,56 \$
Coût du projet, montant net de ristourne:	335 548,71 \$
Montant assumé par la Ville de Montréal-Ouest	111 849,57 \$ / 335 548,71 \$ = 1/3
Montant de la contribution financière (MCC/Ville)	223 699,14 \$ / 335 548,71 \$ = 2/3

Dans le cadre de l'Entente MCC/Ville, une contribution maximale de 223 699,14 \$, qui correspond au maximum des deux tiers (2/3) du montant des travaux admissibles, (montant net de ristourne, incluant les frais inhérents ) peut être versée pour cette propriété.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La protection du patrimoine est une composante du développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux requis visent la conservation et mise en valeur d'un bâtiment civique en restaurant des composantes de l'enveloppe.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucune opération de communication.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les travaux sont prévus à l'été 2014 et s'échelonneront sur une période de deux semaines.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benôit FAUCHER  
Architecte - planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-04-16

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2014-05-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Nancy SHOIRY  
Directrice

**Approuvé le :** 2014-05-16

**Dossier # : 1141246005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une entente avec la Ville de Longueuil concernant le paiement des services de navettes entre Montréal et Longueuil pour l'année 2014 et mandater le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, de la Direction générale adjointe à la qualité de vie, pour gérer l'entente intermunicipale - Dépense totale de 425 628,28 \$ pour le paiement des services de deux navettes fluviales pour la saison 2014.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 425 628.28 \$ pour le financement d'un contrat d'exploitation de deux services de navettes fluviales pour la saison 2014, soit une navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil et une navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, incluant les frais de quaiage les frais de gestion des quais et du contrat;
2. d'approuver une entente intermunicipale couvrant l'année 2014 entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil concernant la gestion d'un contrat d'exploitation de ces deux navettes fluviales reliant les rives des deux villes ainsi que le parc Jean-Drapeau;
3. de mandater le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal afin qu'il puisse représenter la Ville de Montréal auprès de la Ville de Longueuil qui gère le contrat;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-15 11:13

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1141246005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une entente avec la Ville de Longueuil concernant le paiement des services de navettes entre Montréal et Longueuil pour l'année 2014 et mandater le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, de la Direction générale adjointe à la qualité de vie, pour gérer l'entente intermunicipale - Dépense totale de 425 628,28 \$ pour le paiement des services de deux navettes fluviales pour la saison 2014.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1990, la Ville de Montréal a soutenu jusqu'à quatre différents services de navettes fluviales sur le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Louis. Ces services relient divers aménagements situés en rive du fleuve Saint-Laurent et des autres plans d'eau qui ceignent Montréal. Ils mettent en valeur la thématique du fleuve qui procure à Montréal des attraits particuliers parmi les grandes villes du Nord-Est américain. Leur clientèle est principalement composée de cyclistes. Au-delà de la région immédiate, ces derniers ont accès aux réseaux cyclables permettant de rejoindre les tronçons de la Route Verte qui desservent la Montérégie et les autres régions limitrophes.

Une étude réalisée en 2006 a permis de constater que les services de navettes sont ancrés dans les habitudes des citoyens et contribuent à leur appropriation des pistes cyclables, des rives et des plans d'eau. Ils ont acquis avec les années une portée sociale et récréotouristique importante auprès de la population. Ils favorisent l'offre d'une activité de plein air de premier choix aux individus, aux groupes et aux familles.

Les quatre sites qui accueillent les navettes fluviales sur le territoire montréalais, soit le Vieux-Port de Montréal et les parcs Jean-Drapeau, Promenade Bellerive et René-Lévesque, sont exceptionnels par leur emplacement en rive et permettent aux usagers de vivre une expérience très intéressante de contact avec le milieu fluvial.

Les agglomérations de Longueuil et de Montréal se partagent, en vertu d'une entente



intermunicipale renouvelée chaque année, les frais d'exploitation de la navette entre Montréal, le parc Jean-Drapeau et Longueuil. La dernière entente, datée de 2010, couvre les années 2011, 2012 et 2013. Le présent dossier concerne une entente intermunicipale pour l'année 2014.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0289 - 23 août 2012 - Autoriser une dépense de 1 113 515 \$ pour le financement d'un contrat d'exploitation de deux services de navettes fluviales pour les saisons 2011, 2012 et 2013 / Approuver un projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement des services de navettes entre Montréal et Longueuil pour les années 2011, 2012 et 2013.

CG10 0141 - 22 avril 2010 - Autoriser une dépense de 471 834 \$ pour le financement des contrats d'opération de quatre services de navettes fluviales pour la saison 2010 / Approuver un projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement du service de navette entre Montréal et Longueuil pour l'année 2010 / Ajuster la base budgétaire de trois entités administratives et mandater ces dernières pour gérer les navettes fluviales.

CE09 0868 - 27 mai 2009 - Autoriser une dépense de 384 927 \$ pour l'opération de trois services de navettes fluviales pour la saison 2009, soit entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau, incluant les travaux préparatifs des quais, et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil; entre le parc de la Promenade Bellerive et le parc national des Îles-de-Boucherville, incluant les travaux préparatifs du quai; et entre le parc René-Lévesque et le parc de la Commune de la Ville de Châteauguay et mandater l'arrondissement de Lachine pour gérer le service de navette entre Lachine et Châteauguay.

CG08 0331 - 19 juin 2008 - Approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil pour le financement de l'opération du service de navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil.

CE08 0561 - 9 avril 2008 - Autoriser une dépense de 439 246,25 \$ (toutes taxes incluses) pour l'opération de trois services de navettes fluviales pour la saison 2008, soit entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau, incluant les travaux préparatifs des quais, et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil; entre le parc de la Promenade Bellerive et le parc national des Îles-de-Boucherville, incluant les travaux préparatifs du quai; et entre le parc René-Lévesque et le parc de la Commune de la Ville de Châteauguay et mandater l'arrondissement de Lachine pour gérer le service de navette entre Lachine et Châteauguay.

## **DESCRIPTION**

Sur le modèle de 2010 et des années antérieures, le présent dossier décisionnel propose une entente intermunicipale permettant d'assurer le service de deux navettes fluviales entre Montréal, le parc Jean-Drapeau et Longueuil en 2014. Ce projet d'entente prévoit notamment ce qui suit :

- La délégation à la Ville de Longueuil de la mise en service et du fonctionnement des navettes entre le Vieux-Port, le parc Jean-Drapeau et Longueuil;
- la description des bateaux requis, ainsi que leurs conditions d'opération;
- le paiement des services par la Ville de Montréal, pour :
  - des coûts d'exploitation de la navette Montréal / parc Jean-Drapeau / Longueuil répartis également entre les deux villes;
  - des coûts d'exploitation de la navette Montréal / parc Jean-Drapeau entièrement à la charge de Montréal;
  - la facturation de frais annuels de gestion de 11 000 \$ à Montréal par Longueuil pour

l'administration du contrat de service et la gestion des opérations assurées par cette dernière;

- les montants prévus au présent sommaire décisionnel incluent les frais de quaiage au port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil, au Vieux-Port et au parc Jean-Drapeau;
- Navette 1 : ce service relie le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau, où il fait un arrêt à l'île Sainte-Hélène et poursuit son trajet jusqu'au port de plaisance Réal-Bouvier à Longueuil pour retourner directement au Vieux-Port. Ce service est offert depuis 1990.
- Navette 2 : un deuxième service de navette sans segment vers Longueuil est également assuré entre le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, dans le cadre du même contrat que la navette 1 mentionnée ci-dessus, afin d'assurer un service adéquat pendant certains événements et certaines périodes de pointe. Cette navette est entièrement à la charge de Montréal, puisqu'elle ne dessert pas Longueuil.

## **JUSTIFICATION**

Selon la décision prise en 2012 (CG12 0289), la base budgétaire du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal (SGPVMR) a été ajustée à compter de l'année 2013 pour offrir ce service.

En décembre 2013, une rencontre du comité des partenaires de l'entente intermunicipale décida de poursuivre le service pour l'année 2014 seulement, et ce, en vue d'une évaluation à la hausse lors de l'année 2014 des besoins des villes signataires, afin de répondre aux attentes des festivités de 2017, et d'un regroupement des services offerts aux populations respectives dans un objectif de gestion efficiente et d'y inclure de nouveaux services que pourrait offrir le parc national des Îles-de-Boucherville. De plus, la Ville de Longueuil planifie d'aménager une plage, ce qui amènera une augmentation de la clientèle.

Le comité de travail intermunicipal, composé d'un représentant des villes de Longueuil et de Montréal, accompagné de membres externes, soit un représentant de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) et de Sogerive, débutera leur réflexion pour les saisons 2015, 2016 et 2017 dès le mois de juin 2014. Ce groupe de travail se penchera également sur l'augmentation de la programmation des festivités du 375<sup>e</sup> anniversaire et des événements de la SPJD, tels le Grand Prix et les spectacles d'Evenko.

La Ville de Longueuil a procédé à un appel d'offres public du 17 mars 2013 au 2 avril 2014 afin de trouver un opérateur pour ce service. Le présent dossier a pour but d'approuver le projet d'entente intermunicipale permettant d'offrir le service de la navette fluviale pour 2014, et ce, à partir du printemps 2014 jusqu'à la fête de l'Action de grâce. Le SGPVMR procède aux différentes étapes du cheminement de ce dossier de façon simultanée avec notre partenaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense est évaluée à 425 628,28 \$ (toutes taxes incluses), soit 383 928,75 \$ net de taxes.

Les comptes de provenance et d'imputation sont inscrits dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le transport collectif des personnes qui est une compétence d'agglomération en vertu de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

L'augmentation du coût des services peut s'expliquer du fait que l'entente précédente avait sollicité le marché en 2010 et depuis nous notons une importante augmentation du coût du

pétrole et des frais de quaiage. De plus, cette nouvelle entente offre un nouveau service automnal lors des week-ends entre la Fête du travail et de l'Action de grâce.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les services offerts par la navette fluviale entre Longueuil et Montréal rejoignent certaines des actions considérées au plan d'action de développement durable, à savoir par le biais de ce service récréotouristique et social entre les deux rives, les citoyens sont invités à joindre le mouvement en utilisant davantage les transports collectifs et le vélo ce qui permet de favoriser des modes de vie plus actifs.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les impacts d'un report risquent de priver les utilisateurs d'un service de navette en période printanière. Cette période est offerte depuis 1990 aux citoyens. Tout retard dans la prise de décision pourrait avoir des conséquences pour le partenaire coordonnateur de ce contrat.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CE 21 mai 2014

CM 26 mai 2014

CG 29 mai 2014

Signature de l'entente par la Ville de Longueuil

Début du service printemps 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonia THOMPSON

**ENDOSSÉ PAR**

Mario MASSON

Le : 2014-04-01

Architecte paysagiste

Chef de section - planification et contrôle des  
projets- Division Bureau de projets  
d'aménagement - grands parcs

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514-872-1457

**Approuvé le :** 2014-05-15



**Dossier # : 1140881001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Programmation ainsi que toute modification à celle-ci selon l'entente avec le MAMOT
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal. / Approuver les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants ».

Il est recommandé :

- d'approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » qui met en œuvre la *Stratégie de développement économique 2011-2017* dans le cadre de l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal;
- d'approuver les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants ».

**Signé par** Sylvain DUCAS **Le** 2014-04-01 17:18

**Signataire :** Sylvain DUCAS

\_\_\_\_\_  
Directeur de l'urbanisme et du développement économique  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement  
économique

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140881001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Programmation ainsi que toute modification à celle-ci selon l'entente avec le MAMOT
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal. / Approuver les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En mars 2010, le gouvernement du Québec a annoncé dans le budget 2010-2011 qu'il prolongeait son appui de 140 M\$ au développement de Montréal pendant cinq années additionnelles en injectant 175 M\$ en vue de poursuivre la réalisation de la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

Une programmation partielle des projets qui bénéficieront de l'aide financière prévue dans l'entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a été adoptée le 27 septembre 2012 par le conseil d'agglomération (CG12 0369).

Une somme de 27,5 M\$ est prévue pour mettre en œuvre le projet « Stratégie de développement économique », durant la période 2013-2017. Ce projet s'inspire directement de la *Stratégie de développement économique 2011-2017* (SDÉ 2011-2017) adoptée par le comité exécutif en 2011. À cela s'ajoutent 12,5 M\$, destinés à la réalisation d'études liées à la SDÉ 2011-2017.

Ce sommaire présente au comité exécutif le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique », selon trois grands groupes d'actions. Ce cadre et les règles qui en découlent visent à baliser l'utilisation des fonds qui sont affectés à ce projet jusqu'en 2017 afin de maximiser les retombées qu'il engendrera.

Les trois grands groupes d'actions ainsi que les sommes allouées sont les suivants :

- 12,025 M\$ pour le volet « Programmes »
- 7,1 M\$ pour le volet « Promotion de secteurs d'activité »
- 8,375 M\$ pour le volet « Soutien aux projets structurants »

Chaque volet comporte plusieurs sous-projets dont plusieurs ont déjà fait l'objet de décisions de la part des instances au cours des derniers mois ou années.

De plus, pour le volet « Soutien aux projets structurants », qui ne fait présentement l'objet d'aucun encadrement, il est proposé au comité exécutif un ensemble de règles qui guideront la sélection des projets soumis aux instances pour lesquels un soutien financier de l'entente de 175 M\$ sera suggéré. Ces règles traduisent l'idée d'optimiser les retombées qu'engendreront les projets, et ce, dans le respect des objectifs de la SDÉ 2011-2017.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG14 0163 (27 mars 2014) : Avis de motion - Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale).
- CG13 0418 (26 septembre 2013) : Adopter les modifications aux termes de références du programme « PRAM-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal.
- CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.
- CG12 0307 (23 août 2012) : Approuver les termes de référence des programmes de soutien à l'innovation à la créativité et au redéveloppement économique et territorial.
- CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approuver le projet de protocole d'entente entre le MAMROT et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.
- CE11 1722 (31 octobre 2011) : Adopter le plan d'action de l'Est de Montréal 2011-2017.
- CE11 0975 (22 juin 2011) : Adopter la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.
- CG08 0274 (2 juin 2008) : Approuver la programmation 2008 des projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets reliés à la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

## **DESCRIPTION**

Le sommaire vise à approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » et les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants ».

### **1. Cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique »**

En vue d'optimiser l'impact des contributions financières sur l'économie montréalaise, le cadre général de la programmation décline l'utilisation des fonds pour le projet « Stratégie de développement économique » en trois (3) volets (voir le document en pièce jointe pour plus de détails) :

### **Volet 1 : Programmes (enveloppe de 12,025 M\$)**

Le premier volet comporte trois programmes de soutien à des organismes sans but lucratif en vue de leur permettre de réaliser leurs projets de développement et une enveloppe budgétaire destinée à sensibiliser des entreprises. Tous ces programmes sont en lien avec la SDÉ 2011-2017. Ces programmes sont :

- a. Le PRAM-Est, qui a été lancé en automne 2013, offre des bourses pour soutenir le développement économique de l'Est de Montréal (enveloppe de 4 M\$);
- b. Le PRAM-Innovation, qui devrait être lancé en 2014, soutiendra des entreprises innovantes et les initiatives « ville intelligente » (enveloppe de 4 M\$) ;
- c. Le PRAM-Économie sociale, qui devrait être lancé au printemps 2014, appuiera la réalisation des projets immobiliers portés par le secteur de l'économie sociale (enveloppe de 3,2 M\$);
- d. Le programme Emploi Nexus, une équipe interne dont le mandat est la sensibilisation des entreprises technologiques à l'embauche de talent immigrant (budget de 825 000 \$).

## **Volet 2 : Promotion de secteurs d'activité (7,1 M\$)**

Certains secteurs ou domaines d'activités économiques prioritaires dans le cadre de la SDÉ 2011-2017 ont été identifiés parce qu'ils nécessitent des efforts particuliers ou des stratégies spécifiques de promotion. Ces secteurs et domaines sont :

- a. Mode : déployer une stratégie de promotion du secteur de la mode montréalaise (enveloppe de 2,5 M\$);
- b. Design : provoquer des opportunités de création en design et mettre en valeur des initiatives du milieu du design notamment en rendant plus accessible la commande publique en design (enveloppe de 2,5 M\$);
- c. Commerce : mettre en œuvre le plan d'action triennal de consolidation, de développement et de mise en valeur du secteur commercial, en voie d'être adopté par la Ville (enveloppe de 1,6 M\$);
- d. Économie sociale : créer et promouvoir une plateforme identitaire propre au secteur de l'économie sociale (enveloppe de 400 000 \$);
- e. Autres : appuyer la promotion d'autres secteurs prioritaires identifiés dans la SDÉ 2011-2017 (enveloppe de 100 000 \$).

## **Volet 3 : Soutien aux projets structurants (enveloppe de 8,375 M\$)**

Nombre d'organismes montréalais déposent des demandes de soutien à la Ville pour la réalisation de projets qui ne cadrent pas avec ses programmes normés. Plusieurs de ces projets présentent toutefois un intérêt marqué pour le développement de Montréal, tel que le préconise la SDÉ 2011-2017. À cette fin, seront considérés aux fins de l'enveloppe pour les projets structurants, les projets des types suivants :

- a. Les projets immobiliers : projets situés dans un secteur ciblé prioritaire, un secteur d'emplois ou un parc industriel municipal (ex. : Société des arts technologiques, Maison Notman) qui visent la construction ou la rénovation liée à un secteur de développement économique et qui stimulent notamment le développement durable;
- b. Les projets dans les « secteurs ciblés prioritaires » : projets qui s'inscrivent dans une approche urbaine intégrée à trois composantes : un volet économique, un volet urbain et un volet social (ex. : projets en lien avec le Plan de développement urbain, économique et social du campus Outremont et de ses abords);
- c. Les projets « événementiels » ou de « concertation » : projets qui contribuent au rayonnement international de Montréal (ex. : C2MTL), à la promotion d'un secteur économique ou au développement de Montréal comme ville de savoir, de créativité ou d'innovation.



## 2. Règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants »

Les choix des projets soutenus dans le cadre des projets structurants l'ont toujours été en adéquation avec la SDÉ 2011-2017. Toutefois, compte tenu du nombre considérable de demandes d'appui reçues et de projets susceptibles de soutenir le développement de Montréal, il est requis de formaliser ces règles. À cet effet, la Direction de l'urbanisme et du développement économique a élaboré des *Règles d'attribution des contributions financières dans le cadre de l'entente gouvernementale sur le développement de Montréal (2013-2017) volet «Soutien aux projets structurants »* afin de faciliter la sélection des projets à soutenir (voir le document en pièce jointe).

L'objectif de ces règles est d'encadrer l'évaluation des demandes de contributions financières qui ne répondent pas aux critères des autres volets. Ces règles permettent d'évaluer les projets en fonction de critères liés à leur effet structurant, qui se définit de façon générale par leur impact ou les transformations qu'ils génèrent sur les plans économique, urbain et social, en lien avec les priorités de développement de Montréal soutenues par la SDÉ 2011-2017.

Tous les organismes doivent répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- être constitué à titre d'organisme à but non lucratif (OBNL) au Canada;
- avoir un établissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- réaliser le projet sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- réaliser le projet proposé dans les trente-six (36) mois suivant la date de son acceptation par les instances municipales, mais avant le 31 décembre 2017;
- remplir le formulaire d'admissibilité et fournir les documents requis.

Chaque projet doit s'inscrire dans l'un des trois volets suivants sur la base d'un ensemble de critères. Voici ces critères, par type de projet :

a. Projet immobilier (doit être viable financièrement et répondre à au moins deux des critères suivants) :
- Être situé sur un des trois types de territoires admis (secteur ciblé prioritaire, pôle d'emplois, parc industriel municipal)
- Être relié à un secteur d'activité économique et avoir un impact sur ce dernier
- Renforcer Montréal en tant que ville créative et innovante
- Stimuler le développement durable
- Favoriser une approche de développement intégrée
b. Projet de type « secteurs ciblés prioritaires » (doit répondre à tous les critères suivants) :
- Être situé dans un secteur ciblé prioritaire identifié par le projet de Plan de développement de Montréal ou la SDÉ 2011-2017
- Avoir un impact qui contribue à revitaliser le secteur sur les plans urbain, économique et social (approche territoriale intégrée)
c. Projet de type événementiel ou de concertation (doit répondre à au moins deux des critères suivants) :
- Contribuer au rayonnement d'un secteur d'activité économique
- Générer des retombées économiques ou avoir des effets multiplicateurs dans le secteur d'activité dont il est issu
- Contribuer au développement de Montréal comme ville de savoir, de créativité et d'innovation
- Favoriser le maillage et le réseautage entre les gens d'affaires
- Contribuer au rayonnement international de Montréal

La contribution au projet ne doit pas dépasser 60 % des coûts admissibles du projet. Le montant minimal d'aide est de 25 000 \$.

Un comité de la Direction de l'urbanisme et du développement économique évaluera les dossiers recevables selon les critères mentionnés plus haut. Les projets retenus seront présentés aux instances pour approbation d'une convention liant l'organisme et la Ville, établissant les modalités de versement de l'aide financière.

## **JUSTIFICATION**

Le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » permet de répartir le budget et d'orienter les initiatives soutenues dans le cadre de l'entente de 175 M\$ en fonction des priorités de l'Administration. Les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants » permettent de structurer la démarche et d'officialiser les critères d'admissibilité et le processus d'octroi des contributions financières. Cette procédure contribue à une meilleure utilisation des fonds disponibles et à maximiser leurs retombées.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce dossier n'a pas d'impact sur le cadre financier de la Ville. Il précise, par contre, le cadre général de la gestion d'une enveloppe de 27,5 M\$, à même l'entente de 175 M\$, associés au projet « Stratégie de développement économique », ainsi que les règles d'attribution des contributions du volet « Soutien aux projets structurants ».

Cette procédure contribue à une meilleure utilisation des fonds disponibles et à en maximiser les retombées.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Tous les volets du projet « Stratégie de développement économique » peuvent favoriser les initiatives ayant une composante de développement durable. Cet aspect sera spécifiquement considéré pour les projets immobiliers.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet « Stratégie de développement économique » permet de mettre en œuvre la SDÉ 2011-2017 dont l'objectif à long terme est de hisser Montréal parmi les métropoles qui affichent le meilleur niveau de vie et la meilleure qualité de vie en Amérique du Nord. En cadrant mieux les projets soutenus, l'Administration s'assure que les contributions versées répondent aux priorités identifiées et qu'elles auront un réel impact sur le développement de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement au présent dossier. Par ailleurs, chacune des conventions signées avec les organismes en vertu du projet « Stratégie de développement économique » inclura le protocole de visibilité convenu dans l'entente sur l'aide financière de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Planification stratégique (Roger VERREAULT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie LABELLE  
chef d'équipe- commissaire développement  
économique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-03-31

Jean-Marc BISSONNETTE  
Chef de division

**Dossier # : 1142583003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur d'emplois du Plateau Est

La Direction du développement du territoire recommande de présenter la proposition suivante :

**MANDAT À L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME POUR LE SECTEUR D'EMPLOIS DU PLATEAU EST**

ATTENDU la nécessité d'assurer l'acceptation populaire et l'adhésion des parties prenantes au programme particulier d'urbanisme à élaborer pour le secteur d'emplois du Plateau Est;

ATTENDU la volonté d'encourager la participation d'intervenants-clés et d'experts dans différents domaines;

ATTENDU l'expertise de l'Office de consultation publique de Montréal dans la réalisation de mandats similaires, sa crédibilité et sa réputation de neutralité;

ATTENDU les bénéfices d'accéder à des plates-formes de communication connues, largement diffusées et en constante évolution;

ATTENDU l'échelle du territoire à l'étude, son positionnement au carrefour de quatre arrondissements au coeur de la Ville et les retombées pan-montréalaises escomptées;

ATTENDU le besoin d'assurer une cohésion de l'ensemble de la démarche de participation et de consultation durant toute la durée du processus d'élaboration et d'adoption du programme particulier d'urbanisme pouvant, ultimement, s'échelonner sur trois années (2014, 2015 et 2016);

Il est recommandé :

DE demander au comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal

pour accompagner l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur d'emplois du Plateau Est.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2014-04-10 10:13

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur - Développement du territoire  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1142583003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur d'emplois du Plateau Est

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À sa séance du 8 avril 2014, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a donné avis de motion et adopté le projet de *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) relativement au secteur d'emplois du Plateau Est afin, notamment, de permettre l'adoption ultérieure d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour la totalité ou une partie de ce secteur (voir la figure de la démarche de planification en pièces jointes). Ainsi, le projet de règlement a pour effet d'ajouter le secteur de planification détaillée de portée locale «secteur d'emplois du Plateau Est» au Plan d'urbanisme (voir la carte du secteur en pièces jointes) et d'y intégrer des orientations générales, des balises d'aménagement préliminaires et des moyens de mise en oeuvre pour ce secteur. Son entrée en vigueur est prévue pour le mois d'août 2014.

L'ensemble de la démarche de planification du secteur d'emplois du Plateau Est, incluant l'élaboration d'un PPU, a été présenté au comité Jacques-Viger de la Ville de Montréal et au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement en février 2014 et a fait l'objet d'avis favorables de leur part. Elle a aussi déjà fait l'objet de présentations et d'échanges avec la collectivité, notamment plus de 30 organismes membres de la CDC Action Solidarité Grand Plateau lors d'une rencontre tenue le 31 janvier 2014. Enfin, le 29 avril 2014, s'est tenue une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) relativement au secteur d'emplois du Plateau Est, à l'occasion de laquelle la démarche de planification, y compris son volet «concertation», a été sommairement présentée (voir document de présentation en pièces jointes).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 25 0141 - 8 avril 2014: Donner avis de motion de l'adoption subséquente d'un règlement modifiant le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) relativement au secteur d'emplois du Plateau Est (dossier 1142583001).

CA14 25 0142 - 8 avril 2014: Adopter le projet de *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) relativement au secteur d'emplois du Plateau Est (dossier 1142583001).

CA14 25 0137 - 8 avril 2014: Donner avis de motion de l'adoption subséquente d'un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) relativement à la densité de construction dans une partie du secteur d'emplois du Plateau Est (dossier 1142583002).

CA14 25 0138 - 8 avril 2014: Adopter le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) relativement à la densité de construction dans une partie du secteur d'emplois du Plateau Est (01-277-66) (dossier 1142583002).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier consiste à mandater l'OCPM pour accompagner l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans une démarche participative visant l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur d'emplois du Plateau Est. Notamment, le mandat donné à l'OCPM consistera à :

- définir la stratégie globale de participation en collaboration avec l'arrondissement (type d'activités, fréquence, participants, etc.);
- rencontrer les intervenants-clés, organiser, diffuser et tenir les activités de participation;
- faire rapport des activités tenues et formuler des recommandations à l'arrondissement.

Dans le cadre de cette démarche, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal préconise une approche intégrée misant sur:

- la tenue de différentes activités (ateliers, concours, etc.) pouvant rejoindre des publics divers, tant à l'échelle locale qu'au-delà du territoire du PPU;
- la mise à contribution et le développement de partenariats avec d'autres instances de la Ville ou externes à celle-ci (Bureau du design de Montréal, chaires universitaires, etc.);
- le recours aux plus récentes technologies et aux nouveaux médias.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire recommande de demander au comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour accompagner l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur d'emplois du Plateau Est pour les motifs suivants:

- assurer l'acceptation populaire et l'adhésion des parties prenantes au PPU à élaborer;
- encourager la participation d'intervenants-clés et d'experts dans différents domaines;
- bénéficier de l'expertise de l'OCPM dans la réalisation de mandats similaires, de sa crédibilité et de sa réputation de neutralité;
- accéder à des plates-formes de communication connues, largement diffusées et en constante évolution;
- considérer l'échelle du territoire à l'étude, son positionnement au carrefour de quatre arrondissements au coeur de la Ville et les retombées pan-montréalaises escomptées;

- assurer la cohésion de l'ensemble de la démarche de participation et de consultation durant toute la durée du processus d'élaboration et d'adoption du PPU pouvant, ultimement, s'échelonner sur trois années (2014, 2015 et 2016).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts relatifs à la démarche participative seront assumés par l'OCPM dans le cadre de son budget de fonctionnement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Plusieurs des composantes à la base de la présente démarche de planification s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Elles se traduisent dans le libellé du projet d'énoncé de vision pour le secteur d'emplois du Plateau Est, dans l'identification des orientations générales, des balises d'aménagement et des moyens de mise en oeuvre pour ce secteur de planification détaillée (compacité urbaine, densité, mixité de fonctions, transports multimodaux, verdissement, perméabilité, etc.).

Par ailleurs, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal table sur l'implication de la collectivité pour faire émerger des projets et prendre en charge les espaces et les infrastructures du secteur d'emplois du Plateau Est dans la perspective d'un quartier durable et solidaire. L'arrondissement vise aussi l'intégration des préoccupations sociales, économiques et environnementales du milieu dans le processus d'élaboration du PPU.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le détail des opérations de communication devra faire l'objet d'une stratégie concertée entre l'OCPM et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de rejoindre les différents publics visés tout au long de la démarche participative et plus particulièrement aux étapes-clés.

Déjà, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal diffuse des informations relativement à la démarche de planification du secteur d'emplois du Plateau Est sur son site Internet et via son Infolettre transmise aux abonnés.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le présent mandat de l'OCPM pour la tenue des activités de la démarche participative devrait se dérouler en trois grandes étapes aux environs des périodes suivantes :

1. Printemps 2014 : élaboration de la stratégie globale de participation (design du processus);
2. Automne 2014 : identification des forces, des faiblesses et des opportunités, validation de la vision et définition des orientations de développement et d'aménagement;
3. Hiver/ printemps 2015 : planification des interventions et des mesures de soutien aux initiatives.

Ce premier mandat devrait être suivi d'un second à être octroyé à l'OCPM par le conseil municipal de la Ville de Montréal pour la tenue, à l'hiver 2016, de la consultation publique requise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* portant sur l'éventuel projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme pour y introduire le PPU du secteur d'emplois du Plateau Est.



## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, son endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique  
(Manon BRULÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Office de consultation publique de Montréal , Direction (Louise ROY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane MORIN  
Conseiller en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-04-01

Jean-François MORIN  
Chef de division - urbanisme



**Dossier # : 1141143002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des relations gouvernementales, du 29 mai au 2 juin 2014, à Niagara Falls (Ontario), afin d'assister au 77e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé : 2 364,20 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des relations gouvernementales, du 29 mai au 2 juin 2014, à Niagara Falls (Ontario), afin d'assister au 77e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
2. d'accorder une avance de fonds au montant de 2 364,20 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-13 16:04

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1141143002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des relations gouvernementales, du 29 mai au 2 juin 2014, à Niagara Falls (Ontario), afin d'assister au 77e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé : 2 364,20 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Composée de plus de 2000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 21 associations provinciales et territoriales de municipalités.

Le conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se réunissent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au conseil national d'administration qui les examine et les adopte.

Tous les postes au conseil d'administration de la FCM, sauf les représentants nommés par les membres affiliés et le président sortant, sont comblés chaque année par voie d'élection, comme le prévoient les règlements de la FCM, pendant le congrès annuel. Le congrès annuel de la FCM offre aux délégués membres l'occasion de débattre et de voter sur les orientations de la prochaine année.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 0272 - 26 février 2014

Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, à Thunder Bay (Ontario), du 5 au 8 mars 2014, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

CE13 1726 - 20 novembre 2013

Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de

l'arrondissement de Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, à Ottawa (Ontario), du 25 au 29 novembre 2013, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

CE13 1221 - 14 août 2013

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Michel Bissonnet, membre du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, à Saint-Jean (Terre-Neuve-et-Labrador), du 4 au 7 septembre 2013, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

CE13 0523 - 24 avril 2013

Autoriser la dépense relative au déplacement à Vancouver, de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et membre du comité exécutif, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, afin d'assister au 76e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), qui aura lieu du 30 mai au 3 juin 2013, et appuyer leur réélection au sein du conseil d'administration de la FCM.

## DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser le déplacement de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des relations gouvernementales, à Niagara Falls (Ontario), du 29 mai au 2 juin 2014, afin d'assister au 77e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

## JUSTIFICATION

Le déplacement de l' élu responsable des relations gouvernementales au comité exécutif de la Ville de Montréal lui permettra, entre autres, d'échanger sur les dossiers prioritaires d'importance (infrastructures, habitation, transport, fiscalité, environnement, accords économiques internationaux, participation des femmes) avec d'autres élus de partout au Canada et de participer à des séminaires qui offrent des outils et des connaissances pratiques que peuvent appliquer les élus municipaux dans leur municipalité.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits annuels pour cette dépense sont normalement prévus à la base budgétaire de l'unité.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

### Information budgétaire et comptable

Imputer la dépense comme suit :

	2014
2101-0010000-100248-01101-53201-010001-0000-000000-000000-00000-000000 Activité de fonctionnement-Général-Ville de Montréal-Budget régulier-Soutien aux élus-Conseil et soutien aux instances politiques- Frais de déplacement et d'hébergement-Non-admissible à la loi 90. Eng.gestion: 140512LP - Lionel Perez	2364.20 \$
Total des dépenses	2364.20 \$

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gina SIMARD)

Avis favorable :  
Service du greffe , Direction (Marie-José REID)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-05-09

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Nancy SINCLAIR  
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

**Tél :** 514-872-2636  
**Approuvé le :** 2014-05-13



**Dossier # : 1142358002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire le mandat des membres représentant l'employeur sur le comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle.

De reconduire le mandat des personnes ci-après nommées, à titre de membres représentant l'employeur sur le comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle, pour une période de 3 ans, à compter du 20 juin 2014:

Richard Deschamps, conseiller de ville

Marc Morin, directeur d'arrondissement

Pierre Dupuis, directeur des affaires publiques et du greffe

Normand Trottier, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Carole Bérubé, chef de division des ressources humaines

**Signé par** Marc MORIN **Le** 2014-04-28 11:09

**Signataire :** Marc MORIN

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1142358002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire le mandat des membres représentant l'employeur sur le comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle.

**CONTENU****CONTEXTE**

Conformément à l'article 14.01 du règlement 2301 concernant le Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle, il s'agit de désigner de nouveaux membres ou de reconduire le mandat des membres actuels siégeant sur le comité de retraite et dont le mandat sera échu le 20 juin 2014.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Dossier 1112358005, résolutions CA11 20 0281 et CE11 0770.  
Dossier 1132365021, résolutions CA13 20 0260 et CE13 0824.

**DESCRIPTION**

Reconduire le mandat des personnes ci-après nommées, à titre de membres représentant l'employeur sur le comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle, pour une période de 3 ans, à compter du 20 juin 2014:  
Richard Deschamps, conseiller de ville  
Marc Morin, directeur d'arrondissement  
Pierre Dupuis, directeur des affaires publiques et du greffe  
Normand Trottier, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
Carole Bérubé, chef de division des ressources humaines

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H.  
(Anne P BERGERON)

Avis favorable :

Finances , Financement\_trésorerie et caisses de retraite (Alain LANGLOIS)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne BÉDARD  
Agente de service aux citoyens

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc MORIN  
Directeur d'arrondissement

Le : 2014-04-25





**Dossier # : 1144055001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner madame Mary Deros, conseillère de la Ville - district de Parc-Extension et monsieur Louis Bénard, commissaire au développement économique à titre de représentants de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord).

Désigner madame Mary Deros, conseillère de la Ville - district de Parc-Extension et monsieur Louis Bénard, commissaire au développement économique à titre de représentants de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord).

**Signé par** Benoit LACROIX **Le** 2014-04-24 14:19

**Signataire :**

Benoit LACROIX

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et  
des services aux entreprises

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144055001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner madame Mary Deros, conseillère de la Ville - district de Parc-Extension et monsieur Louis Bénard, commissaire au développement économique à titre de représentants de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'entente intervenue en juin 2003 entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec concernant les Centres locaux de développement (CLD) et la gestion du développement économique local sur l'île de Montréal, il a été convenu que deux représentants de la Ville et/ou de l'arrondissement siègeraient au conseil d'administration des CLD.

Compte tenu que le mandat CLD a été octroyé à la Corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord), deux représentants de l'arrondissement siègent donc au conseil d'administration de la CDÉC depuis le début de l'entente.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG09 0372** - 27 août 2009 : Nommer madame Soraya Martinez, conseillère municipale du district de Saint-Michel et messieurs Benoit Lacroix, Directeur, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (jusqu'au 31 août 2009) et Louis Bénard, commissaire au développement économique (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009) à titre de représentants de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord).

**CG11 0054** - 24 février 2011 : Nommer monsieur Frantz Benjamin, conseiller de la Ville, district de Saint-Michel, à titre de représentant de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord).

**CG12 0306** - 23 août 2012 : Nommer madame Anie Samson, maire d'arrondissement et monsieur Louis Bénard, commissaire au développement économique à titre de

représentants de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord).

## **DESCRIPTION**

La nomination de madame Mary Deros, conseillère de la Ville – District de Parc-Extension, est proposée afin d'assurer une représentativité politique et administrative de l'arrondissement au conseil d'administration.

La nomination de madame Deros, en remplacement de madame Anie Samson, qui représentait l'arrondissement depuis le 5 juin 2012, a été décidée en consensus avec les élus de l'arrondissement, ainsi que la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Monsieur Louis Bénard, commissaire au développement économique, a déjà été nommé à ce poste par la résolution CG09 0372. La présente nomination constitue une reconduction de Monsieur Bénard dans ses fonctions de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord). Monsieur Bénard y représente l'arrondissement depuis le 1er septembre 2009, sans interruption.

## **JUSTIFICATION**

L'entente de gestion liant la Ville et la CDÉC Centre-Nord prévoit que deux représentants de l'arrondissement siégeront au conseil d'administration de l'organisme et qu'au moins un de ces représentants est un élu.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Publication de la composition du conseil par la CDÉC Centre-Nord.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service du développement économique , Direction (Alain MARTEL)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain BEAULIEU  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR**

Benoit LACROIX  
Directeur

Le : 2014-04-24

CE : 30.006  
2014/05/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.007

2014/05/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.008

2014/05/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1143152002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$, en provenance du PTI de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève vers le PTI du Service de l'eau, dans le cadre de l'octroi du contrat des services professionnels pour la réalisation de plans, devis, documents d'appel d'offres et la surveillance avec résidence des travaux pour le projet de prolongement du réseau d'égouts sanitaire et pluvial sur la rue des Ormes, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Il est recommandé:  
d'autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$, en provenance du PTI de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève vers le PTI du Service de l'eau, dans le cadre de l'octroi du contrat des services professionnels pour la réalisation de plans, devis, documents d'appel d'offres et la surveillance avec résidence des travaux pour le projet de prolongement du réseau d'égouts sanitaire et pluvial sur la rue des Ormes, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. »;

**Signé par** Claire VASSART **Le** 2014-05-14 14:40

**Signataire :** Claire VASSART

---

Directrice d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1143152002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$, en provenance du PTI de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève vers le PTI du Service de l'eau, dans le cadre de l'octroi du contrat des services professionnels pour la réalisation de plans, devis, documents d'appel d'offres et la surveillance avec résidence des travaux pour le projet de prolongement du réseau d'égouts sanitaire et pluvial sur la rue des Ormes, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

**CONTENU****CONTEXTE**

L'objet du présent dossier nécessite un virement budgétaire au montant de 10,000 \$ de l'arrondissement vers le Service de l'eau. Le contrat des services professionnels destiné à la firme CDGU Inc. est octroyé selon les règles de délégation par l'arrondissement.

Afin de respecter les exigences administratives de virements budgétaires entre unités au PTI, une approbation du comité exécutif est requise. ».

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève LAVALLÉE

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143152002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à CDGU Inc., pour les services professionnels concernant la réalisation de plans, devis, documents d'appel d'offres et la surveillance avec résidence des travaux pour le projet de prolongement du réseau d'égouts sanitaire et pluvial sur la rue des Ormes. Arrondissement: L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. Dépense totale de 10 922,63\$, taxes incluses. Appel d'offres par invitation #2014-06 - 3 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Selon le règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction du territoire de l'arrondissement (règlement numéro CA28 0012), préalablement à l'émission du permis pour la construction ou la reconstruction d'un bâtiment principal, les conditions suivantes doivent être respectées : dans les zones du Règlement de zonage (CA28 0023), à l'exception de celles visées au paragraphe 3<sup>o</sup>, les services d'aqueduc et d'égouts sont établis sur la rue en bordure de laquelle le bâtiment est projeté ou leur installation est autorisée;

Le propriétaires du 309 rue Des Ormes a demandé à la ville de prolonger le réseau d'égouts sanitaire et pluvial afin de desservir les lots 5 182 501 et 5 182 502 et de les construire. Une conduite d'aqueduc est déjà existante sur ce tronçon.

L'arrondissement est en accord avec ce projet.

La prolongation sera assumée par le propriétaire du 309 rue des Ormes sous forme d'amélioration locale.

Étapes faisant l'objet du présent dossier	Coût	Date de début	Date de fin prévue
---	------	---------------	--------------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction et le prolongement des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial sur la rue des Ormes - plans, devis et surveillance</li> </ul>	10 922,63\$	1er mai 2014	30 août 2014
---	-------------	--------------	--------------

Étapes à venir	Date de début projetée	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction et le prolongement des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial sur la rue des Ormes - Travaux</li> </ul>	1er août 2014	30 août 2014

Le processus d'appel d'offres par invitation s'est déroulé du 17 février au 27 février 2014.

Trois (3) firmes ont été invitées à soumissionner et trois (3) firmes ont déposé des soumission.

Aucun addenda ne fut émis.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0190 - 26 novembre 2013 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux de branchement de conduite d'eau potable et de prolongement du réseau d'égouts la rue des Ormes l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (1130364001).

Le règlement d'emprunt a été approuvé par le MAMROT pour les fins du règlement 13-049 le 9 janvier 2014.

### **DESCRIPTION**

Le présent mandat d'honoraires professionnels consiste à l'élaboration de plans et devis, la surveillance en résidence des travaux, l'obtention des certificats d'autorisation requis (MDDEFP).

Les travaux seront réalisés en 2014.

Les travaux se définissent principalement en:

- prolongement d'une conduite d'égout sanitaire de 200mm sur environ 30 mètres;
- prolongement d'une conduite d'égout pluvial de 300mm sur environ 30 mètres;
- installation de 2 entrées de services d'égout sanitaire de 125mm, d'égout pluvial de 150mm et d'aqueduc en cuivre K-mou de 19mm ;
- réfection de la chaussée (fondation et pavage) sur environ 300m<sup>2</sup>;
- travaux connexes.

Le processus d'appel d'offres par invitation # 2014-06 s'est déroulé du 17 février au 27 février 2014 conformément à la loi et aux procédures de l'arrondissement.

Sur les trois (3) firmes qui ont été invitées à soumissionner et les trois (3) firmes ont déposé une soumission.

### **JUSTIFICATION**

Compte-tenu du l'enveloppe budgétaire liée à ce contrat d'honoraires professionnels (inférieur à 10 000\$), aucun système d'évaluation n'a été produit.

Voici le tableau des résultats de soumission résumant la liste des soumissionnaires et prix

soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<u>Soumissions conformes</u>	<u>Coût de base</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
CDGU Inc.	10 922,63 \$	-	10 922,63 \$
Les Consultants S.M. inc.	14 946,75 \$	-	14 946,75 \$
WSP Canada Inc.	32 193,00 \$	-	32 193,00 \$
Dernière estimation réalisée (consultant)	11 497,50 \$	-	11 497,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			19 354,13 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			77,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			21 270,37 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			194,7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-574,87 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-5,0%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			4 024,12 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			36,8%

Les validations requises à l'effet que tous les soumissionnaires invités ne sont pas inscrits au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et ne sont pas rendus non-conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville ont été faites.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 10 922,63 \$ taxes incluses soit un coût net de 9 852,52 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale fera l'objet d'un virement budgétaire de l'arrondissement vers le Service de l'eau tel qu'indiqué à l'intervention du Service des finances. Si les services ne sont pas tous réalisés en 2014, les budgets non utilisés devront être reportés au budget 2015 du Service de l'eau.

La dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2016 de l'arrondissement mais sera viré au budget de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau tel qu'indiqué dans l'intervention de cette dernière.

Les travaux seront financés par un emprunt à la charge:

- Du propriétaire du 309 rue des Ormes sous forme d'une taxe d'amélioration locale.

Un montant de 10,000\$ provenant du report de surplus PTI 2013 doit être transféré au compte 1318506 010 avenue Des Ormes -branchement eau-égout

### **Règlement d'emprunt 13-049**

#### **Provenance :**

Projet : 18506 Programme de travaux d'infrastructures dans secteurs résidentiels  
Sous-projet : 13 18506 010 avenue Des Ormes -branchement eau-égout **9 852,52 \$\$**

#### **Imputation :**

Projet : 56106 Arrondissement de L'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout  
Sous-projet : 1461060163 Des Ormes, de Forget à Chemin Dutour - serv prof ÉG SA

Projet : 56106 Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout  
Sous-projet : 1461060162 Des Ormes, de Forget à Chemin Dutour - serv prof ÉG PLUV

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La construction d'un réseau d'égouts sanitaire et pluvial permettra des constructions sans fosse septique et champ d'épuration.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un processus de communication sera élaboré par l'arrondissement avec le propriétaire concerné par ces travaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **DATES VISÉES:**

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux (plans et devis) : 1er mai 2014

Début des travaux (entrepreneur) : 1er août 2014

Fin des travaux (surveillance et entrepreneur) : 30 août 2014

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses dans le présent appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

#### **Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) Inc.**

465, avenue Saint-Charles, bureau 200

Vaudreuil-Dorion (Québec)

J7V 2N4

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement (Louise FRÉCHETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève LAVALLÉE  
Chef de section

**ENDOSSÉ PAR**

André BRIDEAU  
Directeur

Le : 2014-02-27



**Dossier # : 1141502001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 600 000\$ pour le projet de mise à niveau de l'aréna Rodrigue-Gilbert (0763) - deux glaces.

Il est recommandé au comité exécutif :

D'autoriser le financement d'une somme maximale de 600 000 \$ par le Fonds Énergie de la Ville de Montréal pour le projet de mise à niveau de l'aréna Rodrigue-Gilbert;

Que l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'engage à rembourser ledit montant à raison de 100 000 \$ par année, à compter de 2018, à même les économies d'énergie, le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2014-04-30 14:23

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1141502001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 600 000\$ pour le projet de mise à niveau de l'aréna Rodrigue-Gilbert (0763) - deux glaces.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante glaces réparties dans trente-quatre arénas ou complexes sportifs. Trente-huit de celles-ci sont sous la responsabilité des conseils d'arrondissements. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le HCFC-22, d'ici 2020.

Le plan d'action et le programme de soutien financier pour ces travaux ont récemment été modifiés par la Direction des sports et le Service des finances et approuvés par le comité exécutif, afin d'en améliorer le financement et sa répartition entre les services corporatifs et les arrondissements (80 %/20 %). La notion de travaux admissibles a été introduite ainsi que les exigences répondant à la politique de développement durable de la Ville de Montréal. La Direction des stratégies et des transactions immobilières (DSTI) a par la suite entrepris, au printemps 2012, une nouvelle phase de ce programme. Les étapes de planification permettant entre autres la mise à niveau de l'aréna Rodrigue-Gilbert (0763) sont mises en marche.

Pour assurer sa qualification au programme de soutien financier et atteindre les objectifs pour l'aréna Rodrigue-Gilbert, l'arrondissement s'est engagé à recourir au Fonds Énergie afin de financer une partie des travaux, notamment ceux qui en améliorent l'efficacité énergétique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE08 1163 Le 18 juin 2008 - Création du Fonds Énergie de la Ville de Montréal.  
 CA10 3005 0126 Le 4 mai 2010 - le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles approuvait « la mise en place de la politique de développement durable des édifices de la ville de Montréal, pour les projets à réaliser sur le parc immobilier de son arrondissement»

CE10 1137 Le 7 juillet 2010, le Comité exécutif adoptait le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centre aux arrondissements.



CM11 0655 Le 23 août 2011, le Conseil municipal a approuvé l'offre de service entre la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) et les arrondissements concernés relativement à la gestion globale de projets de mise à niveau de leur aréna afin de respecter l'échéancier au Programme prévu à cet effet, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE12 0095 Le 25 janvier 2012, le Comité exécutif a approuvé les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des aréna municipaux, notamment la description des travaux admissibles.

CA12 30050126 Le 1er mai 2012 - le conseil d'arrondissement adhère au Programme de soutien à la mise aux normes des aréna municipaux pour la réalisation du projet de mise aux normes des deux glaces du Centre Rodrigue-Gilbert (0763) et accepte l'offre de service de la Direction des stratégies et transactions immobilières de la Ville centre pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

## **DESCRIPTION**

L'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles demande au comité exécutif, spécifiquement pour le projet de l'aréna Rodrigue-Gilbert (deux glaces), de financer une partie des travaux d'efficacité énergétique de ce projet par le Fonds Énergie en autorisant un prêt de 600 000 \$ (300 000 \$ pour chacune des deux glaces de l'aréna). Des subventions issues de différents autres programmes sont également anticipées, par exemple une contribution d'Hydro-Québec, toutefois il est actuellement impossible de les quantifier.

L'arrondissement consent à rembourser, sur une période de 6 ans, une somme annuelle approximative de 100 000 \$ à compter de 2018, et ce, jusqu'au remboursement du montant total. Il est à souligner que les travaux doivent être réalisés et qu'une année d'opération doit être écoulée pour déterminer les économies nettes réelles.

## **JUSTIFICATION**

L'aréna Rodrigue-Gilbert a été construit en 1972 et nécessite des travaux pour assurer sa mise à niveau. La portée des travaux de ce projet couvre les volets suivants: la conversion du système de réfrigération, l'agrandissement de l'aréna pour l'aménagement d'une nouvelle salle mécanique, la correction du problème de moisissures, la mise aux normes et la sécurité, la mise en place de mesures d'économie d'énergie, l'amélioration de l'accessibilité universelle ainsi que divers travaux connexes souhaités par l'arrondissement dont le remplacement de la toiture et la réfection du stationnement.

Le coût des travaux estimés à la phase 50 % du dossier définitif totalise 16 814 675 \$ (incluant taxes et contingences) dont 1 200 000 \$ pour les travaux d'efficacité énergétique. L'ensemble des travaux permet l'implantation d'une série de mesures d'économie d'énergie à l'aréna Rodrigue-Gilbert, qui se traduiront par une amélioration de la capacité de récupérer de l'énergie pour les besoins du fonctionnement de l'aréna et ainsi en diminuer les coûts d'exploitation. La portion attribuable au Fonds de l'énergie est de 600 000 \$

Les principales mesures d'efficacité énergétique pour lesquelles l'arrondissement fait une demande de financement au Fonds Énergie sont entre autres :

- La récupération de chaleur pour chauffer l'eau domestique;
- La récupération de la chaleur pour chauffer le bâtiment;
- Le changement des appareils d'éclairage de l'aréna;
- L'installation de toiles réfléchissantes au-dessus des patinoires.

Les coûts excédentaires éventuels seront payables à même l'enveloppe budgétaire du projet de base, conditionnellement à leur admissibilité au programme.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement remboursera la totalité du prêt de 600 000 \$ à raison de 100 000 \$ par année, à compter de 2018, à même les économies d'énergie réalisées en 2017 et ce, jusqu'en 2023 inclusivement, dans le cadre de l'établissement des surplus de gestion effectué à la fin de chaque année financière. Si l'économie d'énergie s'avérait moindre que 100 000 \$ par année, l'arrondissement devra assumer la différence à même son budget de fonctionnement. Par contre, l'arrondissement bénéficiera des économies récurrentes d'énergie résultant des travaux d'efficacité d'énergie à l'aréna Rodrigue-Gilbert. Ces subventions seront versées directement au Fonds Énergie à la suite du parachèvement du projet selon les conditions particulières des programmes.

Il y a lieu de faire le virement de crédits suivant du surplus affecté - énergie vers l'arrondissement comme suit:

#### **Provenance :**

6101.9500998.800900.41000.71120.013538.0000.152704.000000.22025.00000 (600 000 \$)

#### **Imputation :**

6101.9500998.800900.07141.57201.000000.0000.152704.000000.22025.00000 600 000 \$

Une écriture de journal (réelle) sera faite par le Service des finances comme indiqué :

2101.0000000.000000.00000.32005.008504.0000.000000.000000.00000.00000 600 000 \$  
6101.9500998.800900.41000.71120.013538.0000.152704.000000.00000.00000 (600 000 \$)

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de ces travaux permettra à la Direction des immeubles d'atteindre son objectif de réduction globale de la consommation d'énergie de 10 % sur 5 ans, d'améliorer la qualité de l'air et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le financement du Fonds Énergie n'est pas autorisé, des mesures importantes d'efficacité énergétique devront être retirées du projet alors qu'elles sont une condition nécessaire à l'atteinte des objectifs du programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

aucune

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Lancement de l'appel d'offres de construction : juin 2014  
Octroi du contrat de construction : septembre 2014  
Début des travaux de construction : octobre 2014  
Fin des travaux pour la glace 1: septembre 2015  
Fin des travaux pour la glace 2 : février 2016  
Fin des travaux : été 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Martine HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Gaétan LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Michel LAROCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Lyne CHOINIÈRE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Serge BROSSEAU  
gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jacques PROVOST  
Directeur des services administratifs

Le : 2014-04-24

CE : 30.011  
2014/05/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1145291001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 (13-031) » afin de modifier les dispositions liées aux garanties bancaires exigées.

IL EST RECOMMANDÉ :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 ».

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2014-04-28 13:34

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement intérimaire  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145291001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 (13-031) » afin de modifier les dispositions liées aux garanties bancaires exigées.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite de l'adoption du Règlement autorisant la démolition de l'Église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 par le Conseil municipal le 4 juillet 2013 et suite à l'adoption du PIIA par résolution au conseil d'arrondissement du mercredi 19 mars 2014, il appert que le cautionnement déposé par le promoteur en référence aux articles 34 et 35 du Règlement en vigueur ne satisfait pas les conditions de la Ville pour ce type de document.

En effet, selon les analyses juridiques reçues, ce type de projet est habituellement couvert par lettre de garantie bancaire irrévocable émise par une institution bancaire ou une compagnie d'assurance. Ce type de document permet à la Ville d'exercer tout droit en cours de projet, sans possibilité d'opposition de la part du promoteur. La Ville est alors en mesure de s'assurer de la conformité des travaux visés par le Règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Dans le cas où les travaux ne sont pas conformes aux autorisations, la Ville est en mesure de réaliser la garantie pour s'assurer d'être dédommée et de faire compléter les travaux, au besoin.

Actuellement, le cautionnement qui a été proposé par le promoteur ne permet pas à la Ville de Montréal de l'encaisser, sans égard aux conditions auxquelles les parties sont liées par contrat, et ce, afin de réaliser des travaux qui seraient non conformes aux dispositions du Règlement.

En ce sens, l'arrondissement propose de modifier le texte du Règlement afin de préciser qu'une lettre de garantie bancaire devra être émise (1 450 000\$) et que celle-ci sera remplacée par une seconde lettre, révisée à la baisse (375 000\$), lorsque les travaux de démolition seront complétés. La première garantie bancaire sera en vigueur pour la durée des travaux de démolition alors que la deuxième demeurera en vigueur tant et aussi longtemps que les travaux de construction ne seront pas complétés, tel qu'exigé au Règlement initialement. La seconde lettre entrera en vigueur automatiquement au moment où la première viendra à échéance.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 210121 - 19 mars 2014. Demande d'approbation au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée, afin de permettre la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix et la construction d'un centre de ressources intermédiaires de 6 étages et de 155 chambres au 3465, rue Ethel.

CM13 1091 - 26 novembre 2013. Adoption - Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 (13-031).

CM13 0665 - 4 juillet 2013. Adoption - Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010

## **DESCRIPTION**

Le projet de ressource intermédiaire de 155 chambres approuvé lors du conseil d'arrondissement du 19 mars 2014 demeure inchangé.

## **JUSTIFICATION**

Considérant que le projet de ressource intermédiaire s'adresse à une clientèle de personnes âgées en perte d'autonomie et donc que ses services bénéficieront à la communauté verdunoise, l'arrondissement croit qu'il est pertinent de réduire la garantie bancaire initialement onéreuse, surtout sur une longue période. La présente proposition garantit la réalisation du projet, tout en étant flexible financièrement pour le demandeur. Le demandeur est en accord avec la présente modification apportée au Règlement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La garantie bancaire exigée au Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 a été revue à la baisse au montant de 375 000 \$, pour la durée des travaux de construction.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

aucun

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En vertu de la Charte de la ville de Montréal, aucune consultation publique n'aura lieu.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Cheminement du dossier:

- Conseil d'arrondissement: résolution de transmission 6 mai 2014 ;
- Comité exécutif: 21 mai 2014 ;
- Avis de motion au Conseil municipal: 26 mai 2014 ;
- Adoption au Conseil municipal: 16 juin 2014.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le projet de règlement est conforme aux dispositions du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'à celles de la Charte de la Ville de Montréal et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frédéric ST-LOUIS  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-04-09

Michèle GIROUX  
Directrice intérimaire





**Dossier # : 1143843008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction Planification stratégique , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014) (RCG 14-005)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2014) (RCG 14-005).

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-13 08:41

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143843008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction Planification stratégique , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014) (RCG 14-005)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. En vertu de l'article 118.81 de cette loi, le conseil d'agglomération peut, par règlement assujéti au droit d'opposition, prévoir les modalités de l'établissement et du paiement des quotes-parts.

À sa séance du 20 février dernier, le conseil d'agglomération a adopté le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014), RCG14-005, qui fixait les modalités de paiement des quotes-parts.

Le règlement proposé dans le GDD 1143843009 fixera de façon définitive les quotes-parts pour l'exercice 2014. Son adoption rend nécessaires certaines modifications de concordance au RCG14-005.

Le présent règlement vise à apporter les modifications de concordance nécessaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0053 – 20 février 2014 – Résolution établissant la quote-part générale provisoire et d'autres quotes-parts provisoires (exercice financier 2014);  
 CG14 0104 – 20 février 2014 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014), RCG14-005;  
 CG12 0498 – 20 décembre 2012 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2013), RCG12-028;  
 CG11 0470 – 22 décembre 2011 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2012), RCG11-026;  
 CG10 0488 – 21 décembre 2010 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts les municipalités liées (exercice financier de 2011) RCG 10-026;  
 CG10 0031 – 28 janvier 2010 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2010); RCG 10-004;  
 CG08 0673 – 18 décembre 2008 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2009); RCG 08-51.

## **DESCRIPTION**

Le règlement RCG14-005 fixait les modalités de paiement des quotes-parts pour 2014, dont celles pour les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal estimatif de 2014. Ces quotes-parts étaient fixées par la résolution CG14 0053, adoptée par le conseil d'agglomération le 29 janvier dernier.

Le règlement proposé dans le GDD 1143843009 fixera de façon définitive les quotes-parts pour l'exercice 2014. En conséquence, les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal seront facturées en vertu de ce nouveau règlement, et non plus en vertu de la résolution CG14 0053.

Le présent règlement vise à apporter les modifications de concordance nécessaires, en remplaçant les références à la résolution CG14 0053 dans le règlement RCG14-005 par des références au Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2014) proposé dans le GDD 1134843009.

## **JUSTIFICATION**

L'article 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations permet au conseil d'agglomération de prévoir, par règlement, les modalités du paiement des quotes-parts par les municipalités liées.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S. o.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphanie RAULT  
Conseillère en planification budgétaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-05-08

Sylvain GOUIN  
Directeur - Planification stratégique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques MARLEAU  
Directeur principal par intérim et trésorier adjoint

**Tél :** 514 872-6630

**Approuvé le :** 2014-05-12



**Dossier # : 1143843009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction Planification stratégique , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2014)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2014).

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-13 08:40

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143843009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction Planification stratégique , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2014)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Comme règle générale, on prévoit dans cette loi que « les dépenses d'agglomération sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon les règles que prescrit l'arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008, (ci-après « l'Arrêté », AM-2008, (2008) 140 G.O II, 5967 A) ».

Le potentiel fiscal est donc le critère de répartition qui s'applique par défaut à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.

À sa séance du 20 février 2014, le conseil d'agglomération a adopté la Résolution établissant la quote-part générale provisoire et d'autres quotes-parts provisoires (exercice financier 2014) - CG14 0053. Celle-ci fixait de façon provisoire les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal.

Le présent règlement vise à établir les quotes-parts définitives pour l'exercice 2014. Dans ce règlement, deux modifications aux règles de calcul prévues par l'Arrêté sont proposées :

- la prise en compte des contestations d'évaluation relatives à l'Arboretum Morgan dans l'établissement du potentiel fiscal du village de Senneville,
- la fixation des pourcentages appliqués aux valeurs foncières de certains immeubles non imposables dans l'établissement de la richesse foncière uniformisée afin de fixer des quotes-parts définitives.

Le règlement proposé vise à pouvoir fixer les quotes-parts définitives et établir les ajustements nécessaires à temps pour qu'ils puissent s'appliquer au deuxième versement, qui est payable le 2 juillet prochain.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0053 – 20 février 2014 – Résolution établissant la quote-part générale provisoire et d'autres quotes-parts provisoires (exercice financier 2014);  
CG12 0456 – 13 décembre 2012 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2013);  
CG11 0416 – 16 décembre 2011 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2012);  
CG10 0026 – 26 janvier 2010 – Résolution ayant pour effet d'établir la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2010);  
CG10 0478 – 17 décembre 2010 – Résolution ayant pour effet d'établir la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2011);  
CG08 0619 – 11 décembre 2008 – Résolution ayant pour effet d'établir la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2009).

## **DESCRIPTION**

### **Une contestation d'évaluation foncière importante**

Une contestation d'évaluation foncière dans le village de Senneville a eu pour effet de diminuer les valeurs foncières de 20,9 M\$, soit un peu plus de 5 % des valeurs totales du rôle d'évaluation foncière de la municipalité.

Toutefois, en raison de la date à laquelle furent émis les certificats par l'évaluateur, les règles de calcul de l'Arrêté font en sorte que cette diminution n'a aucun effet sur le potentiel fiscal du village de Senneville aux fins du calcul des quotes-parts d'agglomération. De plus, ceci n'aurait jamais été corrigé dans le temps; le potentiel fiscal de Senneville n'aurait jamais été ajusté.

Le présent règlement vise à modifier légèrement les règles de calcul prévues par l'Arrêté pour le potentiel fiscal 2014 de l'agglomération. Cette modification permettra de reconnaître la diminution du potentiel fiscal de Senneville dans le cadre du calcul des quotes-parts d'agglomération pour l'exercice 2014, en raison de l'importance relative et permanente de cette modification sur l'assiette foncière de la municipalité.

### **Exceptionnellement en 2014, des quotes-parts provisoires**

Exceptionnellement dans le budget de 2014, les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal furent déterminées de façon provisoire.

Au moment de l'adoption du budget 2014, le ministre n'avait pas encore donné son avis pour fixer les pourcentages appliqués aux valeurs foncières de certains immeubles non imposables dans l'établissement de la richesse foncière uniformisée 2014. Lors d'un dépôt de rôle d'évaluation foncière, cette donnée est nécessaire dans le calcul du potentiel fiscal d'agglomération. Ainsi, les quotes-parts au budget furent basées sur un potentiel fiscal estimé de 2014. Il était prévu qu'elles seraient ajustées, à la baisse ou à la hausse, lorsque le ministre aurait donné son avis.

Les ajustements découlant d'une modification de ces pourcentages ont peu d'impact sur le potentiel fiscal puisque d'une part, ils varient habituellement faiblement entre les taux provisoires et finaux et d'autre part, ils ne s'appliquent qu'à une faible portion de l'assiette foncière.

Le deuxième versement des quotes-parts est prévu le 2 juillet 2014. Afin de permettre d'effectuer les ajustements nécessaires sur le deuxième versement des quotes-parts, le règlement fixe les pourcentages qui seront utilisés dans le calcul du potentiel fiscal définitif pour 2014.

Ces pourcentages seront fixés selon les taux provisoires qui avaient été publiés sur le site du Ministère :

- 96,5 % pour les immeubles des réseaux supérieurs de la santé et de l'éducation (cégeps, universités),
- 84,4 % pour les écoles primaires,
- 71,3 % pour les autres immeubles du réseau primaire-secondaire.

Par ailleurs, des discussions récentes avec les représentants du MAMROT nous permettent de croire que le ministre émettra au cours de l'été 2014 un avis dans la Gazette officielle du Québec afin de fixer ces pourcentages. Ces pourcentages devraient être fixés au même niveau que ceux prévus dans le Règlement proposé dans ce dossier.

## JUSTIFICATION

Le règlement proposé vise à établir les quotes-parts 2014 de façon définitive, à temps pour appliquer les ajustements au deuxième versement, payable le 2 juillet prochain.

Le règlement proposé vise également à tenir compte de la diminution du potentiel fiscal de Senneville, causée par la contestation d'évaluation qui n'était pas prise en considération par les règles de calcul de l'Arrêté. Le village de Senneville voit ainsi sa facture de quotes-parts réduire de près de 200 000 \$ pour l'exercice 2014. Cet effet est récurrent.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le village de Senneville voit ainsi sa facture de quotes-parts réduire d'un peu plus de 5 % pour l'exercice 2014. Les autres municipalités de l'agglomération voient leurs quotes-parts basées sur le potentiel fiscal varier légèrement.

Le tableau suivant présente, par ville liée, la somme des quotes-parts basées sur le potentiel fiscal, provisoires et définitives, ainsi que l'effet de l'ajustement sur le total de ces quotes-parts.

### Quotes-parts basées sur le potentiel fiscal, définitives et provisoires

Par ville	Quotes-parts provisoires basées sur le potentiel fiscal	Quotes-parts définitives basées sur le potentiel fiscal	Écart	
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(%)
<b>Ville de Montréal</b>	<b>1 689 294,6</b>	<b>1 689 402,9</b>	<b>108,3</b>	<b>0,01 %</b>
<b>Villes reconstituées</b>	<b>387 490,7</b>	<b>387 382,4</b>	<b>(108,3)</b>	<b>(0,03 %)</b>
Baie d'Urfé	10 987,9	10 990,8	2,9	0,03 %
Beaconsfield	19 284,9	19 288,4	3,5	0,02 %
Côte-Saint-Luc	26 736,1	26 739,4	3,3	0,01 %
Dollard-des-Ormeaux	37 909,6	37 918,4	8,8	0,02 %
Dorval	69 489,7	69 512,3	22,6	0,03 %
Hampstead	9 546,9	9 549,9	3,0	0,03 %
L'Ile-Dorval	49,5	49,5	0,0	0,04 %
Kirkland	29 094,8	29 104,5	9,7	0,03 %
Mont-Royal	43 112,6	43 125,5	12,9	0,03 %



Montréal-Est		16 765,0	16 771,4	6,4	0,04 %
Montréal-Ouest		5 034,7	5 035,3	0,6	0,01 %
Pointe-Claire		57 229,7	57 243,8	14,2	0,02 %
Senneville		3 548,1	3 353,8	(194,3)	(5,48 %)
Sainte-Anne-de-Bellevue		9 514,2	9 509,7	(4,5)	(0,05 %)
Westmount		49 187,2	49 189,6	2,4	0,00 %
<b>Agglomération</b>		<b>2 076 785,3</b>	<b>2 076 785,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,00 %</b>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie RAULT  
Conseillère en planification budgétaire

### ENDOSSÉ PAR

Sylvain GOUIN  
Directeur - Planification stratégique

Le : 2014-05-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jacques MARLEAU  
Directeur principal par intérim et trésorier  
adjoint

**Tél :** 514 872-6630

**Approuvé le :** 2014-05-12

CE : 50.001  
2014/05/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.002  
2014/05/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 60.001  
2014/05/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 60.002

2014/05/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1143624020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822023 - Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc., pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 4 065 908,57 \$ (contrat: 3 637 908,57 \$ + incidences: 428 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 226203 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822023 - Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc., pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal.

Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 4 065 908,57 \$ (contrat: 3 637 908,57 \$ + incidences: 428 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 226203 - 7 soumissionnaires

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-20 08:58

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143624020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822023 - Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc., pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 4 065 908,57 \$ (contrat: 3 637 908,57 \$ + incidences: 428 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 226203 - 7 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE144822023 reçu du comité exécutif le 30 avril 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc., pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 4 065 908,57 \$ (contrat: 3 637 908,57 \$ + incidences: 428 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 226203 - 7 soumissionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 14 mai 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE144822023 reçu du comité exécutif le 30 avril 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier



visant à accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc., pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 4 065 908,57 \$ (contrat: 3 637 908,57 \$ + incidences: 428 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 226203 - 7 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et soutien aux  
commissions

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Colette FRASER  
Greffière adjointe

**Tél :** 514-872-3140

**Approuvé le :** 2014-05-20



**Dossier # : 1143624021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822057 - Accorder un contrat à Maskimo Construction inc., pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste. (Réalisation du train de l'est). Arrondissement: Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 3 492 051,40 \$ (contrat: 3 183 151,40 \$ + incidences: 308 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233505 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822057 - Accorder un contrat à Maskimo Construction inc., pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste. (Réalisation du train de l'est). Arrondissement: Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 3 492 051,40 \$ (contrat: 3 183 151,40 \$ + incidences: 308 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233505 - 6 soumissionnaires.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-20 08:59

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143624021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822057 - Accorder un contrat à Maskimo Construction inc., pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste. (Réalisation du train de l'est). Arrondissement: Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 3 492 051,40 \$ (contrat: 3 183 151,40 \$ + incidences: 308 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233505 - 6 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE134822057 reçu du comité exécutif le 7 mai 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Maskimo Construction inc., pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste. (Réalisation du train de l'est). Arrondissement: Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 3 492 051,40 \$ (contrat: 3 183 151,40 \$ + incidences: 308 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233505 - 6 soumissionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 14 mai 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE134822057 reçu du comité exécutif le 7

mai 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Maskimo Construction inc., pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste. (Réalisation du train de l'est). Arrondissement: Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 3 492 051,40 \$ (contrat: 3 183 151,40 \$ + incidences: 308 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233505 - 6 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

## **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-05-13

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et soutien aux  
commissions

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Colette FRASER  
Greffière adjointe

**Tél :** 514-872-3140

**Approuvé le :** 2014-05-20



**Dossier # : 1143624022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145950001 - Accorder un contrat de conception-construction au Groupe Décarel inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic dans l'arrondissement d'Outremont (bâtiment 1194) - Dépense totale de 15 634 222,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres 13 - 5688 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145950001 - Accorder un contrat de conception-construction au Groupe Décarel inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic dans l'arrondissement d'Outremont (bâtiment 1194) - Dépense totale de 15 634 222,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres 13 - 5688 (3 soumissionnaires).

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-20 08:59

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143624022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145950001 - Accorder un contrat de conception-construction au Groupe Décarel inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic dans l'arrondissement d'Outremont (bâtiment 1194) - Dépense totale de 15 634 222,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres 13 - 5688 (3 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE145950001 reçu du comité exécutif le 7 mai 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de conception-construction au Groupe Décarel inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic dans l'arrondissement d'Outremont (bâtiment 1194) - Dépense totale de 15 634 222,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres 13 - 5688 (3 soumissionnaires).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats  
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 14 mai 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre du mandat SMCE1459500011 reçu du comité exécutif le 7 mai 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de conception-construction au Groupe Décarel inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic dans l'arrondissement d'Outremont (bâtiment 1194) - Dépense totale de 15 634 222,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres 13 - 5688 (3 soumissionnaires).  
 À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.



**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-05-13

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Colette FRASER  
Greffière adjointe

**Tél :** 514-872-3140  
**Approuvé le :** 2014-05-20

CE : 60.006  
2014/05/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS